

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 janvier 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION NO. 2010-001

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :

à la rubrique « Avis de motion » :

D 5) Avis de motion – amendement du règlement 965-1999.

à la rubrique « Résolutions » :

F 23) Substitution de procureurs – dossiers Ville de Sainte-Adèle c. S.E.C. Sommet Bleu et autres, Marc Lupien et autres c. Ville de Sainte-Adèle et autres.

RÉSOLUTION NO. 2010-002

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2009, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2009 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 01-2010

Le Conseiller Municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement de concordance sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage 1000-1999-Z, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but d'apporter diverses modifications et ajouts relatifs à la terminologie, aux éoliennes domestiques, à la protection des rives et du littoral, à l'érosion du sol et aux droits acquis , le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-01 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 02-2010

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement de concordance sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement relatif aux permis et certificats 1000-1999-PC, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but de préciser les documents et renseignements requis avec une demande de permis de construction ou de certificat de localisation pour les mesures de mitigation relatives au contrôle de l'érosion du sol, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-PC-01 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 03-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux usées sur la rue Rolland, soit : ajout d'un système de désinfection, correctifs au système de déphosphatation chimique, correctifs au système de dessablage, modifications aux pompes de brassage, corrections aux pompes de recirculation des boues et modification de l'agencement des pompes, ajout d'un surpresseur et correctifs à l'agencement du système d'air, nouveau système de déshydratation des boues et essais pilotes préalables, corrections aux pompes de transfert de boues, installation d'un nouveau système de contrôle de l'usine, instrumentation supplémentaire, modifications électriques pour redémarrage automatique des équipements suite à une panne de courant, ajout de moteur à entraînement à fréquence variable pour les surpresseurs et pompes à recirculation des boues, réaménagement du trop-plein au regard en amont de l'usine, ajout d'une chambre de nettoyage, ouvrage de rinçage des conduites, ajout d'un système UV et aérateur à jet, rénovation du bâtiment et de ses équipements de contrôle, travaux relevant d'ouvrages sur le réseau tels que le démantèlement d'équipements existants, disposition, nettoyage de puits de pompage, réfection des infrastructures et des éléments de génie civil, remplacement de pompes, travaux d'électricité, ajout d'automates programmables, système de ventilation, inspection télévisée du réseau, et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et la surveillance des travaux et tous les frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises pour les fins du règlement, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

QUE l'avis de motion 17-2009 soit abrogé à toutes fins que de droit.

AVIS DE MOTION NO. 04-2010

La Conseillère Municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1096-2007 en matière de délégation, contrôle et suivi budgétaires.

AVIS DE MOTION NO. 05-2010

Le Conseiller Municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « A » du règlement 965-1999 concernant le chemin Pierre-Péladeau, afin d'interdire les arrêts du côté Nord entre la rue du Bois-Joli et Sigouin, entre 7h et 16h du lundi au vendredi, et afin de désigner les 8 espaces de stationnement face à l'école Saint-Joseph, zones de débarcadère, plus spécifiquement les 3 espaces de stationnement situés à l'Ouest; le stationnement sera permis pour une période maximale de 5 minutes de 7h à 16h du lundi au vendredi; pour les 5 autres espaces de stationnement situés plus à l'Est, le stationnement sera prohibé de 7h à 8h30 et de 14h30 à 16h du lundi au vendredi; pour toute autre période, le stationnement sera permis.

RÈGLEMENT NO. 918-A-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-003

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 918-A-2010, amendant l'article 6 du règlement 918-1997 concernant la régie interne du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1124-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-004

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1124-2010, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2010, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-005

ATTENDU que le chemin Pierre-Péladeau permet l'accès au cœur de Sainte-Adèle via l'autoroute des Laurentides (autoroute 15), sortie 69.

ATTENDU que les usagers qui empruntent cette sortie ne peuvent tourner à gauche pour se diriger vers le centre-ville et, pour ce faire, utilisent les entrées privées pour tourner et se diriger vers le centre-ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports du Québec d'étudier les possibilités permettant de tourner à gauche pour accéder au centre-ville de Sainte-Adèle via la sortie 69 de l'autoroute des Laurentides (autoroute 15).

DE demander également au ministère susdit d'inscrire sur la fiche directionnelle, à la sortie précitée, les mots « Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson » en y indiquant le kilométrage.

RÉSOLUTION NO. 2010-006

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 21 décembre 2009, relativement aux réclamations de Mme Rose-Marie Corbin, M. Pierre Lépine et le Syndicat de Copropriété Les Luges.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à émettre les chèques requis, tel qu'il appert ci-après, sous réserve cependant de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire par lesdits requérants :

Mme Rose-Marie Corbin	850, rue Morin	65.14 \$
M. Pierre Lépine	867, rue Bourret	300.00 \$
Syndicat de Copropriété Les Luges	1973-1975-1977, rue du Skieur	11,633.65 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-007

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, daté du 14 décembre 2009, relativement à la cession par la compagnie Les Développements Béarence Inc. de la rue portant les numéros de lots 3 810 619 et 3 705 279 (chaînage 0+000 à 0+825).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer le contrat de cession à la Ville des immeubles susdits à titre de rue publique.

QUE le Conseil mandate Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger l'acte susdit, le tout aux frais du promoteur concerné, conformément à l'article 9 de l'entente signée entre Ville de Sainte-Adèle et la compagnie précitée le 21 septembre 2006.

RÉSOLUTION NO. 2010-008

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, daté du 8 décembre 2009, concernant une demande à transmettre au MDDEP afin de renouveler, pour une période de 10 ans à partir de son émission, le certificat d'autorisation qui s'est terminé le 10 décembre 2009 relativement à l'aménagement d'un remblai face au garage municipal situé au 2815, rue Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit transmise au MDDEP pour l'obtention dudit certificat pour les fins susdites, le tout conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

RÉSOLUTION NO. 2010-009

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, daté du 30 novembre 2009, relativement à la signature d'une entente pour la consommation électrique des équipements et système d'aqueduc du secteur Mont-Gabriel à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9055-8842 Québec Inc. pour la période se terminant le 23 avril 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'entente susdite et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-010

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement à la compagnie Projeco Construction Inc. d'une somme additionnelle de 5,722.97\$, taxes incluses, dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-011

ATTENDU le rapport de Mme Louise Yale, chargée de projets aux services techniques, daté du 2 décembre 2009, relativement à la cession des lots 2B-5 et 3-27, rang 4, Canton Wexford, à titre de rue publique, le tout conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et Clarion Inc. le 23 octobre 2008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la cession de la rue susdite et mandate Me Carole Beauchamp, notaire, pour rédiger le contrat d'acquisition à intervenir pour ce faire, le tout aux frais du promoteur conformément aux dispositions de l'article 9 de l'entente susdite.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-012

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le projet de règlement de concordance numéro 1000-2010-Z-01 modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but d'apporter diverses modifications et ajouts relatifs à la terminologie, aux éoliennes domestiques, à la protection des rives et du littoral, à l'érosion du sol et aux droits acquis , le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 février 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-013

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 5 janvier 2010, relativement à une demande d'attestation de conformité concernant une installation sanitaire sur le lot 15-14, rang 9, Canton Abercrombie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEP, attendu que ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer l'attestation de conformité jointe à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2010-014

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors des réunions du 1^{er} décembre 2009 et 12 janvier 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2009-109

*Normand Riendeau et Danielle Roger (Fleuriste Teatro Verde)
116, rue Morin
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2009-110

Les Constructions Raymond et Fils
Lot 3 396 600 (rue du Bourg-du-Lac)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2009-111

Micheline Lussier-Carrière
724, rue de la Croix
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2009-112

Olymbec
555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2009-113

Michael J. Vaillancourt
169, boulevard de Sainte-Adèle
- **Remblai et construction d'un bâtiment d'entrepôt**
sous réserve du respect des conditions inscrites à ladite résolution.

Résolution C.C.U. '2010-001

CENOP-FL (Francine Lussier
914-916, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-002

Sandra Parent
423, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation C.C.U. 2010-003 à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur une partie du lot 4 105 853 (lot projeté 4 547 186) rue Séraphin).

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-015

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 280, rue de la Grande-Corniche, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal de 4 mètres à 3,35 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 novembre 2009, minute L-6616, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1181, rue d'Entremonts, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,65 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 2009, minute L-6625, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 387 500 (rue de la Tourmente), et dont la nature est de réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 529 123 de 100 mètres à 54 mètres, réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 529 124 de 100 mètres à 55 mètres, et réduire la largeur moyenne du lot projeté 4 529 124 de 75 mètres à 73 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 2009, minute 13961, pour permettre le remplacement du lot 4 387 500 afin de créer deux nouveaux lots distincts.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot projeté 4 559 613 (rue de Plaisance), et dont la nature est de réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 559 613 de 60 mètres à 42 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Jean Francis Blondin, arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 2010, minute 2981, afin de permettre la création d'un lot à construire sur la rue de Plaisance.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2160, rue du Grand-Héron, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche (adjacente à l'autoroute 15) de la résidence existante de 15 mètres à 14,63 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2008, minute 13304, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 février 2010 à 20h ses décisions concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-016

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 décembre 2009, concernant une demande de modification au zonage formulée par la compagnie Les Immeubles Avantages.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 1^{er} décembre 2009, afin de permettre la réalisation d'un projet intégré d'habitations unifamiliales isolées.

Le tout tel qu'il appert à la résolution du C.C.U. '2009-117 annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-017

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés respectivement du 27 octobre 2009 et 6 janvier 2010, relativement au dossier de la rémunération des chargés de cours du service des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le document intitulé « politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles », le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-018

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 23 décembre 2009, concernant l'embauche d'un policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Monsieur Keven Aissiou rétroactivement au 17 décembre 2009 à titre de policier temporaire, et selon les besoins dudit service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière à l'organisme suivant :

<i>Club Optimiste de Sainte-Adèle</i>	<i>2,000 \$</i>
<i>(Fête de la Pêche)</i>	

QUE de plus, le Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Association Québec-France, pour l'année 2010, le tout pour une somme de 60\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre les chèques aux montants susdits, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE tous les membres du Conseil Municipal soient autorisés à participer à la formation qui sera offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités et intitulée « Rôles et responsabilités des élus ».

QUE les frais d'inscription pour ce faire au montant de 100\$, plus taxes, par personne, soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais de repas et de déplacement de chaque conseiller leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 50\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-021

ATTENDU que Hydro Québec a instauré un programme d'achat d'électricité afin de soutenir le développement de projets de petite centrale hydroélectrique au bénéfice des régions du Québec;

ATTENDU que ce programme vise l'acquisition d'un bloc d'énergie à partir de nouveaux projets pour une durée de 20 ans;

ATTENDU que la date pour le dépôt d'un projet est fixée au 2 février 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de CSC Électrique datée du 21 décembre 2009 pour la préparation des documents nécessaires au dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'achat d'électricité de 150 MW provenant de centrales hydroélectriques de 50MV et moins, dossier PAE-2009-01.

Que le Conseil autorise, à cet effet, une dépense n'excédant pas 13,670\$ plus les taxes applicables, en plus d'un dépôt de 5,000\$ non remboursable à Hydro-Québec Trans-Énergie pour la réalisation d'une étude exploratoire pour établir la faisabilité d'intégrer la centrale projetée au réseau.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le surplus accumulé au 31 décembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2010-022

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du document intitulé « déclaration d'expiration d'un avis de réserve » concernant l'article 84 de la Loi d'expropriation, et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal, le tout dans le cadre des avis de réserve déposés dans le dossier du projet de l'Ilot Grignon.

QUE tous les honoraires professionnels de Me Sébastien Voizard et autres frais soient dès lors assumés par la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire et la trésorière municipale à signer les billets à escompte émis par le Trust Général du Canada lors des emprunts temporaires effectués dans le cadre des règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-024

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Yves Deschambault à titre de membre du Comité de circulation et de sécurité routière, pour une période d'une année, s'échelonnant du 19 janvier 2010 au 19 janvier 2011 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 2010-025

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 13 janvier 2010, concernant le paiement d'une somme supplémentaire de 55,077.98\$ à la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins Inc. pour des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur certaines voies de circulation de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à payer la somme précitée à la compagnie susdite et ce, à même le règlement 1116-2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-026

ATTENDU que lors de l'embauche de Monsieur Jean Lacroix à titre de directeur du service de la sécurité incendie, il a été convenu de lui fournir un véhicule pour les besoins de sa fonction.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un véhicule d'urgence usagé pour le directeur du service de la sécurité incendie, de marque Chevrolet Trail Blazer 2008, au montant de 18,500\$, plus taxes et frais.

QUE de plus le Conseil autorise le lettrage du véhicule, l'installation des lumières d'urgence, d'une sirène et d'une radio de communication, l'achat de pneus d'hiver, le paiement de la main-d'œuvre, les coûts d'assurance ainsi que les coûts d'immatriculation au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE M. Jean Lacroix soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2010-027

ATTENDU que le 5 mai 2008, le Conseil Municipal adoptait la résolution 2008-088 afin de mandater la firme d'avocats Dunton Rainville, S.E.N.C.R.L. pour entreprendre des négociations dans les dossiers concernant la Ville de Sainte-Adèle et autres et M. Marc Lupien et autres.

ATTENDU que la conférence de règlement à l'amiable qui s'est tenue le 7 décembre 2009 n'a pas permis de régler lesdits dossiers.

ATTENDU que le Conseil constate dès lors la fin du mandat de la firme d'avocats susdite.

ATTENDU qu'il y a donc lieu que les procédures dans les dossiers concernant les parties susdites soient continuées pour se rendre éventuellement à l'étape des auditions, s'il y a lieu.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme d'avocats Deveau Lavoie Bourgeois Gagné Hébert et Associés, S.E.N.C.R.L., afin qu'elle soit substituée à la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., pour continuer les procédures requises devant le tribunal compétent relativement aux dossiers ci-après énumérés et ce, en respectant les conditions décrétées par les résolutions antérieurement adoptées lors de l'octroi de mandats à ladite firme lors de la signification des procédures dans lesquelles la Ville de Sainte-Adèle, des membres du Conseil et des employés municipaux sont parties défenderesses aux procédures.

- 700-17-003433-066 Municipalité de Sainte-Adèle c. S.E.C. du Sommet Bleu et autres*
- 700-17-003908-075 Marc Lupien c. Michel Aumont et autres*
- 700-17-004035-076 Marc Lupien c. Tim Watchorn et autre*
- 700-17-004069-075 S.E.C. Sommet Bleu et autres c. Jean-Paul Cardinal et autres*
- 700-17-004636-071 Marc Lupien c. Municipalité de Sainte-Adèle et autres*
- 705-17-002890-091 Marc Lupien c. Michel Aumont et autres*
- 700-17-005072-086 Marc Lupien c. Municipalité de Sainte-Adèle et autres*
- 700-17-005985-097 Marc Lupien c. Benoit Huneault*

QUE le mandat susdit ne concerne que la partie non assurable des réclamations et, le cas échéant, pour tout refus des assureurs de couvrir lesdits défendeurs, compte tenu des dispositions des divers contrats d'assurance, dans lesquelles la Ville, des membres du Conseil Municipal concernés et des employés municipaux, sont parties défenderesses.

QUE toute résolution antérieurement adoptée et incompatible avec la présente soit abrogée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2008 :**
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 353,719.74\$ pour la période du 5 au 11 décembre 2009.*
 - Engagements au montant de 162,410.75\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2009.*
- 2) Rapports :**
 - Urbanisme : novembre 2009*
 - Cour municipale : novembre 2009*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h48 et se termine à 21h23.

RÉSOLUTION NO. 2010-028

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : *M. Pierre Morabito*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : *M. John Butler*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h23.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 février 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2010-029

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de corriger les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 13) ajouter : et de M. Robert Lagacé à titre de membre du conseil d'administration de la CPAR.

F 21) ajouter : et de 2 billets pour le cocktail – Garderie La Barbouille.

d'ajouter le sujet suivant à « Avis de motion » :

D 12) Avis de motion – emprunt – achat des lots 3 888 431 et 4 121 327.

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :

F 32) Autorisation à MM. Robert Lagacé, Pierre Morabito et Jean-Pierre Pariseau – Salon Chalets et Maisons de campagne.

RÉSOLUTION NO. 2010-030

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 06-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux, réfection de rues et de bordures, et tous autres travaux connexes sur les rues du Forgeron et du Meunier, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis, la surveillance des travaux, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises pour les fins du présent règlement et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire incluant les frais, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 07-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux, réfection de rue et de bordures, enfouissement d'une conduite d'aqueduc, et tous autres travaux connexe, le tout sur la rue de la Colonie, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis, la surveillance des travaux, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises pour les fins du présent règlement et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire incluant les frais, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 08-2010

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'amendement du règlement 1115-2009 concernant la garde des superviseurs au service des travaux publics ainsi que la réorganisation de la structure hiérarchique du service des travaux publics et des services techniques.

AVIS DE MOTION NO. 09-2010

Le Conseiller Municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'interdire le virage à droite à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et de la rue Saint-Joseph, direction nord-est, et pour abroger le règlement 1120-2009.

AVIS DE MOTION NO. 10-2010

La Conseillère Municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 965-1999 pour interdire les arrêts sur la route 117, face à la polyvalente A.N. Morin à partir de la rue du Sommet jusqu'à l'extrémité sud menant à la rue des Cimes et ce, des deux cotés, et sur la rue du Sommet, des deux (2) côtés jusqu'à la rue Boyer, ainsi que l'établissement d'une zone de débarcadère sur la route 117 du côté Est entre 15h30 et 16h30.

AVIS DE MOTION NO. 11-2010

Le Conseiller Municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire à l'intersection des rues du Caribou et de l'Orignal, ainsi que deux (2) arrêts obligatoires à l'intersection des rues Émile-Cochand et Henri-Dunant, directions nord-sud et sud-nord.

AVIS DE MOTION NO. 12-2010

La Conseillère Municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'article 5 du règlement 1125-2009.

AVIS DE MOTION NO. 13-2010

La Conseillère Municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de tarification numéro 956-1999 concernant certaines activités du service des loisirs.

AVIS DE MOTION NO. 14-2010

La Conseillère Municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement relatif aux permis et certificats 1000-1999-PC, afin de modifier les dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis pour la construction, l'aménagement ou la modification d'une installation sanitaire, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-PC-02 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 15-2010

La Conseillère Municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux dans le cadre de la mise aux normes des eaux usées pour des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et la construction d'un émissaire pluvial et l'aménagement du milieu récepteur de ce dernier sur les rues Bélec et Notre-Dame entre la rue Gagné et le ruisseau au nord de la rue Sigouin. Les travaux incluent également la déviation de l'égout unitaire du chemin Pierre-Péladeau vers l'égout unitaire du boulevard de Sainte-Adèle à l'intérieur de l'emprise du boulevard de Sainte-Adèle entre le chemin Pierre-Péladeau et la rue Dumouchel et tous les travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection des plans et devis et la surveillance des travaux, les études préparatoires et environnementales de site Phase 1 et Phase 2, étude faunique et floristique, les tests d'exploration requis et tous les frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et de servitudes requises pour les fins du règlement, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 16-2010

Le Conseiller Municipal Pierre Morabito, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions concernant l'occupation du domaine public.

AVIS DE MOTION NO. 17-2010

Le Conseiller Municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'autoriser la Ville de Sainte-Adèle à procéder à l'achat des lots 3 888 431 et 4 121 327 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et à emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant le coût de tous les honoraires professionnels requis pour les fins du présent règlement et tous les autres frais inhérents.

RÈGLEMENT NO. 965-A-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-031

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-A-2010, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1096-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-032

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1096-A-2010, amendant le règlement 1096-2007 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption des règlements 1000-2010-PC-01 et 1000-2010-Z-01, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet desdits règlements.

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-PC-01
RÉSOLUTION NO. 2010-033

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-PC-01, modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1000-1999-PC, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but de préciser les documents et renseignements requis avec une demande de permis de construction ou de certificat de localisation pour les mesures de mitigation relatives au contrôle de l'érosion du sol, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z-01
RÉSOLUTION NO. 2010-034

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-01, modifiant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, suite à une modification au schéma d'aménagement et de développement du territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut, dans le but d'apporter diverses modifications et ajouts relatifs à la terminologie, aux éoliennes domestiques, à la protection des rives et du littoral, à l'érosion du sol et aux droits acquis, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1119-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-035

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1119-2010 autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux usées sur la rue Rolland, la rénovation du bâtiment et des équipements de contrôle et autres travaux connexes, l'achat de tous les équipements et matériaux requis, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection de plans et devis et la surveillance des travaux et tous les frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la servitude requise pour les fins du présent règlement, et pour emprunter une somme de 3,687,000\$ pour ce faire incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-036

ATTENDU la recommandation 12 rédigée dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion du 26 janvier 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires aux endroits suivants :

- *rue des Pinsons, en face du 730 et 771, poteaux A7T7Q et U4L7E;*
- *rue de la Campagne, en face du 799, poteau 5-10;*
- *intersection rue des Pierrailles et des Perce-Neige.*

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-037

ATTENDU la recommandation formulée le 25 janvier 2010 par M. Richard Blouin, directeur général, relativement au paiement d'honoraires professionnels supplémentaires à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA + dans le dossier de la préparation des plans et devis concernant l'interception et le traitement des eaux usées.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels supplémentaires, plus les taxes applicables s'il y a lieu, tel qu'il appert ci-après :

a) Conduite de rétention sur le chemin du barrage	36,295.60 \$
b) Nouveau poste de pompage au trop-plein en amont de la station de traitement	16,948.25 \$
c) Travaux de réfection de postes de pompage d'égout (Dumouchel)	32,898.60 \$
d) Ajout d'un système de désinfection UV	81,171.75 \$

travaux à la station de traitement
e) Travaux de réfection de la rue Dumouchel 31,564.45 \$

QUE les honoraires professionnels soient payables tel qu'il appert ci-après :

- a) et b) : à même le surplus accumulé au 31 décembre 2008;
- c) et e) : à même l'argent disponible au règlement 1118-2009
- d) : à même le surplus accumulé au 31 décembre 2008, lesquels seront remboursables à même le règlement 1119-2010, si celui-ci reçoit toutes les approbations requises par la Loi.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-038

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-02 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z dans le but de créer la zone Pa-13 à même une partie de la zone Pm-4 afin de permettre les habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitations, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 mars 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-039

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 15 janvier 2010, concernant une réclamation pour des dommages subis à la propriété de Mme Nathalie Bourdeau et M. Pascal Robillard, située au 1323, rue Montclair.

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 4 février 2010, concernant la réclamation de M. Denis Beaudoin pour la perte de biens entreposés par la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour la réclamation de Mme Nathalie Bourdeau et M. Pascal Robillard, pour une somme de 7,403.69\$, ainsi que la réclamation de M. Denis Beaudoin, pour une somme de 1,450\$, le tout sous réserve de la signature au préalable des quittances finales par lesdits réclamants.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-040

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat de Mme Françoise Groulx à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période d'une année, soit du 20 mars 2010 au 20 mars 2011.

QUE de plus, le Conseil nomme M. Denis Lespérance à titre de membre dudit comité et ce, pour la période une période de deux ans, soit du 20 mars 2010 au 20 mars 2012.

RÉSOLUTION NO. 2010-041

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 14 janvier 2010, concernant le renouvellement du contrat de service du système de prise d'appels et de répartition des appels dudit service avec la compagnie Emergensys Solutions Inc. et ce, pour l'année 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de renouveler le contrat susdit et en autorise sa signature par M. Garry Moore, directeur du service de police, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour ce faire au montant total de 16,504.34\$, plus taxes, payable en 12 versements égaux.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-042

ATTENDU la recommandation transmise le 14 janvier 2010 par M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, concernant le protocole d'entente entre Domaine Riverdale Inc. et Ville de Sainte-Adèle relativement à la cession d'un terrain portant le numéro de lot 2 454 051, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à titre de contribution pour fins de parc.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Me Carole Beauchamp, notaire, pour rédiger l'acte de cession à intervenir pour ce faire entre les parties susdites.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les honoraires professionnels du notaire mandaté pour ce faire soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle, conformément à l'article 3 du protocole signé entre les parties le 19 janvier 2010, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-043

ATTENDU la lettre rédigée le 18 janvier 2010 concernant la nouvelle réglementation pour la zone de débarcadère sur le chemin Pierre-Péladeau, face à l'école Saint-Joseph, laquelle entrera en vigueur dans les prochains jours, attendu que le Conseil a adopté pour ce faire le règlement 965-A-2010.

ATTENDU que ladite lettre doit être signée conjointement par le directeur du ministère des Transports du Québec, direction Laurentides-Lanaudière, et Monsieur le Maire Réjean Charbonneau pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions de ladite lettre et en autorise sa signature par Monsieur le Maire Réjean Charbonneau, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-044

ATTENDU la recommandation formulée le 1^{er} février 2010 par M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, relativement à l'octroi d'un mandat à la firme d'arpenteurs-géomètres Beaudry Jarry Garneau Inc. pour le dépôt d'une description technique et d'un plan concernant l'acquisition d'une partie d'immeuble pour permettre l'aménagement d'une voie de déviation pour virage à droite à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Notre-Dame, ainsi que l'installation de 20 repères d'arpentage pour la production d'un plan géo-référencé du secteur délimité par la rue Bélec et le chemin Notre-Dame jusqu'au ruisseau et une portion d'environ 100 mètres sur la rue Sigouin à partir du chemin Notre-Dame.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme précitée, le tout pour une somme de 3,245\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-045

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 2 février 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-008

*Yves Dufort
923, rue des Cimes
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2010-009

*Enoch Sbrega
Partie du lot 4 105 853 (lot projeté 4 547 186 – rue Séraphin)
- Nouvelle construction*

Résolution C.C.U. '2010-010

*Auberge et grilladerie Aspria (Nathalie Warnet-Tiligadis)
430, chemin Pierre-Péladeau
- Enseigne*

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-046

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du CCU, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2010-011, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour le 475, rue de la Colline.

RÉSOLUTION NO. 2010-047

ATTENDU la recommandation formulée le 27 janvier 2010 par Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, relativement à la signature d'une entente administrative avec la SAAQ concernant la communication de renseignements.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions de ladite entente et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

RÉSOLUTION NO. 2010-048

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme, à partir de la présente, Madame la Conseillère Nadine Brière pour siéger au Comité Consultatif en Environnement à titre de membre permanent et ce, en remplacement de Monsieur le Conseiller Robert Lagacé, et que M. Robert Lagacé soit nommé au conseil d'administration de la CPAR en remplacement de Mme Nadine Brière et ce, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2010-049

ATTENDU la recommandation formulée le 15 janvier 2010 par M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, relativement à l'octroi d'un mandat d'honoraires professionnels à la firme Gilles Taché et Associés pour permettre la transmission d'une demande d'autorisation et d'un certificat au MDDEP pour le projet de l'émissaire pluvial à être construit en partie sur la rue Bélec et le chemin Notre-Dame.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme susdite pour les fins précitées et confirme que le projet susdit ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE de plus la Ville s'engage à transmettre audit ministère, lorsque les travaux seront complétés, une attestation par un ingénieur de la conformité des travaux, relativement à l'autorisation accordée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre deux (2) chèques au montant de 516\$ chacun à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais exigibles d'analyses pour les requêtes précitées, ainsi qu'à payer les honoraires desdits ingénieurs, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-050

ATTENDU la recommandation formulée le 8 décembre 2009 par M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, concernant la cession de la rue portant les numéros de lots 2 233 500 et 3 701 267, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la cession à la Ville de Sainte-Adèle de la rue portant les numéros de lots précités et autorise la signature de l'acte requis pour ce faire par Monsieur le Maire et le greffier Municipal.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur, conformément à l'article 9 de l'entente signée le 21 janvier 2010.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger l'acte de cession à intervenir entre les parties concernées.

RÉSOLUTION NO. 2010-051

ATTENDU la correspondance transmise le 29 janvier 2010 par M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, relativement à un mandat à accorder à la firme CIMA + pour l'obtention d'un certificat d'autorisation conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, préalablement aux travaux à effectuer sur la rue des Coquillettes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme CIMA + afin qu'elle puisse compléter toute la documentation nécessaire pour l'obtention d'un certificat d'autorisation conformément à l'article précité et ce, pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au montant de 516\$ à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais exigibles d'analyses pour les requêtes précitées.

RÉSOLUTION NO. 2010-052

ATTENDU le rapport de Mme Stéphanie Lachaine, directrice du service des bibliothèques, daté du 13 janvier 2010, concernant l'augmentation de la tarification des amendes à percevoir pour les documents retournés en retard par les usagers des bibliothèques.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit afin que le règlement soit amendé en conséquence et accepte dès lors le règlement amendé pour ce faire joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-053

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 1^{er} février 2010, concernant la location d'un chapiteau à être installé au parc Claude-Henri-Grignon pour la saison estivale 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la location susdite par le service des loisirs, pour la période s'échelonnant de la Fête Nationale jusqu'à la Fête du Travail et ce, pour la somme prévue pour ce faire au surplus accumulé au 31 décembre 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-054

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant maximal de 100\$, plus taxes, à l'organisme « Santé Amicale Mont-Rolland ».

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à libeller le chèque au nom de Mme Cécile Paradis.

RÉSOLUTION NO. 2010-055

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Madame la Conseillère Lise Gendron pour faire partie du comité à être formé pour la tenue d'activités dans le cadre de l'émission « La Petite Séduction » qui sera télédiffusée sur les ondes de Radio-Canada dans les prochains mois, et approprie pour ce faire une somme de 5,000\$ et ce, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-056

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau pour assister à la 21^e édition de la Nuit Adéloise qui aura lieu le 20 mars 2010 à l'Hôtel Chantecler.

QUE le coût du billet au montant de 160\$, taxes et frais inclus, soit assumé par la Ville.

QUE Madame la Conseillère Nadine Brière et Monsieur le Conseiller Pierre Morabito soient mandatés pour assister à un cocktail au profit du Centre de la Petite Enfance La Barbouille qui aura lieu le 25 février 2010.

QUE le coût des billets au montant de 45\$ chacun soit assumé par la Ville.

QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-057

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels de Me Frédéric Nadeau concernant les dossiers déposés devant le commissaire en déontologie relativement aux dossiers suivants :

- 09-1076-01 et 02*
- 09-1082-01 et 02*
- 09-1117-01 et 02*

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-058

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-021 afin d'inscrire en lieu et place du montant de « 13,670\$ », le montant de « 13,760\$ ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-059

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le document de cession d'une partie du lot 17A-1-1, rang 10, Canton Abercrombie, à intervenir entre M. Mario Forget et Mme Sylvie Côté et la Ville de Sainte-Adèle, lequel est joint à la présente.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, incluant la limitation de mandat.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires du notaire instrumentant, Me Carole Beauchamp, au montant de 700\$, taxes incluses, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-060

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière de 90,000\$, pour l'année 2010, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1 ^{er} versement	le ou vers le 19 février 2010	22,500 \$
2 ^e versement	avril 2010	22,500 \$
3 ^e versement	juillet 2010	22,500 \$
4 ^e versement	septembre 2010	22,500 \$

QUE, pour recevoir l'aide financière de la Ville, à être versée en avril 2010, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au service de la trésorerie, ses états financiers 2009.

QU'à défaut de ce faire, aucun autre versement que le premier ne sera effectué tant et aussi longtemps que ladite obligation ne sera pas respectée.

RÉSOLUTION NO. 2010-061

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'exposition Triptyque et Paravent dans le parc Claude-Henri-Grignon, du 12 au 14 août 2010 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 2010-062

ATTENDU la requête de Mme Josée Carrère, locataire au 1384, rue Dumouchel, concernant une demande adressée à la Ville pour établir temporairement son commerce à l'adresse susdite.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'amendement du bail de la résidence du 1384, rue Dumouchel, pour permettre à la locataire, Mme Josée Carrère, d'établir temporairement son commerce « Muze » au sous-sol de ladite résidence, à la condition expresse cependant que les 2 cases de stationnement qui lui sont attribuées soient utilisées pour les fins dudit commerce.

QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit amendement, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-063

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a cautionné auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins les prêts effectués par la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

ATTENDU que le moratoire de deux ans sur le remboursement de la dette de La Rolland prendra fin le 18 décembre 2010.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle détient une hypothèque de 1,244,000\$ sur les immeubles de La Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland qu'elle entreprendra des procédures pour acquérir une partie du lot 3 888 431 et le lot 4 121 327 pour un prix équivalant à l'évaluation municipale, sous réserve cependant de l'adoption et de l'approbation d'un règlement d'emprunt à être adopté pour ce faire.

QUE la somme versée pour l'acquisition de ces terrains soit remise en totalité à la Caisse Populaire Desjardins en réduction de sa dette.

QUE l'hypothèque de la Ville sur les immeubles de La Rolland soit majorée jusqu'à concurrence de l'engagement financier de la Ville.

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger l'acte de cession à intervenir pour ce faire ainsi que le document requis pour faire état de la majoration du montant de l'hypothèque de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits actes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement d'emprunt susdit.

RÉSOLUTION NO. 2010-064

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics, daté du 8 février 2010, concernant le renouvellement des contrats de traçage de marques sur la chaussée, de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts, et de fourniture et d'épandage d'abat-poussière.

ATTENDU les clauses CS.2 des différents devis rédigés préalablement à l'octroi des contrats susdits.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle, pour l'année 2010, les contrats susdits avec les entrepreneurs suivants :

Les Signalisations R.C. Inc.	traçage de marques sur la chaussée
Entreprise D.T. Paysagiste Inc.	tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts
Multi-Routes Inc.	fourniture et épandage d'abat-poussière

QUE les prix déposés lors de l'ouverture des soumissions soient révisés conformément aux différentes clauses pour ce faire inscrites aux articles CS.8 pour les contrats de traçage de marques sur la chaussée et de tonte et services de nettoyage des parcs et espaces verts, et à l'article CS.12 pour le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière.

QUE lesdits entrepreneurs transmettent à la Ville les cautionnements d'exécution requis pour l'année 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-065

ATTENDU le rapport de Mme Stéphanie Lachaine, directrice du service des bibliothèques, daté du 11 février 2010, concernant le paiement d'une subvention à Bibliothèques de Sainte-Adèle, pour l'année 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à l'organisme susdit une subvention au montant total de 102,196\$, payable tel qu'il appert ci-après :

Le ou vers le 19 février 2010	30,550 \$
Le ou vers le 1er avril 2010	23,882 \$
Le ou vers le 1 ^{er} juillet 2010	23,882 \$
Le ou vers le 1 ^{er} octobre 2010	23,882 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-066

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans les procès-verbaux des réunions tenues les 1^{er} décembre 2009 et 12 janvier 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes :

Mme Nicole Bourgeois Desaulniers

Réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal de 4 mètres à 3,35 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 novembre 2009, minute L-6616, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 280, rue de la Grande-Corniche.

M. Anthony McMannus

Réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,65 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 2009, minute L-6625, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 1181, rue d'Entremonts

M. Alain Bélisle

Réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 529 123 de 100 mètres à 54 mètres, réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 529 124 de 100 mètres à 55 mètres, et réduire la largeur moyenne du lot projeté 4 529 124 de 75 mètres à 73 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 2009, minute 13961, pour permettre le remplacement du lot 4 387 500 afin de créer deux nouveaux lots distincts.

Situation : Lot 4 387 500 (rue de la Tourmente)

M. Claude-André Boivin

Réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 559 613 de 60 mètres à 42 mètres, tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par M. Jean Francis Blondin, arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 2010, minute 2981, afin de permettre la création d'un lot à construire sur la rue de Plaisance.

Situation : Lot projeté 4 559 613 (rue de Plaisance).

Mme Maude Courcelles

Réduire la marge latérale gauche (adjacente à l'autoroute 15) de la résidence existante de 15 mètres à 14,63 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2008, minute 13304, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 2160, rue du Grand-Héron

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-067

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Messieurs les Conseillers Robert Lagacé, Pierre Morabito et Jean-Pierre Pariseau à représenter la Ville de Sainte-Adèle au Salon Chalets et Maisons de campagne qui aura lieu à Montréal du 18 au 21 février 2010.

QUE leurs frais de déplacement et autres frais connexes leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 200\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2008 :

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 247,755.77\$ pour la période du 19 au 25 décembre 2009.**

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 228,674.85\$ pour la période du 26 décembre 2009 au 8 janvier 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 417,713.05\$ pour la période du 9 au 15 janvier 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 284,350.27\$ pour la période du 16 au 22 janvier 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 134,431.86\$ pour la période du 23 au 29 janvier 2010.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 459,672.51\$ pour le mois de décembre 2009.*
 - *Engagements au montant de 1,745,867.02\$ pour la période du 1er au 31 janvier 2010.*
- 2) **Rapports :**
 - *Urbanisme : décembre 2009*
 - *Sécurité incendie : décembre 2009*
- 3) **Rapport du directeur général daté du 4 février 2010 – article 2.4.1 du règlement 1096-A-2008.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h05 et se termine à 21h52.

RÉSOLUTION NO. 2010-068

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h52.

Mme Nadine Brière, Mairesse suppléante

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 mars 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la Mairesse suppléante Nadine Brière

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau et Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau étaient absents pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Madame la Mairesse suppléante se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la Mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION NO. 2010-069

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

d'ajouter à F 10) de la rubrique résolutions » :

- 893, boulevard de Sainte-Adèle – agrandissement.

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :

F 27) Amendement de la résolution 2010-060 pour inscrire « ses états financiers vérifiés 2009 ».

RÉSOLUTION NO. 2010-070

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 18-2010

Le Conseiller Municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, dans le but de créer la zone Pa-13 à même une partie de la zone Pm-4 afin de permettre les habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitations, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-02 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 19-2010

Le Conseiller Municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'amendement du règlement 1115-2009.

QUE l'avis de motion numéro 08-2010 soit abrogé à toutes fins que de droit.

AVIS DE MOTION NO. 20-2010

La Conseillère Municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de nommer officiellement « rue des Métairies » la voie de circulation identifiée par le numéro de lot 4 458 731, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

AVIS DE MOTION NO. 21-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue des Malards et du chemin de Deauville, direction nord, ainsi qu'un arrêt obligatoire sur la rue du Bourg-Joli, direction sud, à l'entrée de l'autoroute 15.

AVIS DE MOTION NO. 22-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 965-1999 pour enlever deux (2) cases de stationnement sur la rue Saint-Joseph près de l'intersection de la rue Deschambault.

RÈGLEMENT NO. 956-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-071

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 956-A-2010, amendant l'annexe 1 du règlement 956-1999 concernant la tarification 2010 pour les inscriptions au camp de jour et le tarif pour les inscriptions tardives, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 965-B-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-072

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-B-2010, amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement numéro 965-1999 concernant les règles de stationnement sur la route 117 face à la polyvalente A.N. Morin, sur la rue du Sommet, ainsi que l'établissement d'une zone de débarcadère, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1007-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-073

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1007-A-2010, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1000-2010-PC-02, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-PC-02
RÉSOLUTION NO. 2010-074

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-PC-02 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 1000-1999-PC, afin de modifier les dispositions relatives aux renseignements et documents requis pour une demande de permis pour la construction, l'aménagement ou la modification d'une installation sanitaire, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1125-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-075

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1125-A-2010, amendant l'article 5 du règlement 1125-2009, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1129-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-076

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1129-2010, afin d'interdire le virage à droite au feu rouge par l'approche du boulevard de Sainte-Adèle vers la rue Saint-Joseph en direction nord-est, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-077

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Madame la Conseillère Lise Gendron à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 16 mars 2010 à 00heure 01minute, et qu'elle demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2010-078

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2010-Z-02 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z dans le but de créer la zone Pa-13 à même une partie de la zone Pm-4 afin de permettre les habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitations, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2010-079

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 23 février 2010, relativement à l'autorisation à l'organisme sans but lucratif Ouvroir des Pays-d'En-Haut pour obtenir les bénéfices du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil donne son accord à l'application du programme d'assurance susdit offert aux villes membres de l'Union des Municipalités du Québec à l'organisme précité.

QUE, sur présentation de la facture transmise à la Ville pour le paiement de la prime, ledit organisme rembourse la Ville du plein montant requis pour ce faire, soit une somme de 199.40\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-080

ATTENDU que le mandat de M. Denis Aubuchon, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, vient à échéance le 16 avril 2010.

ATTENDU que pour ce faire il y a lieu de renouveler le mandat susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat de M. Denis Aubuchon à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, pour une période de trois (3) ans, débutant le 16 avril 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-081

ATTENDU le rapport de Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement, daté du 3 mars 2010, relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP pour effectuer le remblai du terrain du garage municipal situé au 2815, rue Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Mme Isabel Roberge pour signer et déposer la demande nécessaire pour ce faire auprès du ministère concerné.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au montant de 516\$ à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais exigibles d'analyses pour la requête précitée, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-082

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 24 février 2010, relativement à la nomination de M. Frédéric Papineau à titre de lieutenant au service de la sécurité incendie, en remplacement de M. Louis Desjardins, et la nomination de trois (3) lieutenants sur la liste de rappel dudit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme rétroactivement au 8 février 2010 M. Frédéric Papineau au poste de lieutenant au service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Messieurs Ian Guillemette, Jérémy Groulx et Joël Éthier soient nommés à titre de lieutenants sur la liste de rappel dudit service et ce, à partir de la présente.

RÉSOLUTION NO. 2010-083

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 8 février 2010, relativement au changement de nom de la rue des Lucioles située dans la municipalité de Morin-Heights pour la rue Harit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil donne son aval au changement de l'odonyme « rue des Lucioles (anciennement rue Aubry), pour celui de « rue Harit ».

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Johanne Paquette est associée avec Me Carole Beauchamp, belle-sœur de M. John Butler.

RÉSOLUTION NO. 2010-084

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 23 février 2010, relativement à la contribution pour fins de parc, concernant la demande de permis de construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 2 524 863 (chemin du Paysan), cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que la contribution pour fins de parc exigible dans le cadre de la délivrance du permis de construction sur le lot 2 524 863 (demande 2010-0016) soit sous forme monétaire, conditionnellement à la signature préalable d'une entente à l'effet qu'une servitude de passage perpétuelle soit cédée en faveur de la Ville pour assurer la permanence du sentier de ski de fond existant sur le lot 2 524 863.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le protocole d'entente ainsi que l'acte notarié à venir pour ladite servitude.

QUE Me Johanne Paquette, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié, et que M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour la description technique requise.

QUE le paiement les honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur-géomètre soient acquittés à même le fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-085

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 23 février 2010, relativement à l'approbation d'un plan image concernant un projet de lotissement pour la phase 2 – prolongement de la rue de Fribourg.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, minute 13552, daté du 4 mai 2009 (version modifiée le 9 février 2010), conditionnellement :

- à ce que le protocole d'entente visant la réalisation du réseau d'aqueduc en façade des lots projetés soit signé par la Ville et le promoteur et ce, préalablement à la délivrance du permis de lotissement visant la création des lots à construire;*

- à ce que l'étude de caractérisation du site, requise en vertu du règlement relatif aux permis et certificats et confirmant la possibilité de desservir les terrains projetés par des installations sanitaires individuelles, soit déposés préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement concernant ce projet.

QUE le Conseil établisse que le mode de contribution pour fins de parc qui sera applicable dans le cadre d'une demande de permis de lotissement pour le morcellement des lots 3 934 792 et 4 245 555 soit sous forme monétaire.

RÉSOLUTION NO. 2010-086

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors des réunions du 2 mars 2010 et 15 mars 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-012

Didier Gaildraud

31, rue Morin

- **Agrandissement de la galerie**

Résolution C.C.U. '2010-013

Éric Suderland et Josianne Lalande

426, rue du Meunier

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-015

Corporation d'hébergement du Québec (CHSLD)

707, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-016

Benoît Sigouin

1421, rue Labelle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-018

Sylvain Morin

Lot 2 492 965 (boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-022

9105-2811 Québec Inc. (Caisse Populaire)

893, boulevard de Sainte-Adèle

- **Agrandissement** – selon les conditions indiquées à ladite résolution.

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation C.C.U. 2010-017 à l'effet de REFUSER la demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur poteau au 1961, boulevard de Sainte-Adèle.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-087

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 776, rue de Plaisance, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment en construction de 8 mètres à 7,87 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Jean-Francis Blondin, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2009, minute 2846, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 avril 2010 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-088

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 12 février 2010, relativement à l'achat d'un logiciel pour ledit service, chez Logiciels Sport-Plus Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de l'équipement susdit auprès de la compagnie précitée et ce, pour un montant de 4,000\$, plus taxes et frais de formation, les frais à l'usage de paiements en ligne représentant environ 1,000\$ par année ainsi que les coûts à être assumés pour chaque transaction, le tout tel qu'il appert à la soumission déposée le 10 février 2010 par la compagnie précitée, annexée à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le budget du service des loisirs.

RÉSOLUTION NO. 2010-089

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 2 mars 2010, concernant une demande de l'école Saint-Joseph pour un marchethon qui aura lieu jeudi le 18 mars 2010 de 9h à 11h15.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement susdit

RÉSOLUTION NO. 2010-090

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 2 mars 2010, concernant la tenue d'un barrage routier pour la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue du barrage routier pour l'événement susdit qui se tiendra le 11 décembre 2010 à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, entre 9H et 15H, sous réserve cependant que les organisateurs obtiennent pour ce faire la permission du ministère des Transports du Québec, laquelle devra être acheminée à la Ville de Sainte-Adèle préalablement audit événement.

RÉSOLUTION NO. 2010-091

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal.

ATTENDU que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale.

ATTENDU que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure.

ATTENDU que les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique.

ATTENDU que l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous.

ATTENDU que le projet de loi 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté.

ATTENDU que selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique, alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction.

ATTENDU qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux.

ATTENDU qu'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter, pour les élus de l'Assemblée nationale les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui sont prévues au projet de loi visant les élus municipaux.

QUE les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps.

QUE la présente soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2010-092

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau soit nommé à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle à la Table de concertation du bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) et ce, à partir de la présente.

QUE celui-ci soit remboursé de tous les frais qu'il devra assumer lors de sa participation aux réunions dudit organisme, sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 100\$ pour chacune des réunions à laquelle il participera.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-093

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil signifie à Transport Adapté et Collectif des Laurentides qu'il accepte le renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2010 aux conditions telles qu'énoncées au protocole d'entente avec les modifications apportées au plan de transport d'origine et autorise le service de la trésorerie à acquitter la quote-part municipale 2010 au montant de 30,677.20\$, soit 2.71\$ par personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, conformément au décret du gouvernement du Québec en vigueur pour l'année 2010, lequel nombre a été fixé à 11,320.

QUE Madame la Mairesse suppléante et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville.

QUE Monsieur le Conseiller Pierre Morabito soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au sein du comité d'administration dudit organisme et que M. John Butler soit nommé à titre de substitut

QUE les frais de déplacement et autres frais connexes des mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 100\$ par réunion.

RÉSOLUTION NO. 2010-094

ATTENDU la lettre transmise le 17 février 2010 par Mme Patricia Bouchard, directrice de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, relativement à l'acceptation par la Ville de Sainte-Adèle des prévisions budgétaires 2010 dudit organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, incluant le paiement de la participation financière de la Ville de Sainte-Adèle au montant de 32,922\$, tel qu'il appert audit document.

RÉSOLUTION NO. 2010-095

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière aux organismes ci-après indiqués d'un montant équivalent aux taxes municipales 2010 :

<i>Maison de la Famille des Pays d'En-Haut</i>	<i>1,495.00 \$</i>
<i>Maison des Jeunes de Sainte-Adèle</i>	<i>1,259.50 \$</i>
<i>L'Accueil Communautaire Jeunesse le Labyrinthe</i> <i>(Maison des Jeunes)</i>	<i>756.50 \$</i>
<i>CLD des Pays d'En-Haut</i>	<i>961.00 \$</i>
<i>Café Communautaire L'Entre-Gens</i>	<i>2,386.58 \$</i>

QUE de plus, le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation annuelle au CRE des Laurentides, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 et ce, pour une somme de 100\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-096

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller Pierre Morabito pour participer à l'assemblée générale annuelle de l'organisme Transport Adapté et Collectif des Laurentides qui se déroulera le 18 mars 2010 dans la Ville de Mont-Tremblant.

QUE les frais connexes à ladite participation lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 100\$.

QUE Monsieur le Conseiller Robert Lagacé soit mandaté pour assister au souper bénéfice de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle qui aura lieu le 31 mars 2010 au Club de Golf La Vallée à Sainte-Adèle.

QUE le coût pour ce faire au montant de 50\$ soit assumé par la Ville.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.

QUE Monsieur le Conseiller John Butler soit mandaté pour assister à la soirée Grands Prix du tourisme Laurentides 2010 qui aura lieu au Théâtre Saint-Sauveur le 24 mars 2010.

QUE le coût pour ce faire au montant de 60\$ soit assumé par la Ville.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-097

ATTENDU la requête transmise le 25 janvier 2010 par M. André Goulet, ingénieur forestier de la compagnie Horizon Multiressource Inc.

ATTENDU que le projet ci-après indiqué ne contrevient pas aux règlements municipaux concernés par ledit projet.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée au MDDEP, le tout concernant le prolongement du sentier de motoneige Trans-Québec 33, entre les villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Saint-Hippolyte (blocs 31 et 32 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite, rang 3, et blocs 28 à 31 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite, rang 4).

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer le certificat de conformité du projet susdit lequel est annexé à la présente et ce, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle

RÉSOLUTION NO. 2010-098

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que les cartes routières de la Ville de Sainte-Adèle soient remises gratuitement à tous les requérants et ce, après 2 ans de leur date d'impression.

QUE toutes dispositions inconciliables avec la présente soient abrogées à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-099

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, daté du 15 février 2010, relativement à l'annulation de la résolution 2009-470.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil annule la résolution susdite à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-100

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète le traçage sur la chaussée du chemin du Mont-Gabriel de deux (2) zones de passage pour piétons, tel qu'il appert au plan joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2010-101

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 11 mars 2010, concernant le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que les prix de la compagnie Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers Inc. sont garantis jusqu'au 1^{er} août 2010, tel qu'indiqué à la soumission déposée par ladite compagnie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement des primes d'assurances requises dans les circonstances et ce, jusqu'au 1^{er} août 2010, et dès lors renouvelle le contrat susdit jusqu'au 1^{er} août 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-102

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 12 mars 2010, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A ».

QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 9 juin 2010 à partir de 10h dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence le trésorier pro tempore, soit mandatée pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays d'En-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

RÉSOLUTION NO. 2010-103

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2010-060 soit amendée pour inscrire, au premier alinéa, le mot « vérifiés » entre les mots « financiers » et les chiffres « 2009 ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2008 :
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 828,116.80\$ pour la période du 30 janvier au 12 février 2010.
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 165,322.66\$ pour la période du 13 au 19 février 2010.
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 126,104.77\$ pour la période du 20 au 26 février 2010.
 - Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 202,700.00\$ pour la période du 27 février au 5 mars 2010.
 - Liste des comptes à payer au montant de 322,277.42\$ pour le mois de janvier 2010.
 - Engagements au montant de 194,235.79\$ pour la période du 1er au 28 février 2010.
- 2) Rapports :
 - Urbanisme : janvier et février 2010
 - Cour municipale : décembre 2009
- 3) Certificat du greffier concernant la procédure d’enregistrement du règlement numéro 1119-2010.
- 4) Procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 5 février 2010.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h42 et se termine à 21h26.

RÉSOLUTION NO. 2010-104

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h26.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 26 et 27 mars 2010, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 mars 2010, devant être tenue à 20h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 29 mars 2010 à 20h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nadine Brière	District 1
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÈGLEMENT NO. 1130-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-107

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1130-2010 autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'un émissaire pluvial et l'aménagement du milieu récepteur de ce dernier sur les rues Bélec et Notre-Dame, entre la rue Gagné et le ruisseau à l'est de la rue Sigouin, l'ajout d'un égout pluvial sur la rue Sigouin, la déviation de l'égout combiné du chemin Pierre-Péladeau vers l'égout du boulevard de Sainte-Adèle, la pose de béton bitumineux, la fondation de rues, bordures et trottoirs, et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection des plans et devis, la surveillance des travaux, les études environnementales requises, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et tous autres frais inhérents et pour emprunter une somme de 1 938 000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO 2010-105

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour la réception de soumissions concernant l'exécution de travaux de rénovation de l'usine d'épuration des eaux usées contiguë à la rue Rolland.

ATTENDU que quatre (4) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire le 24 mars 2010.

ATTENDU le rapport d'analyse et la recommandation rédigés par Monsieur Émile Parent de la firme d'ingénieurs-conseils CIMA + en date du 25 mars 2010 et le rapport rédigé le 26 mars 2010 par Monsieur Pierre-Luc Forget, ingénieur, coordonnateur au Services techniques à la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la compagnie Nordmec Construction Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 2 498 150,63\$, taxes incluses, pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1119-2010.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO 2010-106

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h16.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 avril 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

RÉSOLUTION NO. 2010-108

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de retirer le sujet suivant de la rubrique « Résolutions » :

F 33) Rejet des soumissions – réparations mineures de pavage pour l'année 2010.

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Avis de motion » :

D 5) Formation d'un comité culturel.

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « Résolutions » :

F 39) Demande de modification du trajet des autobus - Transport Collectif Intermunicipal Laurentides

F 40) Acceptation de la soumission – réparations mineures de pavage – année 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-109

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-110

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 23-2010

Le Conseiller Municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux, réfection de rues, bordures et trottoirs, construction de trottoirs le tout concernant certaines rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle, l'installation de bassins de sédimentation au Lac Millette, réparation des chaussées de rues, et tous autres travaux nécessaires pour les fins du règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes et d'immeubles pour les fins du règlement, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire incluant les frais, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 24-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'autoriser la Ville de Sainte-Adèle à acheter, pour le service des travaux publics, une rétrocaveuse-chargeuse neuve de marque John Deere, modèle 710J et équipements, deux camions, soit un F-350 de l'année 2011 avec équipements, et une fourgonnette neuve E-350 de marque Ford avec équipements, et pour le service de la sécurité incendie, un camion pompe citerne à cabine d'équipe neuf, d'un appareil d'élévation de type plate-forme usagé avec pompe intégrée, et pour emprunter les sommes requises pour ce faire, incluant les coûts d'achat, les taxes et les imprévus et tous autres frais inhérents auxdites acquisitions.

AVIS DE MOTION NO. 25-2010

La Conseillère Municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement de tarification concernant l'accès à la plage municipale Jean-Guy Caron et la location d'embarcations.

AVIS DE MOTION NO. 26-2010

Le Conseiller Municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'autoriser le Conseil Municipal à décréter des travaux de construction d'un abri-froid pour le service des travaux publics, la pose d'une clôture ainsi que des travaux de construction et d'aménagement au garage municipal, et tous autres travaux connexes pour les fins du règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 27-2010

La Conseillère Municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter la formation d'un comité culturel et d'établir le nombre de membres dudit comité, son mandat et toute autre disposition pertinente.

RÈGLEMENT NO. 965-C-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-111

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-C-2010, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999 pour enlever deux (2) cases de stationnement sur la rue Saint-Joseph près de l'intersection de la rue Deschambault, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1007-B-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-112

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1007-B-2010, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1131-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-113

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1131-2010 afin de nommer officiellement « rue des Métairies » la voie de circulation formée du lot 4 458 731, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1132-2010, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1132-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-114

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1132-2010 afin de décréter des dispositions concernant l'occupation du domaine public, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1000-2010-Z-02, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z-02
RÉSOLUTION NO. 2010-115

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-02, modifiant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but de créer la zone Pa-13 à même une partie de la zone Pm-4 afin de permettre les habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitations, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-116

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1119-2010
Règlement autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux usées sur la rue Rolland, la rénovation du bâtiment et des équipements de contrôle et autres travaux connexes, l'achat de tous les équipements et matériaux requis, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection de plans et devis et la surveillance des travaux et tous les frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la servitude requise pour les fins du présent règlement, et pour emprunter une somme de 3,687,000\$ pour ce faire incluant les frais, les taxes et les imprévus
Montant autorisé : 3,687,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

RÉSOLUTION NO. 2010-117

ATTENDU la lettre transmise le 2 mars 2010 par M. Richard Paquette de la compagnie 2160-8492 Québec Inc. relativement à la cession à la Ville de Sainte-Adèle du lot 3 431 339, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, propriété de ladite compagnie.

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics, daté du 5 mars 2010, ainsi que le rapport du greffier municipal daté du 10 mars 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte d'acheter l'immeuble susdit pour la somme nominale de 1.00\$ et mandate dès lors Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger le contrat pour ce faire entre les parties concernées.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-118

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 18 mars 2010, et le rapport du greffier municipal, daté du 7 avril 2010, concernant une réclamation pour des dommages subis au véhicule de M. Michel Fournelle lors de l'intervention policière qui a eu lieu le 12 décembre 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour la réclamation de M. Michel Fournelle pour une somme de 598.24\$, le tout sous réserve de la signature au préalable de la quittance finale par ledit réclamant.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu son implication à titre de président de la Fondation Sports-Études A-N-Morin.

RÉSOLUTION NO. 2010-119

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 8 avril 2010, relativement à l'autorisation à l'organisme sans but lucratif Fondation Sports-Études A-N-Morin pour obtenir les bénéfices du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil donne son accord à l'application du programme d'assurance susdit offert aux villes membres de l'Union des Municipalités du Québec à l'organisme précité.

QUE, sur présentation de la facture transmise à la Ville pour le paiement de la prime, ledit organisme rembourse la Ville du plein montant requis pour ce faire, soit une somme de 308.40\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-120

ATTENDU les rapports de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, datés respectivement du 8 et 9 mars 2010, relativement à des dossiers d'infraction à la réglementation d'urbanisme concernant le bâtiment incendié situé au 151, rue des Érables, et l'immeuble situé au 2025, boulevard de Sainte-Adèle.

ATTENDU que des avis d'infraction ont été signifiés aux propriétaires des immeubles susdits.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Me Daniel Goupil de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre les procédures requises pour faire respecter la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles susdits et que, préalablement aux procédures, Me Goupil soit mandaté pour transmettre aux propriétaires des immeubles concernés une mise en demeure afin de faire respecter la réglementation municipale et que, spécifiquement pour l'immeuble du 151, rue des Érables, des procédures soient entreprises pour faire exécuter les travaux requis pour assurer la sécurité des personnes ou, s'il n'existe pas d'autre remède utile, la démolition dudit immeuble et ce, aux frais du propriétaire concerné.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-121

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 6 avril 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-023

Simon Beaulieu et Aimée Turcotte
2945, rue de la Terrasse-Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-024

Les trouvailles de Bruce (Jean-Guy Dubois)
1609, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-025

Le Braisé Fûté (Robert Pilon et Jean-François Robillard)
1049, rue Valiquette
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-026

Le Braisé Fûté (Robert Pilon et Jean-François Robillard)
1049, rue Valiquette
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-027

Denis Mercier et Lyne Robert
130, rue Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-028

Distribution Pièces M.L. Inc. (Michel Laborde)
3600, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne.**

Résolution C.C.U. '2010-029

Les Moulins LaFayette (Dimitrios Panopolis)
555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Galerie/Terrasse**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-122

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2755, rue Desjardins, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite de la résidence existante de 2 mètres à 1,39 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 11 février 2010, minute 0340, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 17-2, rang 9, Canton Abercrombie (chemin du Renard), et dont la nature est de réduire la superficie minimale de lot de 4000m² à 3533,8 m², afin de permettre la création du lot 17-20, rang 9, Canton Abercrombie, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2010, minute L-6705.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 500, rue des Capucines, et dont la nature est de réduire la distance entre les cases de stationnement et l'emprise de la rue des Capucines de 1,5 mètre à 0 mètre, tel que montré au plan préparé par M. Laurence, ing. de Laurence experts-conseils, en date du 22 juin 2009, dossier 51.33.01, fichier csev202b.dwg, plan no. c-202, conditionnellement à ce que le Conseil autorise l'occupation du domaine public des cases de stationnement montrées audit plan.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 mai 2010 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-123

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 31 mars 2010, relativement au paiement d'une somme supplémentaire concernant l'achat de 2 bennes basculantes pour des camions de déneigement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 658.52\$, taxes incluses, au fournisseur Machinerie St-Jovite Inc. pour les fins susdites, à même l'argent disponible au règlement 1122-2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-124

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 1^{er} avril 2010, concernant la signature d'une entente avec la compagnie Global Payments dans le cadre du service de paiement en ligne pour les activités du service des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine la signature de Mme Brigitte Forget sur l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Global Payments pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 2010-125

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 2 mars 2010, relativement à la signature d'ententes à intervenir avec les écoles Chante-au-Vent, Saint-Joseph et Elementary School Ste-Adèle, concernant l'utilisation des équipements et des locaux pour la période estivale.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des documents pour ce faire annexés à la présente, et en autorise leur signature par le directeur du service des loisirs, M. Christian Nadeau, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter tous frais pour ce faire tel qu'il appert auxdites ententes.

RÉSOLUTION NO. 2010-126

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 10 mars 2010, concernant un mandat de vente de certains immeubles municipaux à M. Michel Desjardins de La Capitale Laurentides et M. Roger Pilon du Groupe Sutton Laurentides.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate les agents d'immeubles précités pour la vente des terrains portants les numéros de lots 2 453 928 et 2 493 462 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour la période s'échelonnant du 20 avril 2010 au 31 décembre 2010.

QUE les ventes desdits immeubles soient effectuées sans garantie légale et aux risques et périls des acheteurs, et que le prix de vente représente un minimum de 100% de l'évaluation municipale.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tous documents pour mettre à effet la présente résolution, le tout en temps et lieu, incluant les contrats de courtage à intervenir pour ce faire.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume les commissions suivantes du prix de vente desdits immeubles, excluant les taxes, payable aux courtiers concernés :

- agent inscripteur : 3%
- agent vendeur : 10%

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-127

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 8 avril 2010, concernant l'achat de modules de jeux pour le parc Lépine.

ATTENDU le prix soumis pour ce faire par la compagnie Tessier Récréo-Parc Inc. au montant de 17,508\$, plus taxes, comprenant le coût d'achat, l'installation et l'aménagement des lieux.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-128

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 22 mars 2010, concernant la réparation d'un compteur classificateur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à faire réparer le compteur classificateur chez Electromega Ltée et ce, pour les sommes suivantes :

- compteur classificateur NC-200	1,735\$ plus taxes
- plaque protectrice #8581	225\$, plus taxes

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même le budget du service de police.

RÉSOLUTION NO. 2010-129

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 23 février 2010, concernant le renouvellement et l'ajout au système informatique dudit service.

ATTENDU les prix pour ce faire par la compagnie GT Innovatech le 15 février 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'acquisition et l'installation d'un ordinateur portatif pour le service de la sécurité incendie, le tout pour une somme de 2,570.16\$, taxes incluses, et l'implantation d'un serveur pour ledit service comprenant les logiciels requis, le tout pour une somme de 8,881.01\$, taxes incluses, plus les sommes additionnelles qui pourraient être requises pour l'installation et la configuration.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

RÉSOLUTION NO. 2010-130

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 24 mars 2010, concernant l'achat pour ledit service de 7 appareils respiratoires APRIA et de 6 cylindres d'APRIA de la Municipalité de Saint-Césaire, le tout pour une somme de 15,000\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat des équipements susdits et mandate le directeur du service de la sécurité incendie pour signer tous documents à intervenir pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2010-131

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 24 mars 2010, concernant l'achat de parties faciales pour appareils respiratoires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la sécurité incendie à procéder à l'achat de parties faciales pour appareils respiratoires, le tout pour une somme n'excédant pas 2,000\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2010-132

ATTENDU la correspondance transmise par la MRC des Pays d'En-Haut les 17 et 18 mars 2010 relativement à la formation des élus, module 2, concernant les rôles et responsabilités des élus municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Madame la Conseillère Lise Gendron et Messieurs les Conseillers John Butler et Robert Lagacé, à participer à ladite formation.

QUE les frais pour ce faire soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes desdits participants leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-133

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque à l'ordre de Fasken Martineau DuMoulin en fidéicommiss au montant de 218,338.49\$ dans le dossier CPAR et Ville de Sainte-Adèle c. Citec et al.

RÉSOLUTION NO. 2010-134

CONSIDÉRANT la sentence arbitrale rendue le 6 janvier 2009 par Me Guy Sarault, arbitre, en faveur de Sciparc Consultants Inc.

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 22 mars 2010 par l'honorable Daniel W. Payette de la Cour supérieure du district de Terrebonne homologuant ladite sentence arbitrale et rejetant la requête en déclaration de nullité de la Ville.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de demander à la Cour d'appel la permission d'appeler de ce jugement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à la cour d'appel du Québec la permission d'appeler du jugement rendu le 22 mars 2010 par l'honorable Daniel W. Payette de la Cour supérieure du district de Terrebonne.

DE mandater Me Guy Pépin du cabinet Bélanger Sauvé pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-135

ATTENDU la recommandation 6.2 rédigée dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion du 5 mars 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation de deux lampadaires sur le chemin Doncaster, aux endroits suivants :

- poteau # R548D
- poteau # M859R

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-136

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière aux organismes ci-après indiqués d'un montant équivalent aux taxes municipales 2010 :

<i>Association des amis de la nature du Lac Pilon</i>	<i>413.29 \$</i>
<i>Musée Zénon-Alary</i>	<i>3,509.24 \$</i>

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-137

ATTENDU que l'Association des pompiers de Sainte-Adèle désire organiser son éppluchette de blé d'Inde annuelle samedi le 14 août 2010 dans le parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement précité et l'utilisation pour ce faire du parc Claude-Henri-Grignon, le samedi 14 août 2010.

QU'une somme de 1,500\$ soit octroyée par la Ville pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-138

ATTENDU la correspondance transmise les 25 et 26 mars 2010 par M. Luc Lafontaine, directeur général de la Ville d'Estérel, concernant des demandes d'appui à la Ville de Sainte-Adèle pour certains projets envisagés par ladite ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appuie les demandes de la Ville d'Estérel à être déposées au Fonds de la ruralité de la MRC des Pays d'En-Haut pour les projets suivants :

- a) Projet de construction d'un refuge pour le Centre plein air de l'Estérel.**
- b) Projet de réalisation d'un Plan de protection et de mise en valeur d'un parc municipal au Lac Castor.**

RÉSOLUTION NO. 2010-139

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 8 avril 2010, relativement à une demande d'exemption de fournir des cases de stationnement par le Café Communautaire l'Entre-Gens.

ATTENDU que l'exemption concerne 2 cases de stationnement hors-rue et que la somme à verser est fixée à 1,200\$.

ATTENDU que le requérant susdit est un organisme sans but lucratif.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une exemption audit organisme de fournir 2 cases de stationnement hors- rue afin de permettre la délivrance du permis d'affaires, le tout sans frais considérant les « ATTENDU » susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-140

ATTENDU la démission de Monsieur Nelson Morin, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le 6 avril 2010.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer celui-ci pour une période de 3 ans débutant le 19 avril 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Hubert Cousineau à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, pour une période de 3 ans, débutant le 19 avril 2010.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-141

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du contrat à intervenir entre Clarion Inc. et Ville de Sainte-Adèle relativement à la cession de la rue portant les numéros de lots 2B-5 et 3-27-1, rang 4, Canton Wexford, tel qu'il appert au document susdit, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la compagnie précitée, conformément aux dispositions de l'entente signée entre les parties pour les fins susdites le 23 octobre 2008.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-142

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 11 février 2010, concernant l'octroi d'une aide financière à divers organismes locaux.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une aide financière aux organismes ci-après indiqués et ce, pour l'année 2010 :

<i>Festivité au Cœur des Saisons (Fête Nationale)</i>	<i>14,000\$</i>	<i>le ou vers le 3 juin 2010</i>
---	-----------------	----------------------------------

<i>FC Boréal</i>	<i>5,500\$</i>	<i>le ou vers le 20 avril 2010 (3,000\$) le ou vers le 2 juillet 2010 (2,500\$)</i>
------------------	----------------	---

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-143

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la reconnaissance du Comité Culturel de Sainte-Adèle à titre de comité permanent pour formuler au Conseil Municipal toute recommandation concernant tous les aspects culturels sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, lequel sera créé par une réglementation pour tous objets requis dans les circonstances.

QUE Madame la Conseillère Lise Gendron soit désignée à titre de présidente dudit comité.

QUE le directeur du service des loisirs, M. Christian Nadeau, et la directrice du service des bibliothèques, Mme Stéphanie Lachaine, soient nommés à titre de membres dudit comité.

QUE Mme Danielle Bergevin soit mandatée pour agir à titre d'expert-conseil pour le comité susdit.

QUE le mandat dudit comité consiste à coordonner l'action culturelle, analyser les projets culturels, élaborer les rapports des projets, les politiques et les procédures à être suivies et faire toute recommandation au Conseil Municipal.

RÉSOLUTION NO. 2010-144

ATTENDU que 159 400 personnes admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG), à l'allocation au conjoint (ALC) ou à l'allocation au conjoint survivant (ALCS) ne touchent pas cette prestation car elles ignorent son existence.

ATTENDU que les prestations de SRG pour personnes seules et de l'ALCS n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Canada.

ATTENDU que l'Indice des Prix à la consommation (IPC) ne permet pas d'estimer adéquatement l'augmentation du coût de la vie pour les aînés et que, par le fait même, le pouvoir d'achat des aînés ne cesse de diminuer.

ATTENDU qu'en ce moment le gouvernement n'offre qu'une rétroactivité des paiements de 11 mois seulement, ce qui lèse les droits des personnes qui étaient dans l'impossibilité de produire une demande à temps.

ATTENDU que lorsqu'un bénéficiaire marié ou en union de fait perd son partenaire de vie, la prestation de SRG ou de l'ALC de ce dernier cesse le mois du décès, ce qui dénote une méconnaissance de la situation financière de certains aînés de la part du gouvernement.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie le réseau FADOQ dans ses démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis et demande au gouvernement du Canada d'instaurer rapidement :

- 1. L'inscription automatique au SRG, ALC et ALCS.*
- 2. L'augmentation du SRG pour personne seule et de l'ALCS.*
- 3. La rétroactivité pleine et sans condition.*
- 4. La prolongation de la prestation du SRG et de l'ALC pendant six mois suite au décès d'un bénéficiaire en couple.*

RÉSOLUTION NO. 2010-145

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur aux services techniques, daté du 12 avril 2010, relativement à un mandat à accorder à la firme d'ingénieurs CIMA + pour obtenir un certificat d'autorisation auprès du MDDEP pour la rue des Coquillettes en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi qu'une demande auprès du MRNF en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les travaux au trop-plein en amont de l'usine d'épuration.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'ingénieurs susdite pour les fins précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour la demande de certificat au MDDEP au montant de 4,500\$, plus taxes, à même l'argent disponible au règlement 1118-2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-146

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve la description technique préparée par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 24 mars 2010, concernant la rue suivante :

- Notre-Dame: le lot 4 324 688, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne..

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour l'acquisition de ladite rue soit appliquée pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-147

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la fermeture, à titre de rue publique, d'une partie de l'emprise de la rue Lafontaine portant le numéro de lot 4 185 971, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, le tout conformément à l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, tel qu'il appert au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE de plus, le Conseil cède à M. François-Steeve (Steeve) Ladry la partie de rue précitée et ce, pour un montant de 250\$, plus taxes.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire entre la Ville de Sainte-Adèle et M. François-Steeve (Steeve) Ladry, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le cessionnaire.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-148

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 14 avril 2010, relativement à une demande d'injonction provisoire pour autoriser la Ville de Sainte-Adèle à procéder aux travaux requis pour sécuriser les lieux situé au 166, boulevard de Sainte-Adèle.

ATTENDU l'état délabré du bâtiment et de la piscine partiellement remplie et non clôturée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Me Daniel Goupil de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, les procédures nécessaires pour obtenir une injonction provisoire pour les fins susdites afin de fermer les ouvertures de la résidence, le nettoyage du terrain, l'enlèvement de l'eau de la piscine et l'installation d'une clôture temporaire pour celle-ci, le tout afin de sécuriser les lieux et ce, aux frais du propriétaire de l'immeuble précité.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-149

ATTENDU les dispositions de la résolution 2010-063, adoptée par le Conseil Municipal le 15 février 2010, dans le dossier de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du document annexé à la présente pour en faire partie intégrante concernant l'augmentation d'hypothèque sur les immeubles appartenant à ladite corporation.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-150

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du document requis pour l'acquisition d'immeubles par la Ville de Sainte-Adèle de la compagnie Cascades Groupe Papiers Fins Inc., le tout tel qu'il appert audit document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2010-151

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : *M. John Butler*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 16,000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle à titre de contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle pour les dossiers suivants :

- *Salon Chalets et maisons de campagne et Salon de la rénovation et maison neuve de Laval* 5,000 \$
- *Guide d'accueil CLD* 5,000 \$
- *Guide d'accueil ATL* 6,000 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-152

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 2 mars 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

M. Patrick Thibodeau

Réduire la marge avant du bâtiment en construction de 8 mètres à 7,87 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Jean-Francis Blondin, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2009, minute 2846, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Situation : 776, rue de Plaisance.

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-153

ATTENDU que Transport Collectif Intermunicipal Laurentides dessert les citoyens de Sainte-Adèle depuis plusieurs années.

ATTENDU que ce service a répondu à un besoin essentiel pour permettre aux citoyens de différentes municipalités, incluant Sainte-Adèle, de se rendre, soit à leur lieu de travail ou de leur permettre d'exécuter certaines activités.

ATTENDU que le Conseil estime opportun de demander à l'organisme précité que le trajet des autobus emprunté pour les fins susdites soit modifié afin de desservir les travailleurs se rendant au parc d'affaires La Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à Transport Collectif Intermunicipal Laurentides de modifier le trajet des autobus qui desservent le territoire de la Ville de Sainte-Adèle afin de permettre aux travailleurs du parc d'affaires La Rolland de bénéficier d'un service adéquat pour se rendre quotidiennement à leur travail.

RÉSOLUTION NO. 2010-154

ATTENDU que des appels d'offres par invitation ont été demandés pour effectuer des travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2010.

ATTENDU que deux compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics, daté du 13 avril 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente et ce, pour un montant maximum de 98,430.96\$, taxes incluses, et, pour ce faire, approprie les sommes requises du fonds réservé pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 96,023.03\$ pour la période du 6 au 12 mars 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 385,438.28\$ pour la période du 13 au 19 mars 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 339,237.87\$ pour la période du 20 au 26 mars 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 273,051.15\$ pour la période du 27 mars au 2 avril 2010.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 338,606.29\$ pour le mois de février 2010.*

- Engagements au montant de 193,233.37\$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2010.
- 2) *Rapport :*
- Cour municipale : janvier 2010
- 3) *Procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 5 mars 2010.*
- 4) *Rapport du directeur général daté du 14 avril 2010 – article 2.4.1 du règlement 1096-A-2010.*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h08 et se termine à 21h49.

RÉSOLUTION NO. 2010-155

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h49.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 mai 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

RÉSOLUTION NO. 2010-156

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de corriger le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :

F 22) ajouter « Paroisse Saint-Joseph » après les mots « Notre-Dame des Pays d'En-Haut ».

d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :

F 44) Mandat – signature de la convention collective – Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).

de retirer le sujet suivant de la rubrique « résolutions » :

F 37) Réorganisation du service des travaux publics et des services techniques.

RÉSOLUTION NO. 2010-157

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 28-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement 1125-2009.

AVIS DE MOTION NO. 29-2010

Le Conseiller municipal Jean-Pierre Pariseau, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'autoriser le Conseil municipal à emprunter les sommes requises afin d'acquitter les montants avec intérêts et frais dont le tribunal d'arbitrage l'a condamné à payer aux parties demandereses par la décision rendue le 6 janvier 2009 dans la cause Citec Administration Inc. et SCIPARC Consultants Inc. c. Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle, confirmée en partie par la Cour Supérieure qui a homologué la décision arbitrale susdite le 22 mars 2010 dans les dossiers 700-17-005768-097 et 700-17-005913-099.

AVIS DE MOTION NO. 30-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter, pour l'année 2010, des dépenses à des fins industrielles relativement à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

AVIS DE MOTION NO. 31-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de réduire la vitesse permise à 40 km/hre dans les rues du Domaine Country Club et du Domaine Deauville.

QUE l'avis de motion numéro 36-2009 soit abrogé à toutes fins que de droit.

AVIS DE MOTION NO. 32-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'établissement d'une traverse pour piétons sur la rue Morin, direction Est, à l'intersection de la rue Ouimet.

AVIS DE MOTION NO. 33-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'installation d'un dos-d'âne sur la bretelle d'accès à la Polyvalente A.N. Morin.

AVIS DE MOTION NO. 34-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1126-2009 concernant le programme de revitalisation de certains secteurs de la Ville de Sainte-Adèle.

RÈGLEMENT NO. 956-B-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-158

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 956-B-2010, amendant l'annexe 1 du règlement 956-1999 concernant la tarification pour l'accès à la plage Jean-Guy Caron et la location d'embarcations, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1134-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-159

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1134-2010 autorisant l'achat par la Ville de Sainte-Adèle d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve de marque John Deere, modèle 710J et équipements, de l'année 2010, d'un camion F-350 XL de marque Ford de l'année 2010 ou 2011 avec équipements, d'une fourgonnette E-350 de marque Ford avec équipements, de l'année 2010 ou 2011, d'un camion pompe-citerne à cabine d'équipe de marque Freightliner avec équipements, de l'année 2011, et d'un véhicule incendie de type appareil d'élévation, plate-forme, usagé, des années 1996 à 1998 inclusivement, avec équipements, et pour emprunter une somme de 1,111,000\$ pour ce faire, incluant les coûts d'achat, les taxes et les imprévus et tous autres frais inhérents auxdites acquisitions, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1135-2010, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1135-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-160

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1135-2010, décrétant la formation d'un Comité Culturel de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-161

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 16 avril 2010, relativement à l'acquisition du lot 3 888 887, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, afin de régulariser un dossier de vente de terrain par la Municipalité de Mont-Rolland en 1997.

ATTENDU que pour ce faire il y a lieu d'entreprendre des procédures en prescription décennale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme de notaires Voizard Voizard & Vallée pour entreprendre les procédures susdites et ce, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'acquérir le lot précité.

QUE pour ce faire, une somme maximale de 5,000\$, incluant les honoraires professionnels d'un arpenteur-géomètre pour les opérations cadastrales requises, soit appropriée du surplus accumulé au 31 décembre 2008.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-162

ATTENDU le rapport de Mme Caroline Caissie de la firme Cunningham Lindsey, daté du 19 avril 2010, relativement à une réclamation transmise par les propriétaires du 805, rue Dubé, concernant des dommages subis le 3 février 2010, suite au bris d'une conduite d'aqueduc.

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 26 avril 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour le dossier susdit, sous réserve de la signature d'une quittance finale par la compagnie requérante et, pour ce faire, autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 13,438.16\$ au nom de la compagnie Aviva Canada.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-163

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 27 avril 2010, relativement à la cession d'une servitude pour l'aménagement d'un sentier récréatif non motorisé dans le dossier de M. Gérald Calixte.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2005-626 pour confier le mandat de rédaction et d'enregistrement de l'acte de servitude requis à Me Carole Beauchamp et ce, en remplacement de Me André Voizard, lequel a consenti au changement susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels à Me Carole Beauchamp, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-164

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 27 avril 2010, relativement à l'acceptation de l'acte de cession à la Ville de Sainte-Adèle du lot 4 492 982, dans le dossier de l'aménagement d'un sentier récréatif non motorisé à intervenir avec la compagnie Les Développements Béarence Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'acte susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-165

ATTENDU l'offre de service transmise le 3 mai 2010 par M. Guy Turcot de la compagnie Guy Turcot & Associés Inc. concernant le renouvellement des assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} octobre 2011.

ATTENDU la recommandation rédigée par le greffier municipal le 3 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à la firme précitée le mandat susdit, le tout pour des honoraires professionnels forfaitaires de 6,250\$, plus taxes, ainsi que des honoraires basés sur un taux horaire de 145\$ pour les dossiers ponctuels ou pour toute intervention requérant des tâches particulières en fonction de besoins exceptionnels non prévus au processus susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-166

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 28 avril 2010, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant une subvention pour le développement des collections des bibliothèques.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la requérante susdite à signer tout document pour les fins précitées, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-167

ATTENDU le rapport de Mme Stéphanie Lachaine, directrice du service des bibliothèques, daté du 10 mai 2010, concernant la signature d'une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'obtenir une subvention dans le cadre de la mise à niveau technologique des bibliothèques.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Maire pour signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-168

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 5 mai 2010, concernant le paiement d'honoraires à la firme Trudel Nadeau, avocats.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels desdits avocats dans les causes C-2009-3514-2 à C-2009-3517-2.

RÉSOLUTION NO. 2010-169

ATTENDU la requête de M. Guy Sanscartier, prêtre de la Paroisse Notre-Dame-des-Pays-d'En-Haut, datée du 23 avril 2010, concernant la tenue d'un marché aux puces intérieur à la salle paroissiale Raymond-Éthier de l'église Saint-Joseph, les 15 et 16 mai 2010.

ATTENDU la requête transmise le 5 mai 2010 par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour la tenue d'une vente de garage, dimanche le 30 mai 2010 dans le parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine la tenue du marché aux puces par la Paroisse de Notre-Dame-des-Pays-d'En-Haut qui s'est tenue les 15 et 16 mai 2010.

QUE de plus, le Conseil autorise la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle à tenir une vente de garage dans le parc Claude-Henri-Grignon, dimanche le 30 mai 2010 de 9h à 15h30.

RÉSOLUTION NO. 2010-170

ATTENDU les rapports de M. Simon Bertrand, coordonnateur à la vie communautaire au service des loisirs, et M. Christian Nadeau, directeur dudit service, datés du 27 avril 2010, relativement à l'achat et l'installation d'une clôture et d'un filet protecteur au parc Lépine.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat pour les fins susdites à la compagnie Clôtures St-Jacques & Fils Inc., le tout pour une somme de 11,117.87\$\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-171

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 28 avril 2010, relativement à l'octroi d'un contrat pour la gestion des tennis municipaux, pour la période s'échelonnant du 24 avril 2010 au 11 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature de l'entente à intervenir pour ce faire avec M. Greg Harmon, le tout sous réserve du paiement à celui-ci d'une somme de 6,650\$, plus les taxes applicables, payable selon les dispositions de l'article 3 de ladite entente, et que celui-ci se conforme à l'article 7 de ladite entente concernant les assurances.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-172

ATTENDU la requête de M. Alain Génier de la compagnie 9146-4651 Québec Inc. confirmant que celle-ci est prête à céder à la Ville de Sainte-Adèle la rue portant les numéros de lots 2 492 149 et 2 492 150, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, le tout conformément à l'article 9 de l'entente signée entre la compagnie précitée et la Ville de Sainte-Adèle le 11 février 2008.

ATTENDU la recommandation favorable rédigée le 30 mars 2010 par M. Pierre-Luc Forêt, coordonnateur aux services techniques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la cession à la Ville de Sainte-Adèle de la rue connue et désignée « de Cap-à-l'Aigle » et portant les numéros de lots précités.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger l'acte de cession à intervenir entre les parties susdites, le tout aux frais de la compagnie précitée, attendu les dispositions du paragraphe b) de l'article 9 de l'entente ci-haut indiquée.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-173

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics, daté du 23 avril 2010, relativement aux travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la rue des Chardons.

ATTENDU que la compagnie Mini Excavation François J. Bertrand a soumis le plus bas prix pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat susdit pour les fins précitées à la compagnie Mini Excavation François J. Bertrand, le tout pour une somme de 15,000\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-174

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics, daté du 29 avril 2010, relativement à l'achat et l'installation de deux (2) bassins de décantation au lac Millette.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de deux (2) bassins de décantation chez Boisclair et Fils Inc., au prix unitaire de 1,636.69\$, taxes incluses, et l'installation de ceux-ci au lac Millette.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2010-175

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-035

9105-2811 Québec Inc. (Caisse Populaire)
893, boulevard de Sainte-Adèle
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. '2010-036

Alimentation vivante (Huguette Viger)
453, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-037

La Coop Fédérée/Sonic (Gérald Carrière)
1000, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-038

Loisirs Laurentides (Jacques Allard)
3065, rue Rolland
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-039

Frédéric Proulx
Lot 3 431 540 (Place du Golf-de-Mont-Gabriel)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-041

Jenex Inc.

Lot 4 119 611

- Projet majeur de lotissement (Sommet de montagne)

QUE de plus le Conseil accepte les recommandations du C.C.U. à l'effet de REFUSER les demandes de PIIA suivantes :

- 2010-034 : 1062, boulevard de Sainte-Adèle – Enseigne
- 2010-040 : 1071-1085, boulevard de Sainte-Adèle - Rénovation

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-176

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 4500, rue de la Rogeloise, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite du garage détaché existant de 2 mètres à 1,91 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 2009, minute 13885, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1440, rue des Pilets, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite de la résidence existante de 4 mètres à 2,05 mètres, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 2010, minute 367, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 119 611, cadastre du Québec, visant à augmenter la longueur d'une rue projetée en cul-de-sac sur le lot précité, de 450 mètres à approximativement 648 mètres, tel que montré au document préparé M. Sylvain Lambert, urbaniste, de la firme IPSO urbanisme et design urbain, en date d'avril 2010 (déposée le 27 avril 2010).

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 2 230 794, cadastre du Québec (rue du Vésinet), visant à réduire la largeur sur rue du lot précité de 50 mètres à 48,59 mètres, tel que montré au certificat d'implantation préparé M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2009, minute 14012.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 juin 2010 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-177

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du CCU, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2010-042 b), refuse la demande de dérogation mineure formulée pour le 4500, rue de la Rogeloise, à l'effet de réduire la marge latérale droite de la remise existante.

RÉSOLUTION NO. 2010-178

ATTENDU que le règlement 1097-2008 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « Logement abordable Québec – volet social communautaire », adopté par le Conseil municipal le 17 novembre 2008, a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec le 16 avril 2010.

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure un acte de cession du lot 3 889 187, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, avec la compagnie Tribase Industries Inc. afin de permettre la construction de 40 unités de logement dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle cède à la compagnie Tribase Industries Inc. le lot 3 889 187, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une somme de 126,600\$, plus taxes, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur, sous réserve cependant que ledit acheteur construise un minimum de 40 unités de logement selon le plan approuvé, et que ceux-ci soient cédés à l'organisme sans but lucratif INTERLOGE Centre Sud dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec et ce, dans un délai maximal de 180 jours après la signature de l'acte de vente susdit et, qu'à défaut de ce faire, la présente sera nulle et de nul effet. Dès lors, le terrain devra être remis à la Ville avec les améliorations apportées à titre de dommages liquidés. La Ville de Sainte-Adèle pourra également tenter tout recours jugé pertinent devant le tribunal compétent.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat de cession susdit, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE toutes dispositions de la résolution 2004-314, inconciliables avec la présente, soient abrogées à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-179

ATTENDU que la partie demanderesse dans la cause Danielle Lafontaine et autres contre la Ville de Sainte-Adèle et autres, portant le numéro de dossier de la Cour Supérieure 700-17-001392-033, a communiqué avec toutes les parties leur proposant la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable afin d'en arriver à un règlement négocié dans le dossier susdit.

ATTENDU que le Conseil juge opportun d'acquiescer à la requête susdite.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte que le dossier précité fasse l'objet d'une conférence de règlement à l'amiable à être présidée par un juge de la Cour Supérieure, le tout afin d'en arriver à un règlement négocié dans le dossier susdit.

QUE, dès lors, les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle, mandatés pour le présent dossier, soient autorisés à procéder selon les dispositions pertinentes du Code de procédure civile.

QUE Monsieur le Maire, le directeur général et le greffier municipal soient mandatés pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de ladite conférence.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-180

ATTENDU les offres de services datées du 4 mai et 12 mai 2010, transmises par la compagnie Plania Inc. concernant respectivement la révision du concept d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ainsi que le plan stratégique de développement durable.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : *Mme Lise Gendron*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie les mandats suivants à la compagnie précitée pour les honoraires professionnels ci-après indiqués :

- | | | |
|----|---|-----------|
| a) | Concept d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon :
(le montant des honoraires professionnels susdits et pour toute demande supplémentaire audit mandat ne doit pas dépasser le montant prévu pour l'octroi d'un contrat de gré à gré). | 11,500 \$ |
| b) | Plan stratégique de développement durable de la Ville de Sainte-Adèle axé sur le long terme | 15,000 \$ |

plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-181

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 11 février 2010, concernant l'octroi d'une subvention à l'organisme Plein Air Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : *Mme Lise Gendron*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une subvention à l'organisme précité au montant de 62,000\$, payable en trois (3) versements, tel qu'il appert ci-après :

<i>le ou vers le 20 mai 2010</i>	20,666.66 \$
<i>le ou vers le 2 juillet 2010</i>	20,666.67 \$
<i>le ou vers le 30 septembre 2010</i>	20,666.67 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-182

ATTENDU que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau renonce à sa rémunération à titre de président de la Commission des finances et à titre de maire suppléant, pour l'année 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à remettre une somme de 500\$ à la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut.

QUE de plus le solde de la rémunération susdite, pour l'année 2009, soit versé à la Paroisse Notre-Dame des Pays d'En-Haut – Paroisse Saint-Joseph.

RÉSOLUTION NO. 2010-183

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 300\$ à l'Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-184

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la construction d'un émissaire pluvial sur les rues Bélec et Notre-Dame.

ATTENDU que 11 compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Entreprises TGC Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. Gilles Taché de la firme Génivar, datée du 29 avril 2010, et la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, coordonnateur des services techniques, datée du 10 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 1,097,222.50\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement 1130-2010.

QUE la soumission soit également acceptée sous réserve de l'émission des certificats requis par le MDDEP.

QU'à défaut de telles approbations la présente sera nulle et de nul effet.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible au règlement 1130-2010 lorsque celui-ci aura reçu toutes les approbations requises.

RÉSOLUTION NO. 2010-185

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics, daté du 7 mai 2010, relativement à l'octroi d'un mandat de conception de plans et devis et la surveillance des travaux pour les rénovations au garage municipal.

ATTENDU l'offre de service déposée pour ce faire par la firme Atelier idea. architecture et design, en date du 19 avril 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte l'offre de service susdite et ce, pour un montant n'excédant pas 7,500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement d'emprunt à être adopté pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2010-186

ATTENDU que les représentants de la Ville de Sainte-Adèle et les représentants du ministère des Transports du Québec ont tenu une rencontre le 5 mai 2010.

ATTENDU que différents sujets ont été discutés lors de ladite réunion.

ATTENDU qu'il appert de celle-ci que le Conseil municipal dépose au ministère des Transports du Québec des demandes pour les sujets ci-après indiqués.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement au ministère des transports du Québec de :

- a) *reconnaître que le pont Alary enjambant l'autoroute 15 est à caractère stratégique et que, pour ce faire, qu'il soit reconnu par décret et que sa gestion incombe entièrement au ministère des Transports du Québec;*
- b) *travailler conjointement avec la Ville de Sainte-Adèle dans l'aménagement d'une piste cyclable au centre-ville et que ledit ministère informe la Ville de toute aide financière que le ministère pourrait lui octroyer pour les fins susdites;*
- c) *corriger l'aspect sécurité et l'aspect esthétique de la partie du boulevard de Sainte-Adèle (route 117) qui est située près du commerce Bourbon Street.*

QU'une copie de la présente soit transmise à Monsieur le Député Claude Cousineau afin que celui-ci appuie la Ville de Sainte-Adèle dans les démarches susdites.

RÉSOLUTION NO. 2010-187

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux événements ci-après indiqués.

QUE les frais d'inscription desdits membres soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais connexes à la participation desdits membres leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.

Activité de réseautage – Regroupement des tables de concertation et des partenaires de la MRC des Pays d'En-Haut	1 ^{er} juin 2010
Monsieur Pierre Morabito	
Tournoi de golf des restaurants Chez Milot au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle	7 juin 2010
Monsieur Robert Lagacé	
Monsieur Jean-Pierre Pariseau – souper seulement	
Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle	9 juin 2010
Monsieur Robert Lagacé	

Tournoi de golf du député Claude Cousineau

22 juin 2010

Monsieur Robert Lagacé

Tournoi des maires de la vallée au Club de Golf
de Piedmont

17 août 2010

Monsieur Pierre Morabito

Monsieur Robert Lagacé

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-188

ATTENDU la correspondance transmise le 10 mai 2010 par M. Martin Lavoie, conseiller en environnement de la firme Biofilia, relativement à une demande d'attestation de conformité préalablement à la construction d'un chemin de plus de 1 km dans le dossier du projet Via Sauvagia.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée, attendu que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer le certificat de conformité, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-189

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-137 afin d'inscrire « parc de la Famille » en lieu et place de « parc Claude-Henri-Grignon ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2010-190

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 23 mars 2010, relativement au support financier de la Ville de Sainte-Adèle d'une somme n'excédant pas 5,000\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour l'engagement d'un intervenant afin de permettre la prévention et l'intégration des jeunes dans les parcs de Sainte-Adèle pour l'été 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme maximale de 5,000\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour les fins susdites et ce, pour la saison estivale 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-191

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2010-103 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-192

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil donne son accord à l'application du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif offert aux villes membres de l'Union des Municipalités du Québec à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle.

QUE, sur présentation de la facture transmise à la Ville pour le paiement de la prime, ledit organisme rembourse la Ville du plein montant requis pour ce faire, soit une somme de 428.30\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-193

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité de sélection des soumissions déposées pour tous les services professionnels relativement aux contrats municipaux.

- Trésorière municipale
- Directeur général
- Directeur du service des travaux publics ou des services techniques
- Greffier municipal à titre de secrétaire dudit comité.

QUE toute résolution incompatible avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-194

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou d'asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011.

ATTENDU que trois (3) compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Lafarge Canada Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics, daté du 7 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires, plus les taxes applicables, indiqués au bordereau de soumission joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-195

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 7 mai 2010, concernant la réparation de la toiture du Centre communautaire et culturel situé au 1200, rue Claude-Grégoire.

ATTENDU le prix soumis pour ce faire par la compagnie Les Toitures Robillard Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde le contrat pour les fins susdites à Les Toitures Robillard Inc., le tout pour un montant de 1,800\$, plus taxes, tel qu'il appert à la soumission déposée pour ce faire le 5 mai 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2010-196

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 7 mai 2010, relativement à l'appropriation d'une commandite de 3,000\$ de la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut au paiement des dépenses liées à la mise en place entourant la location du chapiteau qui sera installé dans le parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie le montant de la commandite susdite pour les fins précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-197

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un échange de terrain entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 134746 Canada Inc. afin de confirmer l'emplacement d'un kiosque postal sur une partie du lot 2 232 987, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à l'échange du lot 2 232 971, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 178,1 mètres carrés, contre une partie du lot 2 232 987, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 3,283 pieds carrés, afin de permettre l'implantation d'un kiosque postal en bordure de la rue Dumouchel, conformément au plan d'implantation préparé par Mme Valérie Boisvert, le 14 juillet 2003.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle, incluant les frais de resubdivision des lots concernés.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte d'échange et la convention de bail sous seing privé avec la Société Canadienne des Postes.

QUE la résolution 2007-162 soit amendée en conséquence.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2008.

RÉSOLUTION NO. 2010-198

ATTENDU que le 23 septembre 2008, Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, confirmait à la Ville de Sainte-Adèle un accord de principe pour la construction d'une nouvelle bibliothèque.

ATTENDU que les études de faisabilité en vue de la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque ne sont pas complétées.

ATTENDU qu'un nouveau Conseil a été élu en novembre 2009.

ATTENDU que ce nouveau Conseil doit s'imprégner de ce projet afin de bien saisir les besoins de la population et de rendre ce projet fidèle au mandat que lui a confié la population.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de prolonger, pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois, l'accord de principe pour la construction d'une bibliothèque à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-199

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour le mandat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux – émissaire pluvial Notre-Dame/Bélec

ATTENDU que 4 firmes d'ingénieurs ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU le rapport du comité de sélection qui s'est réuni ce jour et qui recommande l'octroi du mandat précité à la firme d'ingénieurs Génivar, celle-ci ayant obtenu le plus haut pointage final après analyse des soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme d'ingénieurs précitée, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 55,308.75\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation du règlement 1130-2010 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et qu'à défaut de telle approbation, la présente sera nulle et de nul effet, et la Ville n'encourra aucune obligation envers l'adjudicataire susdite.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire à même les fonds disponibles au règlement 1130-2010, lorsque celui-ci aura obtenu toutes les approbations requises par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2010-200

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour le mandat de services professionnels en ingénierie pour la rédaction de plans et devis concernant des travaux de réfection majeure de pavage 2010 (diverses rues et trottoirs).

ATTENDU que 3 firmes d'ingénieurs ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU le rapport du comité de sélection qui s'est réuni ce jour et qui recommande l'octroi du mandat précité à la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. Inc., celle-ci ayant obtenu le plus haut pointage final après analyse des soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme d'ingénieurs précitée, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 36,700\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire à même les fonds disponibles au règlement à être adopté pour ce faire, lorsque celui-ci aura obtenu toutes les approbations requises par la Loi.

QUE le Conseil indique que le défaut de fournir avec la soumission une lettre d'engagement pour l'exécution, paiement de main-d'œuvre, gages et matériaux, constitue un défaut mineur qui est une exigence non requise dans les circonstances et que la Ville abandonne dans le présent dossier.

RÉSOLUTION NO. 2010-201

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour le mandat de services professionnels en ingénierie pour la rédaction de plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'une conduite d'égout pluvial.

ATTENDU que 2 firmes d'ingénieurs ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU le rapport du comité de sélection qui s'est réuni ce jour et qui recommande l'octroi du mandat précité à la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. Inc., celle-ci ayant obtenu le plus haut pointage final après analyse des soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme d'ingénieurs précitée, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 63,887.25\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation du règlement à être adopté pour ce faire par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et qu'à défaut de telles approbations, la présente sera nulle et de nul effet, et la Ville n'encourra aucune obligation envers l'adjudicataire susdite.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire à même les fonds disponibles au règlement à être adopté pour ce faire, lorsque celui-ci aura obtenu toutes les approbations requises par la Loi.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-202

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 6 avril 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

M. Serge Hébert
*Réduire la marge latérale droite de la résidence existante de 2 mètres à 1,39 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 11 février 2010, minute 0340, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.
Situation : 2755, rue Desjardins.*

M. Richard Bellemare
*Réduire la superficie minimale de lot de 4000m² à 3533,8 m², afin de permettre la création du lot 17-20, rang 9, Canton Abercrombie, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2010, minute L-6705.
Situation : lot 17-2, rang 9, Canton Abercrombie (chemin du Renard),*

CPE La Barbouille (Michel Lachapelle)
*Réduire la distance entre les cases de stationnement et l'emprise de la rue des Capucines de 1,5 mètre à 0 mètre, tel que montré au plan préparé par M. Laurence, ing. de Laurence experts-conseils, en date du 22 juin 2009, dossier 51.33.01, fichier csev202b.dwg, plan no. c-202, conditionnellement à ce que le Conseil autorise l'occupation du domaine public des cases de stationnement montrées audit plan.
Situation : 500, rue des Capucines*

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller Pierre Morabito déclare au Conseil Municipal que depuis septembre 2009 il n'a participé à aucune délibération syndicale sur ce sujet et depuis novembre 2009 il n'a participé à aucune délibération ni aucun vote au Conseil municipal concernant ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2010-203

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), selon le projet présenté par le comité patronal de négociation, avec les modifications discutées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions convention collective susdite, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller Pierre Morabito ne vote pas sur la résolution.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 101,855.55\$ pour la période du 3 au 9 avril 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 402,037.19\$ pour la période du 10 au 16 avril 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 23,925.27\$ pour la période du 17 au 23 avril 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 522,354.69\$ pour la période du 24 au 30 avril 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 163,526.34\$ pour la période du 1^{er} au 7 mai 2010.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 305,336.89\$ pour le mois de mars 2010.*
 - *Engagements au montant de 216,569.13\$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2010.*
- 2) Rapports :**
 - *Urbanisme : mars 2010*
 - *Police : statistiques janvier, février, mars 2009-2010.*
 - *Cour municipale : février et mars 2010*
- 3) Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 14 avril 2010.**
- 4) Rapports du directeur général datés du 26 avril et 4 mai 2010 – article 2.4.1 du règlement 1096-A-2010.**
- 5) Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1130-2010.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h14 et se termine à 21h38.

RÉSOLUTION NO. 2010-204

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h38.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le 17 mai 2010, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 19 mai 2010, devant être tenue à 20h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le mercredi 19 mai 2010 à 20h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Madame et Messieurs les Conseillers,

Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame et Messieurs les Conseillers Nadine Brière, Jean-Pierre-Pariseau et Pierre Morabito étaient absents pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÈGLEMENT NO. 1136-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-205

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1136-2010, autorisant le Conseil municipal à emprunter une somme de 487,000\$ pour acquitter le solde du montant, avec intérêts et frais, auquel la Ville de Sainte-Adèle a été condamnée à payer dans les causes numéros CCAC # S07-050301-RG, 700-17-005768-097 et 700-17-005913-099, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1137-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-206

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1137-2010, décrétant l'appropriation d'une somme de 135,047\$ pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2010, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-207

CONSIDÉRANT la sentence arbitrale rendue le 6 janvier 2009 par Me Guy Sarault, arbitre, en faveur de Citec Administration Inc. et Sciparc Consultants Inc. c. Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle,

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Daniel W. Payette de la Cour supérieure du district de Terrebonne homologuant ladite sentence arbitrale et rejetant la requête en déclaration de nullité de la Ville.

CONSIDÉRANT que la Cour d'appel a refusé la permission d'appeler de ce jugement.

CONSIDÉRANT la responsabilité professionnelle de Me Michel Beausoleil, alors procureur de la Ville et de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'instituer des procédures judiciaires en responsabilité professionnelle et disciplinaire contre Me Michel Beausoleil.

DE mandater Me Guy Pépin, c.r., avocat-conseil au cabinet Bélanger Sauvé pour prendre, au nom de la Ville, toute procédure judiciaire utile ou nécessaire à ces fins.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-208

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à verser, à titre de subvention, à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, le montant indiqué au règlement adopté ce jour et portant le numéro 1137-2010, pour lui permettre d'assumer le montant qu'elle est condamnée à payer suite aux jugements CCAC # S07-050301-RG Citec Administration Inc. et Sciparc Consultant Inc. c. Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle, 700-17-005768-097 Citec Administration Inc. et Sciparc Consultant Inc. c. Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle, et 700-17-005913-099 Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle c. Citec Administration Inc. et Sciparc Consultant Inc., le tout lorsque ledit règlement sera en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2010-209

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à verser aux compagnies Citec Administration Inc. et Sciparc Consultants Inc. le solde du montant, avec intérêts et frais, auquel la Ville a été condamnée à payer, le 6 janvier 2009, aux demandereses dans la cause CCAC # S07-050301-RG – Citec Administration Inc. et Sciparc Consultants Inc. c. Corporation du Parc d’Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle, lequel jugement a été en partie confirmé par la Cour Supérieure le 22 mars 2010 dans les causes 700-17-005768-097 Citec Administration Inc. et Sciparc Consultants Inc. c. Corporation du Parc d’Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle, et 700-17-005913-099 Corporation du Parc d’Affaires La Rolland et Ville de Sainte-Adèle c. Citec Administration Inc. et Sciparc Consultants Inc., le tout lorsque le règlement adopté ce jour et portant le numéro 1136-2010 aura reçu toutes les approbations requises par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2010-210

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport rédigé le 12 mai 2010 par M. Richard Blouin, directeur général, relativement à la réorganisation du service des travaux publics et des services techniques, l’organigramme proposé desdits services, ainsi que les descriptions de tâches du directeur des services techniques, et du directeur du service des travaux publics.

QUE dès lors le Conseil nomme M. Pierre-Luc Forget au poste de directeur des services techniques à partir de la présente.

QUE celui-ci soit soumis à une période de probation de 4 mois, que son salaire soit fixé selon l’échelon 5 de la classe 5 et qu’une allocation mensuelle de 300\$ lui soit versée pour l’utilisation de son véhicule personnel lors de l’exécution de ses fonctions.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions du rapport susdit.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20h10 et se termine à 20h45.

RÉSOLUTION NO. 2010-211

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h45.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 juin 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Jean-Pierre Pariseau</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2010-212

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 38) Adoption du projet de règlement 1000-2010-Z-04 (P-1);

F 39) Réparation de la toiture du Centre Communautaire et Culturel – coût excédentaire.

RÉSOLUTION NO. 2010-213

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-214

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 35-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement 1035-2003, tel qu'il appert au projet de règlement 1035-A-2010 joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

A la demande du Conseil municipal, le greffier municipal explique aux citoyens présents les dispositions du projet de règlement 1035-A-2010.

AVIS DE MOTION NO. 36-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de stationnement numéro 965-1999.

AVIS DE MOTION NO. 37-2010

La Conseillère municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant la formation du Comité Consultatif en Environnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 38-2010

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but de créer les zones résidentielles Ra-17 et Ra-18 à même une partie de la zone touristique Te-10, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-03 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 39-2010

Le Conseiller municipal Jean-Pierre Pariseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de taxation 1124-2010.

RÈGLEMENT NO. 1125-B-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-215

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1125-B-2010, amendant les articles 4 et 10 du règlement 1125-2009, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1126-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-216

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1126-A-2010, amendant les articles 2 et 4 du règlement 1126-2009, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1138-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-217

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1138-2010, décrétant l'installation d'un dos-d'âne sur la bretelle d'accès à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-218

ATTENDU le rapport de M. Richard Blouin, directeur général, daté du 10 juin 2010, concernant l'achat et l'installation de 3 conteneurs semi-souterrains de marque Molok sur le terrain de l'hôtel de Ville et ce, pour une somme de 18,619.60\$, plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission déposée le 25 mai 2010 pour ce faire par Entreprise Sanitaire F.A. Limitée pour l'achat susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-219

ATTENDU l'analyse des besoins de la Ville de Sainte-Adèle en matière d'avance pour les opérations courantes.

ATTENDU qu'une marge de crédit au montant de 2,000,000\$ répond adéquatement aux besoins précités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut de renouveler sa marge de crédit au montant de 2,000,000\$, pour les fins susdites.

QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-220

ATTENDU la requête transmise le 25 mai 2010 par Mme Marie-Christine Jaunasse concernant une demande d'autorisation pour un marche-o-thon, désigné Maude-o-thon, au profit de la fondation Les amis de l'enfance qui gère le manoir Ronald McDonald, et qui se tiendra sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 26 septembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement susdit le 26 septembre 2010 pour les fins précitées.

RÉSOLUTION NO. 2010-221

ATTENDU les recommandations 2.2 et 6.2 rédigées dans le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière, suite à la réunion du 11 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires aux endroits suivants :

- poteau # 611-1-077A63 face au 619, rue de la Boucle
- poteau # M5Z3H sur la rue des Saules

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-222

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés respectivement du 3 et 8 juin 2010, concernant l'achat et l'installation de deux (2) cabanons dans le parc de la rivière Doncaster.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de deux (2) cabanons de Cabanons Filiatrault à être installés au parc de la rivière Doncaster, le tout pour une somme de 1,545\$ chacun, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-223

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 21 mai 2010, concernant l'achat de paniers de fleurs pour les lampadaires d'ambiance sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ainsi que l'achat de fleurs pour les plates-bandes et pour l'îlot à la sortie 67 de l'autoroute des Laurentides.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de paniers chez Michel Lauzon & Associés, pour une somme de 2,871\$, taxes incluses, et à l'achat de fleurs pour une somme de 7,000\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-224

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service travaux publics, daté du 3 juin 2010, concernant le renouvellement du contrat d'entretien des étangs aérés du Mont-Gabriel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat susdit avec la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc., pour une période d'une année, se terminant le 8 septembre 2011.

QUE M. Denis Drouin soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire estimé à 8,295\$, plus taxes et indexation, à même le budget du service susdit.

RÉSOLUTION NO. 2010-225

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse pour le service des travaux publics.

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat de deux camions pour le service susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions ci-après indiquées, le tout sous réserve cependant de l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement 1134-2010 adopté pour ce faire, et qu'à défaut de telle approbation, la présente sera nulle et de nul effet.

Achat d'une chargeuse rétrocaveuse de marque John Deere , modèle 710J, 4 x 4 avec balancier extensible et traction avant mécanique de l'année 2010	Nortrax Québec Inc.	216,668.08 \$ (taxes incluses)
Achat d'un camion de marque Ford modèle E-350 châssis cabine standard de l'année 2010 ou 2011	Des Laurentides Ford	34,562.33 \$ (taxes incluses)
Achat d'un camion de marque Ford, modèle F-350 XL, 6 roues, 4 roues motrices, cabine allongée avec boîte de service Reading Classique II en acier et treuil hydraulique de l'année 2010 ou 2011	Des Laurentides Ford	64,310.53 \$ (taxes incluses)

QUE M. Denis Drouin soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le règlement 1134-2010 lorsque celui-ci sera en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2010-226

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 9 juin 2010, relativement à une demande de permis de lotissement pour le morcellement du lot 2 493 622 (contigu au chemin du Mont-Loup-Garou) ainsi que la contribution pour fins de parcs applicable.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la contribution pour fins de parcs applicable dans le cadre de la délivrance du permis de lotissement demandé pour le morcellement du lot 2 493 622 (plan cadastral parcellaire de Paul Audet, a.g. en date du 11 mai 2010, minute 18 689), soit sous forme de terrain, soit une bande de terrain d'une largeur de 9 mètres, le long de la limite arrière du lot 2 493 622, avec les surlargeurs nécessaires afin d'englober les deux extrémités du sentier en lien avec les lots voisins (2 493 627 et 2 493 557);

QUE la partie résiduelle applicable, dans le cadre de la contribution pour fins de parcs soit sous forme monétaire, conformément au règlement de lotissement en vigueur.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume les frais d'arpentage pour identifier sur le terrain l'emplacement de la partie du sentier à relocaliser.

QUE le propriétaire fasse procéder, dans le cadre de la demande de permis de lotissement, à la modification du plan cadastral parcellaire morcelant le lot 2 493 622 afin que le lot à être cédé à la Ville pour fins de parcs soit indiqué audit plan.

QUE la Ville assume les honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre du propriétaire, applicables pour la modification du plan cadastral parcellaire visant à indiquer un numéro de lot projeté pour le terrain à être cédé à la Ville dans le cadre de la contribution pour fins de parcs.

QUE le propriétaire et la Ville signent une promesse de cession pour le lot projeté indiqué audit plan parcellaire à être cédé à la Ville dans le cadre de la contribution pour fins de parcs et ce, préalablement à la délivrance du permis de lotissement pour ledit plan parcellaire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la promesse de cession à intervenir entre les parties susdites ainsi que l'acte de cession notarié relativement à la contribution pour fins de parcs susdite.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte à intervenir entre les parties.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels du notaire instrumentant et de l'arpenteur-géomètre à même les fonds réservés pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-227

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une autorisation permanente d'occupation du domaine public soit accordée au Centre de la Petite Enfance La Barbouille Inc., le tout pour permettre le réaménagement d'espaces de stationnement en partie sur l'emprise de la rue des Capucines, tel qu'il appert à la demande d'autorisation annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite autorisation, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le greffier municipal soit autorisé à inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-228

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie les sommes requises pour l'enlèvement de la piscine et le nettoyage du terrain situé sur les lots 2 232 966 et 3 889 309, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-229

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 1^{er} juin 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-046

O Bagel Ste-Adèle (Isabelle Giroux et Nadia Fafard)
1075, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-047

Projet Via Sauvagia
Lots 2 453 579 et al.
- **Projet majeur de lotissement** (selon les conditions indiquées à ladite résolution).

Résolution C.C.U. '2010-048

Christian Girard
2971, rue Proteau
- **Changement de couleurs extérieures**

Résolution C.C.U. '2010-049

Martin Soucy
Lot 4 474 795 (rue du Meunier)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-050

Micheline Lussier
724, rue de la Croix
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-051

Corinne Gandolfi (Alain Canto – proprio actuel).
49, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-052

Corinne Gandolfi (Alain Canto – proprio actuel).
49, rue Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-053

Murielle Leduc et Gérard Philippon
Lot 3 396 592 (rue du Bourg-du-Lac)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-054

Sylvie Quevillon
1370, rue Dumouchel
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-055

Marie-Joël Turgeon
174, rue Morin
- **Agrandissement majeur**

Résolution C.C.U. '2010-056

Céline Fortin
Lot 2 492 699 (rue du Meunier)
- **Construction**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-230

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 4709, rue de Cap-à-l'Aigle, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,69 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 10 février 2010, minute 13138, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 883, rue Arthur-Toupin, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal sur la rue Arthur-Toupin de 6 mètres à 5,30 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 2010, minute L-6794, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot P. 15A, rang 10, Canton Abercrombie (rue de l'Amitié) visant à réduire de 2 500 m² à 2 138,6 m² la superficie minimale applicable pour la subdivision d'une partie du lot 15A, rang 10, Canton Abercrombie, tel que montré au plan topographique préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 2010, minute 18394.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 2 453 579 et al. cadastre du Québec, visant à augmenter la pente de deux tronçons d'allées véhiculaires d'un projet intégré projeté sur les lots 2 453 579 et al. de 12% à 15% sur respectivement 125 mètres et 150 mètres, tel que montré aux plans de mesure de mitigation préparés par Gilles Taché et Associés Inc., ingénieurs-conseils, en date du 28 août 2009, plans numéros 97409-01 (rév. C) et 97409-03 (rév. B).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 juillet 2010 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-231

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 1^{er} juin 2010, concernant l'immeuble situé au 1122, boulevard de Sainte-Adèle (15, rue Morin).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la résolution C.C.U. 2010-061 à l'effet de maintenir en vigueur la résolution 2009-136 pour une période de 6 mois à partir de la présente, laquelle impose des conditions sur la reconstruction du site.

QUE le Conseil permette, pour une période de six (6) mois, à partir de la présente, la pose d'une enseigne sobre se limitant à annoncer le projet commercial à venir selon la superficie prévue au règlement de zonage pour une telle enseigne (article 8.11.17 – règlement 1000-1999-Z) et ce, afin de permettre au propriétaire de faire la promotion de son projet et attirer des locataires potentiels.

RÉSOLUTION NO. 2010-232

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 15 juin 2010, relativement à l'achat d'équipements de communication pour ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de 30 radios portables au coût total de 14,391.60\$, 8 radios mobiles au coût total de 2,934.72\$, ainsi qu'un répéteur Motorola au coût de 1,693.13\$ taxes incluses, chez Centre de Téléphone Mobile Ltée.

QUE de plus le Conseil autorise l'achat de 32 téléavertisseurs au montant total de 14,447.68\$, ainsi qu'un logiciel au montant de 337.50\$, taxes incluses, chez Le Pro du CB.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, tel qu'il appert ci-après :

- *5,500 \$ à même le budget du service concerné, et le solde à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.*

RÉSOLUTION NO. 2010-233

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie requis et qu'elle autorise M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, et M. Denis Drouin du service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10,000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE de plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

RÉSOLUTION NO. 2010-234

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle aux Fleurons du Québec pour une période de 3 ans (2010-2011-2012), le tout pour une somme de 1,455\$, plus taxes.

QUE de plus, le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides pour l'année 2010-2011, pour une somme de 350\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-235

ATTENDU la lettre transmise le 18 mai 2010 par M. Claude Forget, directeur général de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Limitée, concernant l'augmentation du tarif pour les matières enfouissables déposées à l'écocentre.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le nouveau tarif au montant de 22.25\$ la verge cube, incluant les taxes et redevances et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-236

ATTENDU les requêtes déposées par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle les 1^{er} et 10 juin 2010, relativement à des demandes de subventions pour la tenue d'événements au cours des prochains mois.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie les subventions suivantes à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle :

<u>Événement</u>	<u>Subvention</u>
Nuits Blues Laurentides 2010 au parc de la Famille	10,000 \$
Farandole des Arts de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Spectacle gratuit au parc de la Famille)	3,000 \$
Oktoberfest au parc Claude-Henri-Grignon (2 et 3 octobre 2010)	5,000 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-237

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Adèle et de la qualité de vie de ses citoyens.

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société.

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle.

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture.

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la Culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

RÉSOLUTION NO. 2010-238

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 9 juin 2010, relativement à l'achat d'un ponceau de 60 pouces de diamètre sous la rue du Caribou.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat et l'installation dudit ponceau sous la rue du Caribou.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder acquitter la dépense susdite au montant de 4,281.92\$, taxes incluses, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-239

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-03 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z dans le but de créer les zones résidentielles Ra-17 et Ra-18 à même une partie de la zone touristique Te-10, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 12 juillet 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-240

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu des règlements ci-après mentionnés :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-2010

Règlement autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'un émissaire pluvial et l'aménagement du milieu récepteur de ce dernier sur les rues Bélec et Notre-Dame, entre la rue Gagné et le ruisseau à l'est de la rue Sigouin, l'ajout d'un égout pluvial sur la rue Sigouin, la déviation de l'égout combiné du chemin Pierre-Péladeau vers l'égout du boulevard de

Sainte-Adèle, la pose de béton bitumineux, la fondation de rues, bordures et trottoirs, et tous autres travaux connexes, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection des plans et devis, la surveillance des travaux, les études environnementales requises, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles et tous autres frais inhérents et pour emprunter une somme de 1 938 000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.
Montant autorisé : 1,938,000\$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1136-2010

Règlement autorisant le Conseil municipal à emprunter une somme de 487,000\$ pour acquitter le solde du montant, avec intérêts et frais, auquel la Ville de Sainte-Adèle a été condamnée à payer dans les causes numéros CCAC # S07-050301-RG, 700-17-005768-097 et 700-17-005913-099.
Montant autorisé : 487,000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tels prêts étant remboursables à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlement.

RÉSOLUTION NO. 2010-241

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 9 juin 2010, concernant la nomination de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Mme Marie-Ève Germain-Poiré et Messieurs Nicolas Meilleur et Kevin Davignon à titre de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances.

RÉSOLUTION NO. 2010-242

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 21 mai 2010, relativement à l'octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant la réfection de la rue et du poste de pompage Dumouchel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat susdit à la firme Inspec-Sol et ce, pour un montant de 10,265.98\$, plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1118-2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-243

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 18 mai 2010, concernant l'embauche de Mme Julie Brazeau à titre de trésorière-adjointe au service de la trésorerie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Pierre Pariseau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil embauche Mme Julie Brazeau, à titre de trésorière-adjointe, à partir du 19 juillet 2010, selon le salaire indiqué à l'échelon 2 de la classe 4 de l'annexe « C » du règlement 1115-2009.

QUE celle-ci soit soumise cependant à une période de probation de six (6) mois à partir de la date d'engagement susdite.

QUE dès lors, celle-ci soit autorisée à signer tous documents et effets bancaires, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-244

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le document intitulé « Entente concernant l'établissement d'un droit compensatoire relatif à la disposition des matières résiduelles » à intervenir entre la Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'En-Haut et certaines municipalités faisant partie de ladite municipalité régionale de comté, tel qu'il appert au document joint à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2010-245

ATTENDU les dispositions de la résolution 2010-064 par laquelle le Conseil renouvelait le contrat de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts à la compagnie Les Entreprises D.T. Paysagiste Inc. conformément à la clause CS.2 du devis rédigé préalablement à l'octroi dudit contrat.

ATTENDU que ladite compagnie a cessé ses opérations tel qu'il appert à la lettre datée du 1^{er} avril 2010 de Mme France Cloutier, adjointe administrative de la compagnie précitée.

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'annuler ledit contrat et d'octroyer un contrat de gré à gré à la nouvelle entité juridique, Embellissements Monaco Inc., pour un montant de 24,733.47\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil annule, rétroactivement au 1^{er} mai 2010, le contrat intervenu entre Ville de Sainte-Adèle et Les Entreprises D.T. Paysagiste Inc. le 15 février 2010.

QUE le contrat de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts soit octroyé à la compagnie Embellissements Monaco Inc. pour la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2010 au 15 novembre 2010 pour une somme de 24,733.47\$, taxes incluses, payable en 5 versements égaux du 1^{er} juin au 1^{er} octobre 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-246

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Robert Lagacé à participer au 9^e tournoi de golf du maire de Morin-Heights qui se tiendra sur le parcours du Balmoral à Morin-Heights le 24 août 2010.

QUE les frais d'inscription au montant de 195\$ soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes dudit participant lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-247

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme, rétroactivement au 9 juin 2010, les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection pour l'analyse des soumissions concernant le contrôle et la protection des animaux :

- *Trésorière municipale*
- *Directeur du service de police*
- *Greffier municipal*

QUE toute résolution incompatible avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-248

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 14 juin 2010, relativement à l'octroi d'un contrat pour le fauchage des accotements et des fossés de rues, de même que des pentes 40/80 (rue du Skieur).

ATTENDU que M. Frédéric Langlois, faisant affaires sous la raison sociale « Les Gazons Verts Enr. » a soumis le prix le plus bas pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie, pour l'année 2010, le contrat susdit au soumissionnaire précité et ce, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de prix joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu et ce, pour un maximum de 6,500\$, plus taxes.

RÉSOLUTION NO. 2010-249

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 25 mai 2010, relativement à l'épandage supplémentaire d'abat-poussière sur certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie une somme de 21,502.69\$, taxes incluses, pour les fins susdites et ce, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-250

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 9 juin 2010, relativement à la modification de la tarification concernant le programme de ski optimiste.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-251

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à titre de membre permanent du Comité Consultatif en Environnement.

QUE ladite nomination prenne effet lorsque le règlement 1141-2010 sera en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2010-252

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées à quatre (4) entreprises pour l'attribution d'un contrat concernant le contrôle et la protection des animaux, pour une période de 3 ans, se terminant le 30 juin 2013.

ATTENDU que M. Jean-Gilles Bélisle, faisant affaires sous la raison sociale de Service de Protection Canine des Monts (SPCM), a présenté une soumission conforme pour ce faire le 9 juin 2010.

ATTENDU la recommandation de M. Garry Moore, directeur du service de police, datée du 15 juin 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Jean-Pierre Pariseau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission ainsi déposée pour les montants ci-après indiqués :

<i>Du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 :</i>	<i>8,533.35 \$, taxes incluses</i>
<i>Du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 :</i>	<i>8,939.70 \$, taxes incluses</i>
<i>Du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 :</i>	<i>9,346.05 \$, taxes incluses</i>

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-253

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour l'achat d'un camion pompe-citerne de l'année 2011 pour le service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que deux (2) compagnies ont présenté des soumissions pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, datée du 17 juin 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Maxi Métal (1983) Inc. pour les fins susdites au montant de 251,711.25\$, taxes incluses, sous réserve de l'approbation du règlement 1134-2010 par le ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et qu'à défaut de telle approbation, la présente sera nulle et de nul effet

QUE M. Jean Lacroix soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les contrats de transfert de véhicules et autres.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1134-2010 lorsque celui-ci aura reçu toutes les approbations requises par la Loi.

Madame la Conseillère Nadine Brière et Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau quittent la séance à 20h58. Madame Nadine Brière revient à 21h et Monsieur Jean-Pierre Pariseau à 21h02.

Madame Nadine Brière et Monsieur Jean-Pierre Pariseau sont absents lors de l'adoption de la résolution 2010-254.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-254

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 4 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

M. Pierre Chénier et Mme Milita Michaud

Réduire la marge latérale droite du garage détaché existant de 2 mètres à 1,91 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 2009, minute 13885, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant.

Situation : 4500, rue de la Rogeloise

M. Joel Avery Silcoff

Réduire la marge latérale droite de la résidence existante de 4 mètres à 2,05 mètres, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 2010, minute 367, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante.

Situation : 1440, rue des Pilets

Primatlantis Capital (Jenex)

Augmenter la longueur d'une rue projetée en cul-de-sac sur le lot 4 119 611, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, de 450 mètres à approximativement 648 mètres, tel que montré au document préparé M. Sylvain Lambert, urbaniste, de la firme IPSO urbanisme et design urbain, en date d'avril 2010 (déposée le 27 avril 2010).

Situation : lot 4 119 611, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

M. Fernando Nicodemo

Réduire la largeur sur rue du lot 2 230 794, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (rue du Vésinet) de 50 mètres à 48,59 mètres, tel que montré au certificat d'implantation préparé M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2009, minute 14012.

Situation : lot 2 230 794, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (rue du Vésinet)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau est absent lors de l'adoption de la résolution 2010-255.

RÉSOLUTION NO. 2010-255

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-04 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, dans le but d'agrandir la zone commerciale Tc-1 à même une partie de la zone paysagère Pm-6, afin d'y inclure la totalité des lots 2 493 142 et 2 493 143 (3275, boulevard de Sainte-Adèle), le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 12 juillet 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Pariseau est absent lors de l'adoption de la résolution 2010-256.

RÉSOLUTION NO. 2010-256

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 21 juin 2010, relativement au coût supplémentaire à être assumé par la Ville de Sainte-Adèle pour la réparation de la toiture du Centre Communautaire et Culturel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise une dépense supplémentaire de 4,500\$, plus taxes, pour ce faire, tel qu'il appert au rapport susdit, ainsi qu'à l'estimé déposé le 21 juin 2010 par Les Toitures Robillard Inc.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 166,258.89\$ pour la période du 8 au 14 mai 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 65,382.46\$ pour la période du 15 au 21 mai 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 432,293.72\$ pour la période du 22 au 28 mai 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 130,093.93\$ pour la période du 29 mai au 4 juin 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 612,243.65\$ pour la période du 5 au 11 juin 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 34,117.55\$ pour la période du 12 au 18 juin 2010.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 309,131.86\$ pour le mois d'avril 2010.**
 - **Engagements au montant de 223,612.00\$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2010.**
- 2) **Rapports :**
- Urbanisme : avril 2010
- 3) **Rapport du directeur général daté du 31 mai 2010 – article 2.4.1 du règlement 1096-A-2010.**
- 4) **Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1134-2010.**
- 5) **Procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 11 mai 2010.**

Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2009.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h10.

Au cours de la période de questions, une lettre est déposée par la mère de Mlle Na-Ovalie Labelle-Thiphavong, élève de l'école Chante-au-Vent, relativement à un plaidoyer pour la construction d'une nouvelle bibliothèque sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

La dite période se termine à 21h45.

RÉSOLUTION NO. 2010-257

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h45.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 juillet 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre-Pariseau était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2010-258

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juillet 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

- F 27) Demande d'autorisation au MDDEP – reconstruction d'un égout pluvial – mandat à Les Consultants S.M. Inc.**
- F 28) Acceptation de la soumission – réparation mineure de pavage – phase 2 – Pavage Ste-Adèle Ltée.**

RÉSOLUTION NO. 2010-259

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 40-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but d'agrandir la zone commerciale Tc-1 à même une partie de la zone paysagère Pm-6, afin d'y inclure la totalité des lots 2 493 142 et 2 493 143 (3275, boul. de Sainte-Adèle), le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-04 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 41-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des arrêts obligatoires sur la rue de l'Aubergiste à l'intersection de la rue du Maquignon, direction Sud, sur la rue des Puits à l'intersection de la rue des Perce-Neige, ainsi que sur la rue des Perce-Neige à l'intersection de la rue de Plaisance.

AVIS DE MOTION NO. 42-2010

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'abroger le règlement 1007-I-2003 concernant le dos d'âne et l'arrêt obligatoire sur la rue de l'Orée-des-Bois.

AVIS DE MOTION NO. 43-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour interdire le stationnement sur la rue de la Grande-Corniche entre les numéros de portes 272 et 280.

AVIS DE MOTION NO. 44-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de réduire la vitesse permise à 30 km/hre sur la rue des Capucines entre les rues du Congrès et du Bourg-Joli.

AVIS DE MOTION NO. 45-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 944-1998 concernant les nuisances.

RÈGLEMENT NO. 965-D-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-260

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-D-2010, amendant le règlement numéro 965-1999 pour interdire le stationnement du côté Est sur la rue Dubé, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1128-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-261

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1128-2010, décrétant la limite de vitesse à 40 km/hre sur certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1140-2010, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1140-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-262

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1140-2010, décrétant la formation d'un Comité Consultatif en Environnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-263

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller John Butler à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 20 juillet 2010 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2010-264

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2010-Z-03 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z dans le but de créer les zones résidentielles Ra-17 et Ra-18 à même une partie de la zone touristique Te-10, ainsi que le second projet de règlement 1000-2010-Z-04 (P-2)) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, dans le but d'agrandir la zone commerciale Tc-1 à même une partie de la zone paysagère Pm-6, afin d'y inclure la totalité des lots 2 493 142 et 2 493 143 (3275, boulevard de Sainte-Adèle), le tout tel qu'il appert aux projets joints à la présente sous les annexes « A » et « B ».

RÉSOLUTION NO. 2010-265

ATTENDU les dispositions du paragraphe c) de l'article 3 de l'entente signée le 6 janvier 2006 entre la Ville de Sainte-Adèle et Bibliothèques de Sainte-Adèle.

ATTENDU que le Conseil désire mettre fin à l'entente de gestion de ses bibliothèques municipales par l'organisme sans but lucratif susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, conformément au paragraphe c) de l'article 3 de l'entente susdite, signifie que ladite entente prendra fin le 20 septembre 2010 et que, dès lors, les dispositions dudit paragraphe c) de l'article 3, s'appliquent intégralement.

RÉSOLUTION NO. 2010-266

ATTENDU l'offre d'achat déposée le 16 juillet 2010 par la compagnie 6082467 Canada Inc. concernant une partie du lot 3 889 309 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 84 773 pieds carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte l'offre d'achat susdite, le tout pour une somme de 10\$ le pied carré plus taxes, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir entre ladite compagnie et la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la compagnie précitée.

RÉSOLUTION NO. 2010-267

ATTENDU que le bail de location de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel vient à échéance le 30 novembre 2010.

ATTENDU que le Conseil estime opportun de renouveler ledit bail pour une période d'une année, soit du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement du bail susdit pour la période ci-haut indiquée, sous réserve cependant du paiement d'un loyer mensuel pour ce faire au montant de 630\$.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-268

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres sur invitation ont été demandées pour la pose de béton bitumineux sur une partie de la rue de Ronchamp.

ATTENDU que la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire au montant de 40,776.09\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la pose de béton bitumineux sur la rue de Ronchamp tel qu'il appert au devis préparé pour ce faire portant le numéro 2010-050, et approprie pour ce faire une somme de 40,776.09\$, taxes incluses.

QUE le Conseil accepte dès lors la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites et pour le montant ci-haut indiqué.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent disponible à même une partie de la subvention à être versée pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2010-269

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-05 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, dans le but d'ajouter une disposition d'exception sur les marges et les distances minimales applicables pour les constructions et ouvrages bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public par le Conseil Municipal, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 août 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-270

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors des réunions du 6 et 19 juillet 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-062

Patrick Gauvin (Gouverneur Habitation Inc.)

920, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne – sous les réserves inscrites à ladite résolution.

Résolution C.C.U. '2010-063

Isabelle Rouleau (Agence de voyage Nadeau & Rouleau)

170, rue Jos-Monferrand

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-064

Laurent Bleau et Michèle Gagnon

1000, rue des Tournesols

- Galerie/terrasse

Résolution C.C.U. '2010-065

Claude Bouvrette

1375, rue Saint-Joseph

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-066

Xavier Pollan

145, rue Lesage

- Agrandissement mineur

Résolution C.C.U. '2010-067

Xavier Pollan

157, rue Lesage

- Agrandissement mineur

Résolution C.C.U. '2010-068

Gérald Lévesque (Juliano)

3275, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-069

Chantal Ouimet et Antonio La Paluma (Chantal et Tony Bistro Vino)

996, rue Valiquette

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-070

Mélanie Coulombe et Rock Côté

Lot 2 492 698 (rue du Meunier)

- Construction

Résolution C.C.U. '2010-076

Desjardins Marine

1961, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne – sous les conditions indiquées à ladite résolution et ce, selon l'option 2.

Résolution C.C.U. '2010-072

Ambulance Cambi

Lot 3 889 412 (rue de la Vallée-du-Golf)

- Nouvelle construction

QUE le Conseil accepte la demande de PIIA 2010-0413 concernant la construction d'un immeuble sur la rue de la Vallée-du-Golf par Ambulance Cambi, telle que présentée au document de la firme Atelier Idea en date du 6 juillet 2010.

QU'une bande de protection soit conservée en espace naturel en bordure de l'emprise de la rue d'une distance qui devra respecter la réglementation municipale en vigueur.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-271

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2030, rue des Hurlevents, et dont la nature est de réduire la marge avant donnant sur la rue de la Girouette de 8 mètres à 6,75 mètres tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 2010, minute L-6811, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 761, rue Dion, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal de 8 mètres à 6,59 mètres, et d'augmenter l'empiètement de la galerie en cour avant de 2 mètres à 3,79 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 2010, minute 14269, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal et de la galerie existante.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 août 2010 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-272

ATTENDU la lettre transmise le 7 juin 2010 par Mme Sonia Devin, directrice développement communication de Mesures Alternatives des Vallées du Nord concernant le dossier de Médiation Conciliation des Laurentides.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement audit organisme d'une somme de 2,167\$ pour la période se terminant le 31 mars 2011 et ce, à partir de la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-273

ATTENDU la requête transmise le 23 juin 2010 par M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays d'En-Haut, concernant un investissement dans le mobilier urbain au bureau d'accueil touristique.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de 4 tables à pique-nique et 2 poubelles à être installées aux endroits suivants :

1 table et 1 poubelle au bureau touristique

3 tables et 1 poubelle au parc municipal face au bureau touristique

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les fonds réservés pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-274

ATTENDU la requête transmise le 30 juin 2010 par M. Gilles Lachance, président de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, concernant la tenue d'un événement sous le chapiteau du parc Claude-Henri-Grignon le 8 août 2010.

ATTENDU les dispositions de l'article 4.14 du règlement 927-1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'organisation d'un événement canin qui aura lieu à l'endroit précité et à la date susdite, le tout sous la responsabilité de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-275

ATTENDU la requête transmise par Mesdames Paula Huard et Julie Drapeau, représentantes des élèves du Comité Vert Brundtland de l'école Augustin-Norbert-Morin, pour l'obtention d'une dizaine de bacs de recyclage à être installés à ladite école.

ATTENDU que le Conseil désire encourager les jeunes à poser des gestes concrets pour l'environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service des travaux publics à mettre à la disposition de l'école Augustin-Norbert-Morin 10 bacs de recyclage, le tout pour les fins précitées.

RÉSOLUTION NO. 2010-276

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 400\$ à la Société d'histoire et de généalogie des Pays d'En-Haut pour la reliure de livres d'histoire et de généalogie, sous réserve du dépôt, au service de la trésorerie de la Ville, de ses états financiers.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-277

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Robert Lagacé à participer à l'omnium de golf de la Fondation Médicale des Laurentides qui se tiendra au club de golf Royal Laurentien et au club de golf Val-Morin le 25 août 2010.

QUE les frais d'inscription au montant de 250\$ soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes dudit participant lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-278

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la compagnie Vital Productions Inc. une somme de 4,500\$, plus taxes, pour la production d'un vidéo concernant le tournage de l'émission « La Petite Séduction » qui s'est déroulée dans le secteur de Mont-Rolland les 28, 29 et 30 juin derniers, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le Conseil entérine la signature de M. Richard Blouin, directeur général, sur ledit document, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE de plus le Conseil autorise le paiement d'une somme maximale de 2,200\$ pour couvrir certains frais reliés à la production de ladite émission, tel qu'il appert au document joint à la présente.

QUE les sommes pour ce faire soient prises à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

QUE la présente rétroagisse au 28 juin 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-279

ATTENDU le rapport du M. Richard Blouin, directeur général, daté du 7 juillet 2010, concernant une aide financière au montant de 59,480\$ confirmée par Madame Line Beauchamp, ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 21 juin 2010, pour permettre à la Ville de Sainte-Adèle de réaliser l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer un plan d'action afin de réduire ses émissions.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à faire l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et à élaborer un plan de réduction de ses émissions, conformément aux exigences des annexes 1 et 2 du programme prévu pour ce faire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer la convention d'aide financière pour les fins susdites, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-280

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil donne son accord à l'application du programme d'assurance offert aux villes membres de l'Union des Municipalités du Québec à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland

QUE de plus, le Conseil donne son accord à l'application du programme à la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle.

QUE, sur présentation des factures transmises à la Ville pour le paiement des primes, la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland rembourse la Ville d'une somme de 41.34\$, et la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle, d'une somme de 101.29\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-281

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-227, pour inscrire après les mots « rue des Capucines », les mots « ainsi que l'occupation du domaine public pour les cases de stationnement existantes numérotées 20 à 23 au plan préparé par Équipe Laurence Experts-Conseils le 22 juin 2009 ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende et qu'elle rétroagisse au 21 juin 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-282

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE M. Richard Blouin soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-283

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1134-2010

Règlement autorisant l'achat par la Ville de Sainte-Adèle d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve de marque John Deere, modèle 710J et équipements, de l'année 2010, d'un camion F-350 XL de marque Ford de l'année 2010 ou 2011 avec équipements, d'une fourgonnette E-350 de marque Ford avec équipements, de l'année 2010 ou 2011, d'un camion pompe-citerne à cabine d'équipe de marque Freightliner avec équipements, de l'année 2011, et d'un véhicule incendie de type appareil d'élévation, plate-forme, usagé, des années 1996 à 1998 inclusivement, avec équipements, et pour emprunter une somme de 1,111,000\$ pour ce faire, incluant les coûts d'achat, les taxes et les imprévus et tous autres frais inhérents auxdites acquisitions.

Montant autorisé : 1,111,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

RÉSOLUTION NO. 2010-284

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement d'une somme de 1,252.91\$ à Loisirs Laurentides afin d'assumer les coûts d'hébergement de l'équipe de tournage de l'émission « La Petite Séduction ».

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-285

ATTENDU la lettre transmise le 6 juillet 2010 par M. Roch Bédard, vice-président et directeur général de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, relativement à la cession par ladite corporation à la Ville de Sainte-Adèle de la rue portant le numéro de lot 3 888 877 (rue Rolland), cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la cession susdite et mandate Me André Voizard pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte à intervenir pour ce faire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-286

ATTENDU le rapport transmis le 17 juin 2010 par Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, relativement à la rémunération des procureurs de la Ville de Sainte-Adèle à la cour municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de verser à la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, pour les fins susdites, un montant de 600\$ par séance pour représenter la Ville de Sainte-Adèle, ainsi que pour se conformer à l'entente intervenue avec la MRC des Pays d'En-Haut le 18 décembre 2008, dans les dossiers qui sont entendus à la Cour municipale et ce, à partir du 1^{er} janvier 2011.

QUE le Conseil accepte également le tarif horaire de ladite firme d'avocats pour tout mandat spécifique incluant les dossiers portés en Cour d'appel, tel qu'il appert à la lettre de Me Albert Prévost, datée du 10 juin 2010 et ce, à partir du 1^{er} janvier 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-287

ATTENDU le rapport transmis le 15 juillet 2010 par M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, relativement à une demande d'attestation de conformité pour le projet Deauville sur le lac Long – Phase 2.

ATTENDU que ledit projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le MDDEP.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer l'attestation de conformité, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-288

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 1^{er} juin 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

M. Alain Génier

Réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 7,69 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 10 février 2010, minute 13138, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 4709, rue de Cap-à-l'Aigle

M. Gaétan Paquette

Réduire la marge avant du bâtiment principal sur la rue Arthur-Toupin de 6 mètres à 5,30 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 2010, minute L-6794, afin de régulariser l'implantation de la résidence existante.

Situation : 883, rue Arthur-Toupin

Normand Rochon et Dominique Romano

Réduire de 2 500 m² à 2 138,6 m² la superficie minimale applicable pour la subdivision d'une partie du lot 15A, rang 10, Canton Abercrombie, tel que montré au plan topographique préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 2010, minute 18394.

Situation : Lot P. 15A, rang 10, Canton Abercrombie (rue de l'Amitié).

Les Immeubles Avantage Inc.

Augmenter la pente de deux tronçons d'allées véhiculaires d'un projet intégré projeté sur les lots 2 453 579 et al. de 12% à 15% sur respectivement 125 mètres et 150 mètres, tel que montré aux plans de mesure de mitigation préparés par Gilles Taché et Associés Inc., ingénieurs-conseils, en date du 28 août 2009, plans numéros 97409-01 (rév. C) et 97409-03 (rév. B).

Situation : Lot 2 453 579 et al. cadastre du Québec,

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-289

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 15 juillet 2010, concernant le projet de reconstruction d'une conduite pluviale sur les lots 3 889 348, 3 889 340 et 3 889 351, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme Les Consultants S.M. Inc. pour soumettre une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux susdits.

QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère susdit, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

QUE le Conseil confirme également que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au ministère des Finances au montant de 516\$ pour les frais d'analyse du MDDEP de la demande d'autorisation (art. 32 de la L.Q.E.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement 1141-2010 à être adopté pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2010-290

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour des travaux de réfection mineure de pavage – phase 2.

ATTENDU que la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, superviseur au service des travaux publics, datée du 19 juillet 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 283,508.52\$ pour la période du 19 au 25 juin 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 83,849.74\$ pour la période du 26 juin au 2 juillet 2010.*
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 152,228.83\$ pour la période du 3 au 16 juillet 2010.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 297,620.02\$ pour le mois de mai 2010.*
 - *Engagements au montant de 167,593.14\$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2010.*
- 2) Rapports :**
 - a) *Urbanisme : mai 2010*
 - b) *Police : statistiques mai 2009-2010.*
 - c) *Cour municipale : avril 2010*
- 3) Procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 4 juin 2010.**
- 4) Rapports du directeur général datés du 22 juin et 6 juillet 2010 – article 2.4.1 du règlement 1096-A-2010.**
- 5) Déclaration amendée des intérêts pécuniaires de Madame la Conseillère Lise Gendron.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h44 et se termine à 21h07.

RÉSOLUTION NO. 2010-291

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h07.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 23 et 24 juillet 2010, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 26 juillet 2010, devant être tenue à 20h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 26 juillet 2010 à 20h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2010-292

ATTENDU que M. Richard Blouin quittera ses fonctions de directeur général le 31 décembre 2010.

ATTENDU qu'un processus de recrutement a été mis en place pour procéder à l'embauche d'un nouveau directeur général.

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 21 juillet 2010, relativement à l'engagement contractuel de M. Pierre Dionne à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU une recommandation unanime du Conseil Municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Monsieur John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Monsieur Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage, contractuellement, M. Pierre Dionne à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle et ce, pour une période de 5 ans à partir du 13 septembre 2010.

QUE celui-ci soit soumis à une période de probation de 6 mois à partir de la date précitée.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-293

ATTENDU qu'il y a lieu de construire un trottoir sur le côté ouest de la rue Dumouchel, en lieu et place d'une bordure telle que prévue au contrat, afin de permettre aux citoyens de circuler en toute sécurité.

ATTENDU que ces travaux sont estimés à 38 596,10\$ plus taxes.

ATTENDU que le Conseil juge opportun de faire construire un trottoir sur une partie de la rue des Capucines.

ATTENDU que lesdits travaux sont estimés à 3 550\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende le contrat intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9088-9569 Québec Inc. afin de construire un trottoir sur le côté ouest d'une partie de la rue Dumouchel, en lieu et place d'une bordure telle que prévue audit contrat, le tout pour un montant de 38 596,10\$ plus taxes.

QUE de plus le Conseil confie à ladite compagnie la construction d'un trottoir sur une partie de la rue des Capucines, pour un montant de 3 550\$ plus taxes à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des travaux à être exécutés sur une partie de la rue Dumouchel à même l'argent disponible au règlement 1118-2009, incluant le déplacement de cinq (5) poteaux de Bell Canada pour un montant estimé à 25 000\$ plus taxes.

RÉSOLUTION NO. 2010-294

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 21 juillet 2010, concernant le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Madame Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Sainte-Adèle avec la compagnie Industrielle Alliance pour une période d'une année se terminant le 1^{er} août 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des primes à être assumé par la Ville de Sainte-Adèle, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-295

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat d'un ordinateur pour le bureau de la mairie.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-296

ATENDU le rapport de Monsieur Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, concernant la reconstruction d'une conduite d'égout pluvial et relocalisation de l'égout sanitaire sur les lots 3 889 348, 3 889 340 et 3 889 351.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Madame Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs conseils « Les Consultants S.M. inc. » pour la préparation des plans et devis et les documents d'appels d'offres requis pour les fins susdites, ainsi que pour la surveillance desdits travaux, et ce, pour des honoraires professionnels au montant de 8 150\$ plus taxes.

QUE ce Conseil accepte que la contribution financière des propriétaires des lots 3 889 350 et 3 889 351 soit d'une somme de 30 000\$ plus taxes.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume le coût desdits travaux payable à même le surplus accumulé au 31 décembre 2009 en attendant le versement de ladite contribution par les propriétaires concernés.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout acte de servitude requis dans les circonstances.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer ledit acte de servitude.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels dudit notaire, le tout en temps et lieu.

Attendu les dispositions de l'article 333 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, le greffier municipal dépose au Conseil un avis de vacance au poste de Conseiller du district no. 2 et ce, suite au décès de Monsieur Jean-Pierre Pariseau, le 23 juillet 2010.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20h10 et se termine à 20h22.

RÉSOLUTION NO. 2010-297

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **Monsieur Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h22.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 août 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h06.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence suite au décès, le 23 juillet 2010, de Monsieur Jean-Pierre Pariseau, conseiller du district no. 2.

RÉSOLUTION NO. 2010-298

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

- F 27) Embauche d'une responsable des bibliothèques et d'un contremaître au service des travaux publics.**
- F 28) Signature de 2 lettres d'entente – poste de chargé de projet aux services techniques et poste de chef inspecteur au service d'urbanisme.**
- F 29) Amendement de la résolution 2010-187.**

RÉSOLUTION NO. 2010-299

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-300

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 46-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter le remplacement d'une conduite d'égout pluvial par un nouveau fossé et/ou une nouvelle conduite pluviale sur les lots 3 889 348, 3 889 340, 3 889 350, 3 888 795 et 3 889 351, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, la relocalisation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 3 888 795, 3 889 351 et 3 889 350, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, ainsi que l'aménagement d'un bassin de rétention intégré au milieu (3 889 340 et 3 889 348 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne), et tous autres travaux connexes, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes requises pour les fins du règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection d'un plan concept d'aménagement, la confection des plans et devis et la surveillance des travaux, le paiement de tous les matériaux, les frais, les taxes et les imprévus, ainsi que tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.

QUE l'avis de motion numéro 27-2009 soit abrogé à toutes fins que de droit.

AVIS DE MOTION NO. 47-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but d'ajouter une disposition d'exception sur les marges et les distances minimales applicables pour les constructions et ouvrages bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public par le Conseil municipal, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-05 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 48-2010

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1125-2009 concernant les matières résiduelles.

Avant l'adoption du règlement 1000-2010-Z-03, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z-03
RÉSOLUTION NO. 2010-301

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-03, modifiant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but de créer les zones résidentielles Ra-17 et Ra-18, à même une partie de la zone touristique Te-10, afin d'y permettre uniquement les habitations unifamiliales, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1000-2010-Z-04, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z-04
RÉSOLUTION NO. 2010-302

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-04, modifiant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but d'agrandir la zone commerciale Tc-1 à même une partie de la zone paysagère Pm-6, afin d'y inclure la totalité des lots 2 493 142 et 2 493 143 (3275, boulevard de Sainte-Adèle), soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 965-E-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-303

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-E-2010, amendant le règlement numéro 965-1999 concernant le stationnement sur la rue de la Grande-Corniche, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1007-C-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-304

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1007-C-2010, abrogeant le règlement numéro 1007-I-2003, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1007-D-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-305

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1007-D-2010, amendant l'annexe « A » du règlement 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1142-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-306

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1142-2010, décrétant la limite de vitesse à 30 km/hre sur la rue des Capucines, entre les rues du Congrès et du Bourg-Joli, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1035-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-307

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ incluant la voix affirmative de Monsieur le Maire

QUE le règlement numéro 1035-A-2010, décrétant l'amendement du règlement 1035-2003 relativement au traitement des élus municipaux, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-308

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2010-Z-05 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z dans le but d'ajouter une disposition d'exception sur les marges et les distances minimales applicables pour les constructions et ouvrages bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public par le Conseil municipal, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » .

RÉSOLUTION NO. 2010-309

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-06 (P-1) amendant le règlement de zonage 1000-1999-Z afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-11, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 septembre 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-310

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme rétroactivement au 30 juillet 2010, Monsieur Michel Rousseau, à titre de directeur général pro tempore.

RÉSOLUTION NO. 2010-311

ATTENDU les dispositions du rapport du président d'élection de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 16 août 2010, concernant l'appropriation des sommes requises pour la tenue du scrutin municipal rendu nécessaire pour combler le poste de Conseiller du district électoral no. 2 et ce, suite au décès de son titulaire, Monsieur Jean-Pierre Pariseau, le 23 juillet 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et octroie pour ce faire une somme de 59,000\$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

QUE la rémunération de la secrétaire du président d'élection soit fixée selon le même salaire que les employés de secrétariat syndiqués, et que le salaire horaire du personnel de soutien de la commission de révision soit fixé selon le salaire horaire du personnel du secrétariat syndiqué de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-312

ATTENDU les dispositions du document intitulé « Convention relative à l'octroi d'une aide financière », lequel document a été signé par Monsieur le Maire et le greffier municipal le 28 juillet 2010, concernant le versement d'une aide financière de 10,000\$ à la Ville de Sainte-Adèle pour l'aménagement d'une piste de BMX au parc Lépine.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions de la convention précitée et les signatures qui ont été apposées par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

QUE le Conseil approprie une somme de 10,000\$ du fonds de parcs et terrains de jeux, constituant la part de la Ville dans ce projet.

RÉSOLUTION NO. 2010-313

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour la fourniture et la livraison d'un appareil d'élévation de type plate-forme usagée pour le service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la compagnie Brindlee Mountain Fire Apparatus, LLC, a présenté une soumission conforme pour ce faire au montant de 236,200\$ U.S., plus taxes.

ATTENDU la correspondance transmise le 12 août 2010 par M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'achat d'un appareil d'élévation de type plate-forme de l'année 1996, de marque Spartan/Smeal, tel qu'il appert à la soumission ainsi déposée.

QUE M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, et à remettre le paiement requis au vendeur sur remise des titres de propriété au nom de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à même l'argent disponible au règlement 1134-2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-314

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 3 août 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-077

Robert Boyer
2953, rue Proteau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-078

9135-4027 Inc. (Pizza Sainte-Adèle Inc.)
1062, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne (sous les conditions indiquées à ladite résolution).**

Résolution C.C.U. '2010-080

9141-6925 Québec Inc.
1085, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-081

9141-6925 Québec Inc.
1085, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-082

Corinne Gandolfi
49, rue Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-083

Jean Fortin
38 à 42, rue Morin
- **Rénovation (sous la condition indiquée à ladite résolution).**

Résolution C.C.U. '2010-084

Développement Olymbec Inc. (Sushi Sainte-Adèle)
555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-085

Boulangerie Au Vieux Four Ltée
1016, rue Valiquette
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-086

Ramges Inc. (Le Papillon Sauvage)
100, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne (sous les conditions indiquées à ladite résolution).**

Résolution C.C.U. '2010-088

Corinne Gandolfi
49, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-089

Société de Développement Marc Perreault
Lots 3 889 280 et 3 889 286 (boulevard de Sainte-Adèle)
- **Construction (sous les conditions décrites au rapport de M. Kaven Davignon, daté du 16 août 2010).**

QUE de plus le Conseil accepte les recommandations du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** les demandes de PIIA suivantes :

- 2010-079 : Lot 2 937 356 Domaine du Valais – **Projet de lotissement.**
- 2010-087 : 3600, boulevard de Sainte-Adèle – **Enseigne**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-315

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 280, rue Tom-Caribou, et dont la nature est de réduire la marge adjacente à la rue privée du bâtiment principal de 8 mètres à 5,40 mètres, afin de régulariser la marge adjacente à une rue privée pour un terrain d'angle suite à l'émission d'un permis d'agrandissement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 septembre 2010 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 2010-316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du CCU, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2010-090, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 2 937 356 (Domaine du Valais), telle que présentée.

RÉSOLUTION NO. 2010-317

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt numéros 1049-2004, 726-1990, 746-1990, 1022-2002, 1022-A-2003, 1054-2005, 1056-2004, 1065-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1116-2009, 1118-2009, 1119-2010 et 1136-2010, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du 1^{er} septembre 2010, au montant de 2,400,000\$.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU que l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2,400,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

QU'une demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et compensation CDS Inc.(CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou la trésorière adjointe, en l'absence de la trésorière municipale.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, ou en son absence la trésorière-adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2010-318

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2,400,000\$:

Règlements d'emprunt**Pour un montant de \$**

1049-2004	7,700
726-1990	3,700
746-1990	27,200
1022-2002	180,400
1022-A-2003	29,600
1054-2005	250,600
1056-2004	77,400
1065-2005	17,100
1065-A-2005	437,552
1069-2005	34,362
1116-2009	101,236
1118-2009	563,940
1119-2010	212,277
1136-2010	456,933

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2,400,000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance soient datées du 1^{er} septembre 2010.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation et d'agent payeur responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7).

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou la trésorière-adjointe durant l'absence de cette dernière.

La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2010-319

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2,400,000\$ effectué en vertu des règlements numéros 1049-2004, 726-1990, 746-1990, 1022-2002, 1022-A-2003, 1054-2005, 1056-2004, 1065-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1116-2009, 1118-2009, 1119-2010 et 1136-2010 la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans à partir du 1er septembre 2010; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1049-2004, 1022-2002, 1022-A-2003, 1054-2005, 1056-2004, 1065-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1116-2009, 1118-2009, 1119-2010 et 1136-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2010-320

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle avait, le 27 juin 2010, un montant de 7,700\$ à renouveler sur un emprunt original de 290,962\$ pour une période de 10 ans en vertu du règlement numéro 1049-2004.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle aura, le 23 août 2010, un montant de 1,024,000\$ à renouveler sur un emprunt original de 3,139,000\$ pour des périodes de 1, 10 et 15 ans en vertu des règlements d'emprunt numéros 726-1990, 746-1990, 1022-2002, 1022-A-2003, 1054-2005, 1056-2004, 1065-2005 et 1065-A-2005.

ATTENDU qu'un montant de 448\$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1,023,552\$.

ATTENDU que lesdits renouvellements n'ont pas été effectués à la date prévue.

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra lesdits renouvellements sera datée du 1^{er} septembre 2010..

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 7,700\$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 2 mois et 4 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 1,023,552\$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

RÉSOLUTION NO. 2010-321

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement par anticipation du solde de l'emprunt relatif au règlement 703-1989 d'un montant de 300\$.

QUE de plus, le Conseil approprie le solde disponible du règlement d'emprunt fermé 1065-A-2005 de 147.86\$ pour rembourser par anticipation une partie de l'emprunt à être refinancée le 1^{er} septembre 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-322

ATTENDU le rapport rédigé le 18 juin 2010 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement à une requête d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Génivar dans le dossier de construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'un aqueduc à l'intersection des rues Bélec et Notre-Dame.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et octroie des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 6,962\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1130-2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-323

ATTENDU la correspondance de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, datée du 7 juin 2010, ainsi que le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 16 juillet 2010, concernant le déplacement d'une servitude de drainage sur l'immeuble du 1600, rue du Mont-Hibou.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le déplacement de la servitude susdite et autorise la signature de l'acte requis par Monsieur le Maire et le greffier municipal, aux frais du propriétaire de l'immeuble précité et sous réserve du dépôt, au préalable, d'un plan et d'une description technique rédigés par un arpenteur-géomètre, lesquels documents devront recevoir l'aval de la Ville de Sainte-Adèle avant toute signature requise par les mandataires de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2010-324

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière-adjointe, soient les représentants de la Ville de Sainte-Adèle à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Il est également résolu de dégager la caisse de toute responsabilité eu égard aux restrictions et au fait que nous souhaitons permettre que des personnes autres que le maire et la trésorière de la Ville soient autorisés à agir et engager la Ville en leur absence.

Les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

La présente résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

RÉSOLUTION NO. 2010-325

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs dans le secteur Deauville, pour l'hiver 2010-2011.

ATTENDU que la compagnie Excavation Serge Robert (9081-6166 Québec Inc.) a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les propositions 1, 2 et 3 indiquées au bordereau de prix.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-326

ATTENDU les dispositions du chapitre IV du règlement 927-1998.

ATTENDU la requête transmise le 27 juillet 2010 par M. Gilles Lachance, président et directeur par intérim de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, relativement à une demande pour que le parc Claude-Henri-Grignon soit accessible le 2 octobre 2010 (jusqu'à 2h du matin) et le 3 octobre 2010, pour l'événement Oktobierfest.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'ouverture du parc Claude-Henri-Grignon accessible le 2 octobre 2010 (jusqu'à 2h du matin) et le 3 octobre 2010, pour la tenue de l'événement précité.

QUE le service de police soit informé de la présente décision.

RÉSOLUTION NO. 2010-327

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 août 2010, relativement à la contribution pour fins de parc dans le dossier de Mme Thérèse Corbeil Staub.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que la contribution pour fins de parc soit reportée lorsque le lot 4 663 253 sera morcelé pour fins de développement ou lorsque celui-ci fera l'objet d'une demande de permis de construction.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur. De plus, celui-ci a quitté la salle de conférence avant que le Conseil ne discute du sujet en comité.

RÉSOLUTION NO. 2010-328

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 23 juillet 2010, relativement à la contribution pour fins de parc dans le dossier de Mme Tammy Greer et M. Steve Guénette.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la contribution pour fins de parc applicable dans le cadre de la délivrance du permis de lotissement demandée pour le morcellement du lot 2 454 053 (plan cadastral parcellaire de M. Robert Lessard, a.g., en date du 5 juillet 2010 – minute L-6848), soit sous forme de terrain, soit un terrain de 5 055,6 m², tel que montré au croquis L2010-30 joint à la présente.

QUE la partie résiduelle applicable dans le cadre de la contribution pour fins de parc soit sous forme monétaire, conformément au règlement de lotissement en vigueur.

QUE le propriétaire fasse procéder, dans le cadre de la demande de permis de lotissement, à la modification du plan cadastral parcelle morcelant le lot 2 454 053, afin que le lot à être cédé à la Ville pour fins de parc soit indiqué audit plan.

QUE la Ville assume les honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre du propriétaire, applicables pour la modification du plan cadastral parcellaire visant à indiquer un numéro de lot projeté pour le terrain à être cédé à la Ville dans le cadre de la contribution pour fins de parc (honoraires à être préalablement autorisés par le directeur général).

QUE le propriétaire et la Ville signent une promesse de cession pour le lot projeté indiqué audit plan parcellaire et à être cédé à la Ville dans le cadre de la contribution pour fins de parc et ce, préalablement à la délivrance du permis de lotissement pour ledit plan parcellaire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer la promesse de cession ainsi que l'acte notarié à venir pour la cession du terrain pour fins de parc, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié pour la cession dudit terrain.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur-géomètre à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-329

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 12 août 2010, concernant l'aménagement d'un enclos pour parc canin dans une partie du parc Claude-Cardinal.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie, pour les fins susdites, une somme de 5,500\$, plus taxes, et ce, à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE dès lors le Conseil octroie le contrat pour ce faire à la compagnie Clôtures St-Jacques & Fils Inc., comprenant l'installation de la clôture requise dans les circonstances.

QU'à même le montant susdit, le service des loisirs soit autorisé à faire préparer et installer une affiche pour indiquer les règlements d'utilisation et le suivi du code d'éthique approprié pour les futurs usagers dudit parc.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-330

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 11 août 2010, relativement à l'appropriation de la somme nécessaire pour la préparation et la tenue du Brunch des Bénévoles qui aura lieu le 21 novembre 2010 à l'Hôtel Le Chantecler.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise pour les fins susdites l'appropriation d'une somme de 4,762.82\$, plus les taxes applicables s'il y a lieu.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-331

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme, à partir de la présente, Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-332

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 13 août 2010, concernant le projet de remplacement d'une conduite d'égout pluvial par un nouveau fossé et/ou une nouvelle conduite pluviale sur les lots 3 889 348, 3 889 340, 3 889 350, 3 888 795 et 3 889 351, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, la relocalisation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 3 888 795, 3 889 351 et 3 889 350, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, ainsi que l'aménagement d'un bassin de rétention intégré au milieu (3 889 340 et 3 889 348 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme Les Consultants S.M. Inc. pour soumettre une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux susdits.

QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère susdit, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

QUE le Conseil confirme également que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au ministère des Finances au montant de 516\$ pour les frais d'analyse du MDDEP de la demande d'autorisation (art. 32 de la L.Q.E.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement 1141-2010 à être adopté pour ce faire.

QUE la résolution 2010-289 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-333

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 6 juillet 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. Roland Commoy

Réduire la marge avant donnant sur la rue de la Girouette de 8 mètres à 6,75 mètres tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 2010, minute L-6811, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Situation : 2030, rue des Hurlevents

M. Joseph Lee

Réduire la marge avant du bâtiment principal de 8 mètres à 6,59 mètres, et d'augmenter l'empiètement de la galerie en cour avant de 2 mètres à 3,79 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 2010, minute 14269, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal et de la galerie existante.

Situation : 761, rue Dion

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-334

ATTENDU les rapports rédigés le 13 août 2010 par Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, relativement à l'embauche d'une responsable des bibliothèques municipales et d'un contremaître au service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil embauche, à partir du 30 août 2010, Mme Marie-Josée Fortier, à titre de responsable des bibliothèques et ce, au salaire indiqué audit rapport.

QUE le Conseil embauche également à partir du 30 août 2010, M. Michel Simard, à titre de contremaître au service des travaux publics, et ce, au salaire de l'échelon 1 de la classe 3 de la politique salariale adoptée pour le personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les personnes susdites soient soumises à une période de probation de 6 mois à partir de la date du début de leur emploi et que celles-ci bénéficient des bénéfices et avantages prévus à ladite politique salariale.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller Pierre Morabito déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que celui-ci est conseiller syndical pour la CSN. De plus, celui-ci a quitté la salle de conférence avant que le Conseil ne discute dudit sujet en comité.

RÉSOLUTION NO. 2010-335

ATTENDU le rapport rédigé le 13 août 2010 par Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, relativement à la signature de 2 lettres d'entente à intervenir d'une part pour le poste de chargé de projet aux services techniques, et d'autre part pour le poste de chef inspecteur au service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions desdites lettres d'entente et en autorise leur signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

Monsieur le Conseiller Pierre Morabito ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-336

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-187 afin d'inscrire « Madame Lise Gendron » en lieu et place de « Monsieur Pierre Morabito » concernant le tournoi des maires de la vallée au Club de golf de Piedmont.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 654,142.19\$ pour la période du 17 au 23 juillet 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 214,077.18\$ pour la période du 24 au 31 juillet 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 147,800.02\$ pour la période du 31 juillet au 6 août 2010.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 585,842.02\$ pour le mois de juin 2010.**
 - **Engagements au montant de 145,958.30\$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2010.**
- 2) Rapport :**
 - Cour municipale : mai et juin 2010**
- 3) Rapport du directeur général daté du 20 juillet 2010 – article 2.4.1 du règlement 1096-A-2010.**
- 4) Date du scrutin municipal – poste de conseiller du district électoral no. 2.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h03 et se termine à 21h16.

RÉSOLUTION NO. 2010-337

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h16.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 3 et 4 septembre 2010, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 8 septembre 2010, devant être tenue à 19h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le mercredi 8 septembre 2010 à 19h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Madame et Messieurs les Conseillers,

Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h.

RÈGLEMENT NO. 1133-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-338

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1133-2010, autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection de rues et de chemins, de pose de béton bitumineux, de réfection de bordures, de construction et réfection de trottoirs, de réparation de chaussées de rues, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1,728,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1141-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-339

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1141-2010, autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de remplacement d'une conduite d'égout pluvial par un nouveau fossé et une nouvelle conduite d'égout pluvial, la relocalisation d'une conduite d'égout sanitaire, ainsi que l'aménagement d'un bassin de rétention sur une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux connexes, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et d'immeubles requis pour les fins du règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection d'un plan concept d'aménagement, la confection des plans et devis et la surveillance des travaux, le paiement de tous les matériaux, les frais, les taxes et les imprévus ainsi que tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 898,000\$ pour ce faire, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-340

ATTENDU qu'en vertu des lois municipales, les municipalités peuvent, à partir des excédents de fonctionnement, créer des réserves pour la réalisation de projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE créer, à partir du surplus au 31 décembre 2009, une réserve de 500,000\$ pour la réalisation de projets futurs et la création d'une marge de sécurité.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-341

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement à Bell Canada de relocaliser les poteaux du côté nord-ouest de la rue Dumouchel, à partir du boulevard de Sainte-Adèle, jusqu'à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

QUE M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, soit mandaté pour signer tout document requis pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-342

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière-adjointe, daté du 23 août 2010, relativement à l'achat d'équipements pour le nouveau camion plate-forme du service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat des équipements susdits chez AéroFeu, le tout pour une somme de 18,611.27\$, taxes incluses, tel qu'il appert au bon de commande # 90884.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1134-2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-343

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 31 août 2010, relativement à la pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur une partie de la rue Saint-Georges.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée pour un montant total de 10,843.90\$, taxes incluses, incluant la construction de deux dalots sur une longueur de 21,48 m².

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2010-344

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h15.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 septembre 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

RÉSOLUTION NO. 2010-345

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2010 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

- 25) Achat de 2 véhicules pour le service de police – soumission de Vente Ford Élite (1978) Inc. – 57,387.95\$ taxes incluses.*
- 26) Réfection majeure de pavage 2010 – soumission de Asphalte Desjardins Inc. – 1,241,720.29\$, taxes incluses.*
- 27) Remplacement d'une conduite d'aqueduc rue Lamoureux – soumission de Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc. – 39,502.15\$ taxes incluses.*
- 28) Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 3 889 412.*

RÉSOLUTION NO. 2010-346

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-347

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 49-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-11, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-06 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 50-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'autoriser le Conseil municipal à faire rédiger des plans et devis pour la réfection des stations de pompage situées en bordure de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 51-2010

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'établir des règles que devront suivre tous les propriétaires ou possesseurs de chiens afin de leur permettre d'avoir accès au parc canin du parc Claude-Cardinal.

AVIS DE MOTION NO. 52-2010

La Conseillère municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 932-1998 concernant les ventes de garage.

RÈGLEMENT NO. 1125-C-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-348

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1125-C-2010, amendant le règlement 1125-2009, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1000-2010-Z-05, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z-05
RÉSOLUTION NO. 2010-349

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-05, modifiant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans le but d'ajouter une disposition d'exception sur les marges et les distances minimales applicables pour les constructions et ouvrages bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public par le Conseil municipal, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-350

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2010-Z-06 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-11, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2010-351

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière-adjointe, daté du 23 août 2010, relativement à la subvention concernant la taxe sur l'essence et contribution du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les dispositions dudit rapport.

QUE, dans le cadre de la TECQ 2005-2009, le Conseil approuve la programmation des travaux révisés soumis dans la reddition de compte final, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière-adjointe, soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-352

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine le rapport rédigé le 16 août 2010 par M. Richard Blouin, relativement aux conditions de travail des contremaîtres au service des travaux publics.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à appliquer les dispositions dudit rapport, rétroactivement au 1^{er} janvier 2009, lesdites conditions de travail prévalant avant l'entrée en vigueur du règlement 1115-2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-353

ATTENDU le rapport de M. Richard Blouin, directeur général, daté du 7 septembre 2010, relativement à la préparation d'un plan projet de lotissement du terrain de la Ville de Sainte-Adèle, afin de permettre la concrétisation du Parc d'Affaires de la Vallée.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions dudit rapport et autorise l'appropriation d'une somme de 5,000\$ pour ce faire à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-354

ATTENDU l'offre de services transmise le 29 juin 2010 par Yves de Carufel, CGA Inc. pour effectuer la vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Yves de Carufel CGA Inc. à titre de vérificateur externe de la Ville de Sainte-Adèle, pour effectuer la vérification des états financiers pour l'année 2010 de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire au montant de 15,100\$, plus taxes, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-355

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise, rétroactivement au 19 septembre 2010, la tenue de la 12^e édition du march-o-thon « Les pattes de l'espoir 2010 » dans le parc Claude-Henri-Grignon.

RÉSOLUTION NO. 2010-356

ATTENDU l'offre de cession des rues Marcel et de la Moraine, transmise par Me Nicolas St-Vincent le 26 janvier 2010.

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, superviseur au service des travaux publics et services techniques, daté du 8 février 2010, le rapport du greffier municipal daté du 15 février 2010, et le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 6 août 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la cession à la Ville de Sainte-Adèle des rues connues sous le nom de rues Marcel et de la Moraine, incluant les infrastructures.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer le contrat de cession à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle et Domaine Mont Durocher Ltée, le tout aux frais de la cédante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-357

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées durant l'hiver 2010-2011.

ATTENDU que la compagnie Recyclage Sainte-Adèle Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-358

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 7 septembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-093

Société de développement Marc Perreault

Lots 3 889 280 et 3 889 286 (boulevard de Sainte-Adèle)

- Nouvelle construction (sous réserve des conditions inscrites à la recommandation du C.C.U. susdite).

Résolution C.C.U. '2010-094

Jean-François Larose
1344, rue Dumouchel
- **Galerie**

Résolution C.C.U. '2010-095

Jean Béliveau et Diane Plante
2989, rue Proteau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-096

Éric Sirois et Karine Coutu
3055-3057, rue Saint-Charles
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-098

Pierre Lafrance et France Delisle
3690, rue de l'Aubergiste
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-099

Clinique de Radiologie M.N.I. Inc.
Lot 2 492 617 (boulevard de Sainte-Adèle)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-100

Développement Olymbec Inc. (Bella Moda Coiffure Elle et Lui)
555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne (sur poteau)**

Résolution C.C.U. '2010-101

Développement Olymbec Inc. (Bella Moda Coiffure Elle et Lui)
555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne (suspendue)**

Résolution C.C.U. '2010-102

Manon Desjardins et Dari Basoue
464, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-103

André Lamarche
85-87-89, rue Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-104

Eusebio et María Navarrete
995-999, rue Valiquette
- **Rénovation**

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- 2010-097 : 2945, rue Proteau – rénovation..

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-359

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 4675, rue Rolland, et dont la nature est de réduire la marge adjacente à la rue privée du bâtiment principal de 8 mètres à 5,65 mètres, tel que montré au certificat de localisation de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 août 2010, minute 14402, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 octobre 2010 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 2010-360

ATTENDU la requête transmise par Mesdames Thérèse A. Desroches et Carole Boissonneault de l'Église unie de Sainte-Adèle, relativement à l'organisation d'une vente de garage sur le terrain situé au 1300, chemin du Chantecler, les 9 et 10 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil acquiesce à la requête susdite pour les fins précitées et ce, sans frais.

RÉSOLUTION NO. 2010-361

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de renouveler les assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle avec le courtier d'assurance BFL Canada, le tout pour un montant de 233,376\$, plus taxes, et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} octobre 2011.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-362

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 10 septembre 2010, relativement au renouvellement des contrats de tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs pour l'hiver 2010-2011.

ATTENDU la clause CS.2 du devis rédigé pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle les contrats de tassement de la neige et d'épandage d'abrasifs intervenus avec les compagnies suivantes et ce, pour la saison hivernale 2010-2011, sous réserve de la révision des prix unitaires qui doit être effectuée conformément à la clause CS.8 des devis préparés pour ce faire.

Excavation W. Ogilvie et Fils Inc.	Secteur Lac Renaud	Contrat SP-2008-001
Excavations Richard Gauthier Inc.	Secteur Mont-Sauvage	Contrat SP-2008-002
Excavations Serge Robert Inc.	Secteur Lac Pilon	Contrat SP-2008-003

Excavation 2013 Inc.
Mini-Excavation François J.
Bertrand Enr.

Secteur Lac Millette
Secteur Sommet Bleu

Contrat SP-2009-029
Contrat SP-2009-030

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-363

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 13 septembre 2010, relativement à l'octroi d'un contrat de modification de l'appareil d'élévation récemment acheté pour ledit service.

ATTENDU que ces modifications sont nécessaires afin de respecter les normes canadiennes et québécoises en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie Équipements d'incendie Levasseur Inc. le tout pour un montant de 20,260\$, plus taxes, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1134-2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-364

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de 3 billets au montant de 100\$ chacun pour la 9^e édition de la soirée « Vins et Fromages » de Monseigneur Pierre Morissette, évêque du Diocèse de Saint-Jérôme, qui aura lieu au Jardin sous la Nef le 6 octobre 2010.

QUE de plus le Conseil autorise l'achat de 2 billets au montant de 95\$ chacun pour le tournoi de golf de la Paroisse Notre-Dame-des-Pays-d'En-Haut qui aura lieu au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle le 27 septembre 2010.

QUE le Conseil autorise également l'achat de 2 billets au montant de 50\$ chacun pour le souper bénéfice au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle qui se tiendra au Braisé Futé le 16 novembre 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-365

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement au CLD des Pays-d'En-Haut d'une contribution au montant de 1,500\$ afin de permettre aux citoyens en bordure du lac Pilon d'avoir accès à un service Internet à haute vitesse.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la somme précitée à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-366

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-296, afin d'inscrire entre les mots « techniques » et « concernant » de l' »ATTENDU », les mots et chiffres, « ,daté du 22 juillet 2010, ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2010-367

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées à 3 firmes d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, préalablement à l'exécution des travaux de réfection des stations de pompage situées en bordure de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection qui s'est réuni le 7 septembre 2010 pour analyser lesdites soumissions.

ATTENDU que la firme Les Consultants S.M. Inc. a obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme précitée le tout pour des honoraires professionnels au montant de 48,874.88\$, taxes incluses, sous réserve cependant de l'approbation, au préalable, d'un règlement d'emprunt à être adopté pour ce faire, lequel devra recevoir les approbations requises par la loi et, qu'à défaut de telles approbations, la présente sera nulle et de nul effet, et la Ville n'encourra aucune obligation envers l'adjudicataire susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels susdits à même le règlement a être adopté pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2010-368

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 10 septembre 2010, concernant l'amendement de l'entente intervenue le 28 avril 2008 avec la compagnie 9074-0838 Québec Inc. – Les Maisons Kébec Héritage, pour des travaux de prolongement d'infrastructures de rue et d'aqueduc de la rue des Pinsons.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'amendement du protocole susdit et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal.

RÉSOLUTION NO. 2010-369

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-210 afin d'indiquer entre les mots « probation de » et « mois », le chiffre « 7 » en lieu et place du chiffre « 4 ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2010-370

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 20 septembre 2010, relativement à l'embauche de 3 pompiers pour combler les besoins du service de sécurité incendie, ainsi que la création d'une banque de candidats en disponibilité audit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Messieurs M. Simon Francoeur, David Lavigne et Cédrik Bernier à titre de pompiers à temps partiel au service de la sécurité incendie, sous réserve cependant de compléter le processus de dotation.

QUE de plus, le Conseil nomme Monsieur Félix Pilote à titre de pompier en disponibilité sous réserve également de compléter le processus de dotation.

RÉSOLUTION NO. 2010-371

ATTENDU la recommandation 2010-006 du Comité Consultatif en Environnement dans le procès-verbal de la réunion tenue le 14 septembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat Mesdames Marie-Josée Lefebvre, Suzanne Moreau, et M. Yves Poitras, à titre de membres non-permanents du Comité Consultatif en Environnement, pour une période de 2 ans, à partir du 16 octobre 2010 jusqu'au 16 octobre 2012.

RÉSOLUTION NO. 2010-372

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'ingénieurs-conseils Génivar S.E.C. pour transmettre une demande d'autorisation et de certificat au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de l'émissaire pluvial à être construit en partie sur la rue Bélec et le chemin Notre-Dame.

QUE le Conseil confirme également que le projet susdit ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE de plus la Ville s'engage à transmettre audit ministère, lorsque les travaux seront complétés, une attestation, par un ingénieur, de la conformité des travaux, relativement à l'autorisation accordée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre deux (2) chèques au montant de 516\$ chacun à l'ordre du ministre des Finances pour le paiement des frais exigibles d'analyses pour les requêtes précitées, ainsi qu'à payer les honoraires desdits ingénieurs, le tout en temps et lieu.

QUE la résolution 2010-049 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-373

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 3 août 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

Mme Sylvie Blais

Réduire la marge adjacente à la rue privée du bâtiment principal de 8 mètres à 5,40 mètres, afin de régulariser la marge adjacente à une rue privée pour un terrain d'angle suite à l'émission d'un permis d'agrandissement.

Situation : 280, rue Tom-Caribou

QU'une copie de la présente soit transmise à la requérante ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-374

ATTENDU que des appels d'offres par invitation ont été transmis à 3 concessionnaires pour l'achat de 2 véhicules pour le service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que le concessionnaire Ventes Ford Élite (1978) Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission du concessionnaire susdit pour l'achat d'un véhicule patrouille Ford Taurus P2H AWD 2011 et un véhicule banalisé Ford Fusion SE POH 2011, le tout pour un prix total de 57,387.95\$, taxes incluses.

QUE de plus le Conseil accepte de vendre audit concessionnaire le véhicule Ford Taurus 2008 (VA 2-42) pour une somme de 500\$, plus taxes, ainsi que le véhicule Ford Taurus 2003 (VA 2-31) pour une somme de 800\$, plus taxes, le tout sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

QUE le Conseil autorise également l'appropriation d'une somme de 10,000\$, taxes incluses, pour le transfert des équipements de signalisation et des pièces défectueuses chez 911 Pro, une somme de 1,200\$, taxes incluses, pour le transfert des communications chez Centre de Téléphone Mobile, ainsi qu'une somme de 1,000\$, taxes incluses, pour l'identification du véhicule patrouille chez Enseignes Daniel Millette.

QUE M. Garry Moore soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les contrats d'achat et de vente ainsi que les documents de transfert des véhicules.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 2 ans pour le véhicule patrouille, et une période de 5 ans pour le véhicule banalisé.

RÉSOLUTION NO. 2010-375

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour des travaux de réfection de chaussées et pose de béton bitumineux, ainsi que la construction de trottoirs sur différentes rues de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'indiqué au règlement 1133-2010.

ATTENDU que 3 soumissions ont été déposées pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Asphalte Desjardins Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 17 septembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 1,241,720.29\$, taxes incluses, sous réserve cependant des approbations du règlement d'emprunt 1133-2010, et, qu'à défaut de telles approbations, la présente sera nulle et de nul effet, et la Ville n'encourra aucune obligation envers l'adjudicataire susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement précité lorsque celui-ci aura reçu toutes les approbations requises par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2010-376

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 17 septembre 2010, relativement à l'octroi d'un contrat pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la rue Lamoureux.

ATTENDU que pour ce faire la Ville a procédé à une invitation auprès de 4 entrepreneurs.

ATTENDU que la compagnie Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 39,502.15\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le code budgétaire prévu pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO.2010-377

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'offre d'achat déposée par la compagnie 9000-3112 Québec Inc. pour l'acquisition d'un immeuble de la Ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 889 412, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 20 000 mètres carrés, tel qu'il appert au document annexé à la présente.

QUE le directeur général, M. Pierre Dionne, soit autorisé à signer l'acceptation pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 50,174.11\$ pour la période du 7 au 13 août 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 165,029.27\$ pour la période du 14 au 20 août 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 72,047.08\$ pour la période du 21 au 27 août 2010.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 299,093.90\$ pour le mois de juillet 2010.**
 - **Engagements au montant de 261,986.49\$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2010.**
- 2) Rapports :**
 - Urbanisme – juillet 2010**
- 3) Indicateurs de gestion 2009.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h43 et se termine à 20h45.

RÉSOLUTION NO. 2010-378

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h45.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 octobre 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION NO. 2010-379

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 octobre 2010, sous réserve :

de corriger le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :
F 6) « 22,000\$ » au lieu de « 24,000\$ ».

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :
F 37) Mandats à Syner Groupe.
F 38) Réparation de la pompe D – puits Riverdale.

RÉSOLUTION NO. 2010-380

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 53-2010

La Conseillère municipale Nadine Brière donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions pour élaborer une politique de gestion contractuelle.

RÈGLEMENT NO. 932-A-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-381

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 932-A-2010, amendant le règlement 932-1998 concernant les ventes de garage par les organismes sans but lucratif, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z-06
RÉSOLUTION NO. 2010-382

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-06, amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-11, les projets intégrés d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1143-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-383

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1143-2010, autorisant le Conseil municipal à décréter la confection de plans et devis requis pour des travaux municipaux concernant la réfection de stations de pompage d'aqueduc situées en bordure de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets, et tous autres travaux connexes, et pour emprunter une somme de 66,400\$ pour assumer les honoraires professionnels et tous les autres frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1144-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-384

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1144-2010, concernant le décret de règles de conduite pour l'accès au parc canin aménagé dans une partie du parc Claude-Cardinal, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-385

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 17 septembre 2010, relativement au déplacement d'un sentier de ski de fond dans le secteur du Loup-Garou, lequel se trouve présentement dans un milieu humide.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la relocalisation de ce segment du sentier no. 15 par la compagnie Enviroforêt Inc., le tout pour une somme de 2,390\$, plus taxes.

QUE ladite somme soit appropriée à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-386

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 20 septembre 2010, relativement à la localisation et l'identification de deux sentiers de plein air sur la propriété de la Ville de Sainte-Adèle, soit la piste Élan et la piste Adéloise Est.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et approprie les sommes requises pour que des arpenteurs-géomètres installent des piquets de repérage au centre dudit sentier afin de permettre à Plein Air Sainte-Adèle d'aménager ceux-ci et de les situer adéquatement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu et ce, à même les fonds réservés pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2010-387

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 17 septembre 2010, relativement à la construction et l'aménagement d'une patinoire extérieure dans le parc Lépine.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et approprie une somme de 5,000\$ à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-388

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 20 septembre 2010, relativement à la création d'une servitude perpétuelle et la contribution pour fins de parc de la Corporation d'investissement Michel Raymond.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions dudit rapport et du protocole d'entente à intervenir entre les parties et intitulé « cession d'une servitude perpétuelle », lequel est annexé à la présente.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente ainsi que l'acte notarié requis pour l'enregistrement de l'acte de servitude.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer la servitude susdite, le tout en temps et lieu.

QUE les frais relatifs à la création de la servitude soient acquittés par la Ville de Sainte-Adèle à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE la contribution pour fins de parc exigible pour le morcellement du lot 2 493 633, tel que montré au plan parcellaire de M. Paul Audet, minute 18689, soit sous forme monétaire, conditionnellement à la signature préalable de l'entente de cession d'une servitude perpétuelle sur le lot 4 663 924.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-389

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les dispositions du document intitulé « Entente intermunicipale concernant le déneigement par la Municipalité de Morin-Heights d'une partie de la rue de la Randonnée située sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ».

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la somme requise à la Municipalité de Morin-Heights conformément aux dispositions de l'article 4 de ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2010-390

ATTENDU la correspondance transmise le 20 septembre 2010 par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour le financement de certaines activités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 22,000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour les fins ci-après indiquées :

Stéphane Fallu (Farandole des Arts) – déficit	1 000 \$
Campagne publicitaire pour divers événements	8 000 \$
Marché de Noël – Sainte-Adèle en lumières	7 000 \$
Marché public – publicité, salaire, achats	6 000 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-391

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le budget révisé 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-392

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 6 octobre 2010, relativement à l'embauche d'un directeur au service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil embauche, à partir du 25 octobre 2010, Monsieur Stéphane Thibault, à titre de directeur du service des travaux publics.

QUE la Ville lui verse le salaire indiqué au règlement 1115-2009 correspondant à l'échelon 5 de la classe 5.

QUE celui-ci bénéficie des avantages indiqués audit rapport ainsi que ceux décrétés au règlement précité.

RÉSOLUTION NO. 2010-393

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu des règlements ci-après mentionnés :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1133-2010

*Règlement autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection de rues et de chemins, de pose de béton bitumineux, de réfection de bordures, de construction et réfection de trottoirs, de réparation de chaussées de rues, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1,728,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.
Montant autorisé : 1,728,000\$.*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1141-2010

Règlement autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de remplacement d'une conduite d'égout pluvial par un nouveau fossé et une nouvelle conduite d'égout pluvial, la relocalisation d'une conduite d'égout sanitaire, ainsi que l'aménagement d'un bassin de rétention sur une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux connexes, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et d'immeubles requis pour les fins du règlement, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection d'un plan concept d'aménagement, la confection des plans et devis et la surveillance des travaux, le paiement de tous les

matériaux, les frais, les taxes et les imprévus ainsi que tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 898,000\$ pour ce faire
Montant autorisé : 898,000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tels prêts étant remboursables à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlement.

RÉSOLUTION NO. 2010-394

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du contrat de cession d'une partie de la rue Rolland, propriété de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, formée par le lot 3 888 877, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville de Sainte-Adèle accorde une mainlevée de sa garantie hypothécaire au montant originaire de 1,244,000\$, publiée sous le numéro 1 224 556, uniquement cependant pour l'immeuble faisant partie de la présente transaction, et que cette garantie hypothécaire conserve tout son effet pour tous les autres immeubles concernés par celle-ci.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-395

ATTENDU que des demandes de révision de décisions du responsable de l'accès à l'information ont été déposées à la Commission d'Accès à l'Information du Québec dans les dossiers CAI 09-22-48, CAI 10-17-49 et CAI 10-17-50.

ATTENDU que les personnes morales doivent être représentées par un avocat devant ladite commission.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Deveau Bourgeois Gagné Hébert et Associés pour représenter la Ville de Sainte-Adèle et le responsable de l'accès aux documents dans les dossiers précités et ce, tel qu'il appert ci-après :

CAI 09-22-48	<i>rétroactivement au 16 septembre 2010</i>
CAI 10-17-49	<i>rétroactivement au 1^{er} octobre 2010</i>
CAI 10-17-50	<i>rétroactivement au 1^{er} octobre 2010</i>

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-396

ATTENDU que Société en commandite Sommet Bleu, Madame Lise Proulx et Société en commandite de la Grande-Corniche, ont déposé des requêtes en contestation d'évaluation de certains immeubles auprès du Tribunal Administratif du Québec.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire présenter des arguments à l'encontre des prétentions inscrites auxdites requêtes.

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un avocat pour procéder au nom de la Ville de Sainte-Adèle dans les dossiers concernés.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Deveau Bourgeois Gagné Hébert et Associés pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans les dossiers suivants et entreprendre toute procédure jugée utile dans les circonstances.

- Société en commandite Sommet Bleu
c. Ville de Sainte-Adèle et MRC Les Pays d'En-Haut
Dossiers TAQ : SAI-M-168422-1002 et SAI-M-168426-1002
- Mme Lise Proulx
c. Ville de Sainte-Adèle et MRC Les Pays d'En-Haut
Dossier TAQ : SAI-M-168428-1002
- Société en commandite de la Grande-Corniche
c. Ville de Sainte-Adèle et MRC Les Pays d'En-Haut
Dossiers TAQ : SAI-M-168430-1002 - SAI-M-168438-1002 et
SAI-M-168440-1002

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-397

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil acquiesce à la demande de conférence de règlement à l'amiable dans la cause 700-17-004652-078.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant, s'il y a lieu, le document intitulé « Demande conjointe au juge en chef pour une conférence de règlement à l'amiable (art. 151.15 C.p.c.), lequel document est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-398

ATTENDU les dispositions de l'article 15 de la convention signée entre la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux Usées de Sainte-Adèle/Mont-Rolland et la compagnie Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. le 31 juillet 1996, relativement à la fourniture de services professionnels de gestion de l'exploitation des ouvrages d'épuration des eaux.

ATTENDU que le Conseil a décidé que ladite convention ne se renouvellera pas par tacite reconduction.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil informe officiellement la compagnie Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. que la Ville de Sainte-Adèle dénonce ladite convention et ce, conformément à l'article précité afin de celle-ci ne se renouvelle pas par tacite reconduction à son échéance.

QUE, conformément à ladite convention, la présente soit signifiée par courrier certifié à la compagnie précitée.

RÉSOLUTION NO. 2010-399

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour les dossiers indiqués ci-après et pour les montants suivants :

M. Jacques Lacroix – 1100 Montée du Lac-Renaud	1,000 \$
AXA Assurances Inc. (dossier Jacques Lacroix)	4,319.64 \$

Mme Hélène Doyon	2,059.73 \$
------------------	-------------

le tout, sous réserve cependant de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre les chèques requis dans les circonstances, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-400

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-106

M. Marcel Bundock
195-199 boulevard de Sainte-Adèle
- **Démolition**

Résolution C.C.U. '2010-107

M. Pierre Jodoin (M. Evrard Descamps, requérant)
1001, rue Valiquette
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-108

Les Constructions Raymond et Fils
Lot 3 396 583 (rue du Bourg-du-Lac)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2010-109

9162-3447 Québec Inc. (M. Raymond Cyr)
828, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-111

M. Francis Robitaille
2945, rue Proteau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-112

Fiducie Bono
173 à 181, rue Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-113

M. Normand Nassif
312, rue de la Perdriole
- **Agrandissement mineur**

Résolution C.C.U. '2010-114

Gestion J.J.N.R. Inc.
24, rue Bélec
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-115

M. Benoit Pascale
Lot 4 106 336 (rue du Mont-Alouette)
- **Construction**

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- 2010-110 : 1081, boulevard de Sainte-Adèle – enseigne.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-401

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot projeté 10B-2, rang 3, Canton Wexford (chemin du Lac-Pilon), et dont la nature est de réduire la largeur moyenne du lot projeté (10B-2 rang 3, Canton Wexford) de 50 mètres à 41,30 mètres, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 2010, minute 18385.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 396 583 (rue du Bourg-du-Lac), et dont la nature est de réduire le total des deux marges latérales applicables de 8 mètres à 7 mètres pour une construction projetée sur le lot précité, tel que montré au certificat d'implantation de M. Paul Audet, arpenteur-géomètre, en date du 23 août 2010, minute 19267.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 novembre 2010 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-402

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une aide financière aux organismes ci-après indiqués :

Club Optimiste de Sainte-Adèle - Spaghetti-Thon	400.00 \$
Fondation Médicale des Laurentides - Espace publicitaire – agenda 2011	564.38 \$
Fondation Sports-Études A.N. Morin - Souper bénéfice – achat de 2 billets à 55\$ chacun	110.00 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2010-403

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 7 octobre 2010, relativement à la contribution pour fins de parc dans le dossier de Mme Tammy Greer et M. Steve Guénette.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la contribution pour fins de parc exigible en vertu du règlement de lotissement en vigueur, pour le morcellement du lot 2 454 053, soit sous forme monétaire.

QUE la délivrance du permis de lotissement demandée pour le morcellement du lot 2 454 053 soit conditionnelle à la création d'une servitude perpétuelle en faveur de la Ville pour l'utilisation du sentier récréatif non motorisé par les usagers et pour son entretien, selon l'emplacement montré au croquis L2010-30 ci-joint, en date du 7 octobre 2010.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandaté pour la préparation de l'acte de servitude à intervenir pour les fins susdites.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour la préparation du plan et de la description technique.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur-géomètre à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE la résolution 2010-328 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-404

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 28 septembre 2010, relativement au dossier de la succession de M. Jean-Pierre Pariseau.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil acquiesce à la requête de Mme Francine Côté Pariseau, relativement au versement du solde de la rémunération de M. Jean-Pierre Pariseau à titre de président de commission, à la Maison de la Famille des Pays-d'En-Haut pour un montant de 300\$, et à la Paroisse Notre-Dame pour l'église Saint-Joseph, d'un montant de 677\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-405

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 1^{er} octobre 2010, relativement à la signature du contrat de gestion du parc de la rivière Doncaster entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Raymond Zizian, faisant affaires sous le nom de Gestion Doncaster.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit ainsi que le contrat à intervenir entre les parties susdites, pour les périodes du 30 novembre 2010 au 31 octobre 2011, et du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012, et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires de gestion requis dans les circonstances selon les dispositions de l'article 7 dudit contrat.

RÉSOLUTION NO. 2010-406

ATTENDU la correspondance de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datée du 30 septembre 2010, relativement à une demande de subvention à être présentée dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II, pour l'amélioration et la mise en valeur du parc de la rivière Doncaster et des sentiers récréatifs adélois.

ATTENDU que la contribution de la Ville serait d'environ 6,000\$ à être appropriée à même les fonds réservés pour parcs et terrains de jeux.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du programme susdit pour les fins précitées et autorise M. Christian Nadeau à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-407

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-07 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-5, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 novembre 2010 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-408

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 24 septembre 2010, relativement au paiement d'une somme supplémentaire pour des travaux exécutés sur la rue Blondin dans le cadre du règlement 1074-2006.

ATTENDU que des travaux excédentaires ont été exécutés suite à des directives de changements en cours de réalisation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la compagnie Travaux Génie Civil D.B. Inc. un montant de 76,815.20\$, taxes incluses, à même l'argent disponible au règlement 1074-2006.

RÉSOLUTION NO. 2010-409

ATTENDU le rapport de Mme Louise Yale, chargée de projets, daté du 4 octobre 2010, concernant l'autorisation de signature de documents entre la Ville de Sainte-Adèle et Hydro-Québec concernant le déplacement de poteaux pour des travaux reliés à l'installation d'une conduite d'égout sanitaire et pluvial dans l'emprise d'Hydro-Québec, sur les lots 3 889 351 et 3 888 795, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise M. Pierre-Luc-Forget à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis par Hydro-Québec, pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 2010-410

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 1^{er} octobre 2010, relativement à l'autorisation, par le Conseil municipal, du dépôt d'une demande de construction sur le lot 3 889 412 (4 709 040 non officiel), cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les Ambulances CAMBI à déposer une demande de permis de construction sur le lot précité et à débiter lesdits travaux dès l'émission dudit permis par le service d'urbanisme de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2010-411

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-143 afin d'inscrire en lieu et place de « Mme Stéphanie Lachaine », le nom de « Mme Marie-Josée Fortier, responsable des bibliothèques », et d'enlever les mots « directrice du service des bibliothèques ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2010-412

ATTENDU le rapport de Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement, daté du 29 septembre 2010, relativement à la construction illégale d'un barrage dans l'effluent du lac Millette.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'à défaut par le propriétaire concerné d'exécuter les travaux de démolition dudit barrage, la Ville de Sainte-Adèle, dès lors, procède à ladite démolition et que, préalablement à ce faire, une autorisation soit déposée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

QUE Mme Isabel Roberge soit autorisée à signer et à déposer au ministère des Ressources naturelles et de la Faune une demande de certificat d'autorisation du projet de démolition dudit barrage.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque requis au montant de 516\$ à l'ordre du ministre des Finances.

RÉSOLUTION NO. 2010-413

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été transmise à 5 entrepreneurs pour le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs pour les stationnements municipaux et ce, pour l'hiver 2010-2011.

ATTENDU que la compagnie Les Excavations Richard Gauthier Inc. a présenté la plus basse soumission pour la proposition no. 1 de la soumission, pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 15 avril 2011.

ATTENDU la recommandation de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, datée du 8 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la proposition no. 1 de la soumission présentée par la compagnie précitée, pour la période susdite et ce, pour un montant de 27,818.04\$, taxes incluses.

QUE le Conseil rejette les propositions 2 et 3 du bordereau des prix déposées par ladite compagnie ainsi que celles déposées par la compagnie Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-414

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été transmise à 3 entrepreneurs pour le soufflage de la neige, pour l'hiver 2010-2011.

ATTENDU que la compagnie Mini-Excavation François J. Bertrand Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, datée du 8 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée selon les prix indiqués au bordereau de soumission.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-415

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 5 octobre 2010, relativement à l'acceptation et la signature de contrats d'entretien des patinoires aux parcs Claude-Cardinal et Lépine, et de surveillance et d'entretien des chalets desdits parcs.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des contrats à intervenir, pour la saison hivernale 2010-2011, tel qu'il appert ci-après :

- a) Entretien des patinoires des parcs Claude-Cardinal et Lépine, à intervenir avec M. Jean-Philippe Lachaine, le tout pour un montant de 16,000\$, plus taxes;*
 - b) Surveillance et entretien des chalets des parcs Claude-Cardinal et Lépine, à intervenir avec M. Frédérik Joyal, au taux horaire de 14\$;*
- le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente.*

QUE M. Christian Nadeau soit autorisé à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût desdits contrats tel qu'il appert aux dispositions pertinentes de ceux-ci.

RÉSOLUTION NO. 2010-416

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la quote-part municipale 2011 à l'organisme Transport Adapté et Collectif des Laurentides, au montant de 2.78\$ par personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, conformément au décret du gouvernement du Québec en vigueur pour l'année 2011.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

QUE M. Pierre Morabito soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au sein du comité d'administration dudit organisme et que M. John Butler soit nommé à titre de substitut

QUE les frais de déplacement et autres frais connexes des mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 100\$ par réunion.

RÉSOLUTION NO. 2010-417

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle les assurances responsabilité civile des officiers municipaux par l'entremise du courtier Hub International avec la compagnie Chartis Insurance Company, pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la prime pour ce faire au montant total de 53,287.12\$, taxes et frais d'administration inclus.

RÉSOLUTION NO. 2010-418

ATTENDU la requête transmise le 8 octobre 2010 par Mme Annie Giguère, relativement à l'immeuble situé au 2940-2950, rue de la Terrasse-Morin.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une servitude d'empiètement et de passage sur l'immeuble décrit comme étant une partie du lot 4 397 161, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et ce, au bénéfice de l'immeuble situé au 2940-2950, rue de la Terrasse-Morin, le tout tel qu'il appert au plan et à la description technique annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

QU'à l'acte de servitude soit inscrite la disposition suivante : « Si l'immeuble concerné était détruit par quelque cause que ce soit, la servitude soit alors automatiquement annulée entre les parties signataires ».

QUE pour ce faire, une somme de 100\$ soit versée à la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de servitude, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le Conseil décrète la fermeture d'une partie de la rue de la Terrasse-Morin, le tout tel qu'il appert au plan et à la description technique préparés par M. Louis-Paul Beaudry en date du 26 août 2010, dossier 5827, minute 14456.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la partie requérante.

RÉSOLUTION NO. 2010-419

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées concernant des travaux de relocalisation d'un égout sanitaire.

ATTENDU que les soumissions déposées sont supérieures à l'octroi de contrats après demande de soumissions par invitation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette les 3 soumissions déposées pour les fins susdites à toutes fins que de droit.

QUE les services techniques soient dès lors requis de procéder à des appels d'offres publics pour la réception de soumissions requises dans les circonstances.

QUE dès lors, les dépôts de soumissions soient retournés aux différents entrepreneurs.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-420

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 7 septembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

Mme Suzanne Lizotte Cianflone

Réduire la marge adjacente à la rue privée du bâtiment principal de 8 mètres à 5,65 mètres, tel que montré au certificat de localisation de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 août 2010, minute 14402, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Situation : 4675, rue Rolland

QU'une copie de la présente soit transmise à la requérante ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-421

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte l'offre de service déposée par SynerGroupe Inc. le 13 octobre 2010, relativement aux mandats d'analyse de la politique salariale des employés cadres et de l'exercice de maintien de l'équité salariale conformément à la Loi, le tout tel qu'il appert au document susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, tel qu'il appert à ladite offre de service et ce, à même les revenus additionnels de l'année 2010 ou le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

RÉSOLUTION NO. 2010-422

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, directeur par intérim du service des travaux publics, daté du 18 octobre 2010, concernant la réparation du moteur et de la pompe D des puits Riverdale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat pour ce faire à la compagnie Usi-Pompes Inc., tel qu'il appert ci-après :

- Réparation du moteur	1,748.79 \$ (taxes incl.)
- Réparation de la pompe	18,307.20 \$ (taxes incl.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1,243,865.86\$ pour la période du 28 août au 3 septembre 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 59,971.20\$ pour la période du 4 au 10 septembre 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 319,198.30\$ pour la période du 11 au 17 septembre 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 76,430.18\$ pour la période du 18 au 24 septembre 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 950,691.86\$ pour la période du 25 septembre au 1^{er} octobre 2010.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 537,949.31\$ pour la période du 2 au 8 octobre 2010**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 124,779.17\$ pour la période du 9 au 15 octobre 2010.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 326,326\$ pour le mois d'août 2010.**
 - **Engagements au montant de 328,770.10\$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2010.**
- 2) **Rapport :**
 - **Urbanisme – août 2010**
 - **Cour municipale : juillet et août 2010**
 - **Police : juillet et août 2010**
- 3) **Certificats du greffier concernant la procédure d'enregistrement des règlements 1133-2010 et 1141-2010.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h54 et se termine à 21h02.

RÉSOLUTION NO. 2010-423

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h02.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 novembre 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2010-424

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2010, tel que soumis aux membres du Conseil.

Sous réserve d'ajouter le sujet suivant :
F-35) Prêt à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland par la Banque Nationale

RÉSOLUTION NO. 2010-425

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO.54-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

AVIS DE MOTION NO. 55-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-5, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-07 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 56-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de réduire la vitesse permise à 30 km/hre sur la rue des Capucines entre les rues du Congrès et du Bourg-Joli et pour abroger le règlement 1142-2010.

AVIS DE MOTION NO. 57-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Sainte-Adèle et ce, pour des travaux admissibles entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

AVIS DE MOTION NO. 58-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de nommer officiellement « rue des Arbrisseaux » la rue identifiée par les numéros de lots 2B-5 et 3-27-1, rang 4, Canton Wexford.

Avant l'adoption du règlement 1145-2010, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1145-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-426

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1145-2010, décrétant une politique de gestion contractuelle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-427

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller Robert Lagacé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 16 novembre 2010 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2010- 428

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2010-Z-07 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-5, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2010-429

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 13 octobre 2010, relativement à l'octroi du contrat d'entretien du chalet, de l'unité mobile, de l'escalier d'accès et du site du lac Rond, pour la période hivernale 2010-2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du contrat rédigé pour ce faire, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Frédéric Joyal, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE M. Christian Nadeau soit autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder tel qu'il appert à la rubrique « Mode de paiement » au contrat susdit.

RÉSOLUTION NO. 2010-430

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil dénonce la politique du deux poids, deux mesures qui guide le gouvernement du Québec depuis le début dans le dossier de l'éthique.

QUE ce Conseil juge essentiel que le milieu municipal puisse bénéficier d'un régime de prévention similaire aux députés de l'Assemblée nationale, qui donnerait à tout élu la possibilité de prendre un avis d'une façon libre et volontaire et qui permettrait d'éviter une conduite indésirable.

QUE contrairement au projet de loi no 109, le projet de loi no 48 Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale prévoit la nomination d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie qui aura le pouvoir d'agir en prévention et en amont en donnant aux députés, sur demande, des avis écrits, motivés et confidentiels sur toute question concernant les obligations qu'ils auront aux termes de leur code d'éthique.

QUE ce Conseil considère qu'il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des moyens en vue de faciliter leur réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes à l'égard de certaines situations d'inconfort ou d'incertitude.

RÉSOLUTION NO. 2010-431

ATTENDU que M. Alan Townshend a déposé une réclamation, datée du 12 avril 2010, pour des dommages subis à sa propriété lors des travaux effectués sur la rue Blondin.

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 25 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour ce dossier en indemnisant le requérant d'une somme de 2,040.78\$, sous réserve cependant de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque requis, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-432

ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec tiendra son congrès annuel à Québec du 5 au 7 mai 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Madame et Messieurs les conseillers Lise Gendron, John Butler et Robert Lagacé pour représenter la Ville de Sainte-Adèle audit congrès.

QUE les frais d'inscription au montant de 860.\$ plus taxes chacun soient payés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais connexes incluant l'hébergement, le transport et certains repas leur soient remboursés sur la présentation de pièces justificatives et ce pour un maximum de 2,000.\$ chacun.

RÉSOLUTION NO. 2010-433

ATTENDU la requête transmise le 22 octobre 2010 par Mme Nancy Beaulne, agente de développement – Région Laurentides, à la Société Canadienne du Cancer, concernant la tenue de la campagne de financement connue sous le nom de « Jours de la jonquille », sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil acquiesce à la requête susdite pour les fins précitées et ce, du 31 mars au 3 avril 2011.

RÉSOLUTION NO. 2010-434

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 1,000\$ à l'organisme Opération Nez Rouge relativement à la campagne de sensibilisation 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-435

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 2 novembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-119

Olymbec Développement (2004) Inc. (Coiffure Bella Moda)
555 boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-120

M. André Lamarche
85 à 89, rue Morin
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-121

M. Jean-Marc Simard
2232, chemin des Quatre-Vents
- Rénovation

Résolution C.C.U. '2010-122

9141-6925 Québec Inc.
1081, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage

Résolution C.C.U. '2010-123

M. Daniel Morissette
1784, chemin du Mont-Gabriel
- Rénovation

Résolution C.C.U. '2010-124

9220-2506 Québec Inc.
3400, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2010-125

Dollard Théorêt Inc.
1367, boulevard de Sainte-Adèle
- Rénovation

Résolution C.C.U. '2010-126

M. André Gagné
Lot 4 474 810 (rue du Meunier)
- Construction

Résolution C.C.U. '2010-127

M. Georges Desjardins
1987, boulevard de Sainte-Adèle
- **Démolition**

Résolution C.C.U. '2010-128

Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut
1013, rue Valiquette
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2010-129

M. Rock Côté
432, rue du Meunier
- **Rénovation** (revêtement de la toiture)

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-436

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur une partie du lot 1B, (lot projeté 1B-33) rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise), et dont la nature est de réduire la largeur moyenne du lot projeté (1B-33, rang 4, Canton Wexford) de 50 mètres à 46,08 mètres, et de réduire la largeur minimale sur rue de 50 mètres à 46,10 mètres, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2010, minute 8694.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 978, rue Grignon, et dont la nature est de réduire la marge avant minimale de 7 mètres à 5,05 mètres, et de réduire la marge arrière minimale de 7 mètres à 2,91 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2010, minute 0483.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur une partie du lot 1B, rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise), et dont la nature est de réduire la largeur moyenne pour ladite partie de lot de 50 mètres à 47,15 mètres, et de réduire la superficie totale minimum pour ladite partie de lot de 4000 mètres carrés à 3191,6 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par M. Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2010, minute 4870.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur une partie du lot 1B, rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise), et dont la nature est de réduire, pour ladite partie de lot 1B, rang 4, Canton Wexford, la largeur minimum à la rue de 50 mètres à 46,76 mètres, de réduire la largeur moyenne de 50 mètres à 46,98 mètres, et de réduire la superficie totale minimum de 4000 mètres carrés à 3211,2 mètres carrés, le tout concernant ladite partie de lot, tel que montré au plan préparé par M. Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2010, minute 4870.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 décembre 2010 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2010-437

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du C.C.U., et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2010-134, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour les immeubles situés 6805 à 6845 et 6875, chemin du Lac-Pilon, telle que présentée.

RÉSOLUTION NO. 2010-438

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle une entente à intervenir entre les parties concernées dans le dossier de fin d'emploi d'une policière faisant partie du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-439

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du C.C.U., et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2010-137, refuse la demande d'annulation du paragraphe f) de la résolution 2009-231 (PPCMOI-2009-002) concernant l'aménagement d'un îlot paysager délimitant l'emprise de la rue des espaces de stationnement latérales, telle que présentée.

RÉSOLUTION NO. 2010-440

ATTENDU que la compagnie 9068-3004 Québec Inc. a déposé une requête en contestation d'évaluation de certains immeubles auprès du Tribunal Administratif du Québec.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire présenter des arguments à l'encontre des prétentions inscrites auxdites requêtes.

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un avocat pour procéder au nom de la Ville de Sainte-Adèle dans les dossiers concernés.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans les dossiers suivants et entreprendre toute procédure jugée utile dans les circonstances.

- 9068-3004 Québec Inc.
c. Ville de Sainte-Adèle et MRC Les Pays d'En-Haut
Dossiers TAQ : SAI-M-168002-1002, SAI-M-168004-1002
et SAI-M-168006-1002

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-441

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt numéros 779-1992, 975-2000, 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010 et 1141-2010, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du 30 novembre 2010, au montant de 3,115,000\$.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU que l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 3,115,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.

QU'une demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et compensation CDS Inc.(CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou la trésorière adjointe, en l'absence de la trésorière municipale. soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, ou en son absence la trésorière-adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2010-442

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3,115,000\$:

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
779-1992	26,700
975-2000	363,800
1069-2005	565,000
1118-2009	1,341,614
1119-2010	102,723
1133-2010	35,074
1134-2010	649,939
1141-2010	30,150

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3,115,000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance soient datées du 30 novembre 2010.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse, au nom de ses adhérents, comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut, 893, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N1.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 30 mai et le 30 novembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7).

QUE les obligations soient signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou la trésorière-adjointe durant l'absence de cette dernière.

La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2010-443

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 3,115,000\$ effectué en vertu des règlements numéros 779-1992, 975-2000, 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010 et 1141-2010, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans à partir du 30 novembre 2010; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010 et 1141-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2010-444

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle aura, le 29 novembre 2010, un montant de 955,500\$ à renouveler sur un emprunt original de 1,500,000\$ pour des périodes de 2 ans, 5 ans et 20 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 779-1992, 975-2000 et 1069-2005.

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue.

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 30 novembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 955,500\$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

RÉSOLUTION NO. 2010-445

ATTENDU la correspondance transmise le 1^{er} novembre 2010 par Me Albert Prévost dans le dossier 104600 Canada Inc. c. Ville de Sainte-Adèle, relativement à une déclaration de désistement réciproque, sans frais, des parties au dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine la déclaration de désistement réciproque, sans frais, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et la signature dudit document par le procureur de la Ville de Sainte-Adèle et ce, rétroactivement au 29 octobre 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-446

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 4675, rue Rolland, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment principal existant de 8 mètres à 5,65 mètres, tel que montré au certificat de localisation de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 août 2010, minute 14402, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 décembre 2010 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

QUE les résolutions 2010-359 et 2010-420 soient abrogées à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2010-447

ATTENDU que le bail signé entre Ville de Sainte-Adèle et le Musée Zénon Alary concernant la location d'un local situé au 1425, rue Claude-Grégoire vient à échéance le 31 décembre 2010.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le bail susdit pour une période d'une année s'échelonnant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte le projet de bail de location à intervenir pour ce faire et mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer celui-ci pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter ladite dépense, le tout en temps et lieu et selon les dispositions dudit document.

RÉSOLUTION NO. 2010-448

ATTENDU le rapport de Madame Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines daté du 1^{er} novembre 2010 relativement à la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle relativement à la modification de l'article 5.05 de la convention collective de travail pertinente.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir pour ce faire tel qu'il appert au document joint à la présente.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de ladite lettre d'entente, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-449

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la transaction à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle, Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et Dunton Rainville SENCRL dans le dossier de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland c. CITEC Administration inc. et dès lors autorise le service de la trésorerie à payer à la firme Dunton Rainville SENCRL la somme indiquée à ladite transaction à titre de paiement complet et final pour les honoraires professionnels dus à la firme d'avocats précitée.

RÉSOLUTION NO. 2010-450

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour recevoir des soumissions pour des travaux de relocalisation d'une conduite d'égout sanitaire sur le lot 3 889 351.

ATTENDU que huit compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire le 5 novembre 2010.

ATTENDU que la compagnie Entreprise TGC inc. a déposé la plus basse soumission pour les fins susdites au montant de 118,473.74\$ taxes incluses.

ATTENDU que le rapport du 8 novembre 2010 de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission déposée par la compagnie précitée au montant susdit sous réserve cependant de l'émission d'un certificat d'autorisation requis par le M.D.D.E.P. et qu'à défaut de telle autorisation, la présente sera nulle et de nul effet.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite à même le règlement 1141-2010 lorsque toutes les approbations auront été obtenues pour de faire.

RÉSOLUTION NO. 2010-451

ATTENDU que le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres par invitation pour la fourniture de vêtements pour les employés du service des travaux publics auprès de trois compagnies.

ATTENDU que la compagnie C.L.B. Uniformes inc. a déposé une soumission conforme.

ATTENDU la recommandation signée le 2 novembre 2010 par Monsieur Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission tel qu'il appert à celui-ci-joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-452

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 1000-2010-Z-08 (P-1) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z, afin de permettre, à l'intérieur de la zone Te-3, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 janvier 2011 à 20h dans la salle du Conseil Municipal, situé au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2010-453

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats Dunton Rainville SENCRL pour déposer à la cour supérieure du Québec au nom de la Ville de Sainte-Adèle une requête pour l'émission d'une injonction afin de faire cesser les activités d'hébergement au 1660, chemin de la Rivière-à-Simon, considérant que le propriétaire exploite un commerce d'hébergement dans ladite résidence sans permis d'affaires et que ledit propriétaire ne détient pas de certificat d'autorisation du M.D.D.E.P. pour l'installation sanitaire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels requis, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-454

ATTENDU le rapport signé le 1^{er} novembre 2010 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques concernant le paiement à la compagnie 9088-9569 Québec Inc. (RB Gauthier Inc.) d'une somme de 69,552.90\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dumouchel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le paiement de la somme susdite à la compagnie précitée et ce à même le règlement d'emprunt numéro 1118-2009.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-455

ATTENDU qu'un festival se tiendra sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle du 1^{er} février au 13 février 2011 inclusivement sous le nom de J'AIME SAINTE-ADÈLE.

ATTENDU que lors de la tenue de ce festival les membres du Conseil assisteront à certains spectacles et autres activités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise chaque conseiller municipal à dépenser à l'occasion des fins susdites une somme maximale de 200.\$ chacun, laquelle sera remboursée par le service de la trésorerie de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve cependant du dépôt des pièces justificatives requises dans les circonstances.

RÉSOLUTION NO. 2010-456

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine les dispositions du document intitulé « Reçu, Quittance et Transaction » dans le dossier Danielle Lafontaine, 164649 Canada Inc. c. Ville de Sainte-Adèle et autres, ainsi que les signatures apposées sur ledit document par les représentants de la Ville le 11 novembre 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque requis tel qu'il appert au rapport du greffier municipal daté du 12 novembre 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-457

Attendu le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 9 novembre 2010 relativement à un paiement d'une somme de 163,185.89\$ taxes incluses à la compagnie Nordmec Construction Inc. pour des travaux effectués à la station d'épuration contigüe à la rue Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le paiement de la somme susdite à la compagnie précitée et ce à même l'argent disponible au règlement numéro 1119-2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-458

Attendu le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 10 novembre 2010 relativement à une demande de certificat d'autorisation au MDDEP ou au MRNF concernant les travaux d'installation d'une chambre de captation des sédiments sur le lot 2 493 348 situé chemin du Moulin.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques afin de présenter la demande et tous les documents requis pour un certificat d'autorisation au MDDEP ou du MRNF (art. 22 de la L.Q.E.) pour le projet de construction d'une chambre de captation des sédiments au Lac Millette.

QUE ce Conseil confirme que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère susdit, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au montant de 516.\$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec, pour le paiement des frais exigibles d'analyses pour la demande de certificat d'autorisation relativement au dossier précité.

RÉSOLUTION NO. 2010-459

ATTENDU le rapport du Directeur général M. Pierre Dionne, daté du 10 novembre 2010 concernant la signature de contrats avec la compagnie Cogeco câble Québec Inc. relativement au transfert de lignes téléphoniques.

ATTENDU que ledit transfert permettra à la Ville de Sainte-Adèle de bénéficier des économies annuelles de plus de 31,000.\$.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le Directeur général M. Pierre Dionne à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle les contrats à intervenir pour les fins susdites et ce pour une période d'une année à partir du transfert des lignes téléphoniques indiqué au document annexé à la présente.

QUE dès lors, le service de la trésorerie soit autorisé à payer le coût pour ce faire le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-460

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 5 octobre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

9024-6604 Québec Inc. (M. André Beaudry)
Réduire la largeur moyenne du lot projeté (10B-2 rang 3, Canton Wexford) de 50 mètres à 41,30 mètres, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 2010, minute 18385.
Situation : Lot projeté 10B-2, rang 3, Canton Wexford (chemin du Lac-Pilon)

Les Constructions Raymond
Réduire le total des deux marges latérales applicables de 8 mètres à 7 mètres pour une construction projetée sur le lot 3 396 583, tel que montré au certificat d'implantation de M. Paul Audet, arpenteur-géomètre, en date du 23 août 2010, minute 19267.
Situation : Lot 3 396 583 (rue du Bourg-du-Lac)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2010-461

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle a adopté lors des dernières années des résolutions pour que la Ville de Sainte-Adèle se porte caution ou s'engage par des actes d'assumption de dettes et de délégation de paiements à des fins industrielles au bénéfice de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et ce auprès de la Caisse Populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut.

ATTENDU que ces résolutions ont été approuvées par les différents ministres des affaires municipales.

ATTENDU que ce Conseil est informé que ladite Corporation du Parc d’Affaires La Rolland a négocié un prêt auprès de la Banque Nationale afin de regrouper tous les prêts contractés au cours des années avec la Caisse Populaire Desjardins des Pays-d’en-Haut.

ATTENDU que les termes de financement, tels qu’indiqués au Conseil municipal, permettront des économies substantielles pour les prochaines années.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce Conseil confirme officiellement que la Ville de Sainte-Adèle entérine les procédures entreprises par la Corporation du Parc d’Affaires La Rolland pour conclure la transaction susdite et si ce Conseil municipal devait adopter une résolution pour que la Ville de Sainte-Adèle se porte caution de tous ces prêts auprès de la Banque Nationale, les procédures dès lors applicables en vertu de l’article 6.1 de la Loi sur les Immeubles industriels municipaux seront suivies intégralement.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document requis dans les circonstances sous réserve cependant du respect intégral de l’article 6.1 susdit.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 581,210.13\$ pour la période du 16 au 22 octobre 2010*
- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 884,969.37\$ pour la période du 23 octobre au 5 novembre 2010.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 337,572.62\$ pour le mois de septembre 2010.*
- *Engagements au montant de 251,389.67\$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2010.*

- 2) Rapports :**
- Urbanisme : septembre et octobre 2010.
- Police : statistiques septembre 2009/2010.

Conformément aux dispositions de l’article 357 de la Loi sur les Elections et les Référendums dans les Municipalités, tous les membres du Conseil Municipal déposent leur déclaration d’intérêts pécuniaires.

Conformément aux dispositions de l’article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, Monsieur le Maire Réjean Charbonneau dépose et fait lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle, lequel est daté du 15 novembre 2010, et conformément à l’article susdit, celui-ci dépose également la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 6 novembre 2009 et le 1^{er} novembre 2010 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l’ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h03 et se termine à 21h12.

RÉSOLUTION NO. 2010-462

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h12

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 9, 10 et 12 décembre 2010, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, devant être tenue à 19H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

Me Michel Rousseau
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 13 décembre 2010 à 19h30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H30.

La séance avait pour buts, à savoir:

Monsieur le Maire fait lecture du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013. Par la suite, le Conseil adopte ledit document.

RÉSOLUTION NO. 2010-463

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013, totalisant une somme de 14,551,100\$, soit 7,090,400\$ en 2011, 4,579,100\$ en 2012, et 2,881,600\$ en 2013, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Les membres du Conseil répondent aux questions du citoyen présent lors de la période de questions sur le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013.

Ladite période débute à 19h35 et se termine à 19h37.

RÉSOLUTION NO. 2010-464

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h37.

M. Réjean Charbonneau

Me Michel Rousseau, Avocat/greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 9, 10 et 12 décembre 2010, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, devant être tenue à 20h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

Me Michel Rousseau
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 13 décembre 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

La séance avait pour buts, à savoir:

Monsieur le Maire explique les dispositions du budget 2011. Par la suite, le Conseil adopte ledit budget.

RÉSOLUTION NO. 2010-465

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2011 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 22,412,762\$, soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.

Les membres du Conseil répondent aux questions du citoyen présent lors de la période de questions sur les prévisions budgétaires pour l'année 2011.

Ladite période débute à 20h14 et se termine à 20h15.

RÉSOLUTION NO. 2010-466

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h15.

M. Réjean Charbonneau

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 décembre 2010 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Roch Bédard, Conseiller du district no. 2, proclamé élu le 19 novembre 2010, suite à l'élection du 14 novembre 2010.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION NO. 2010-467

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 2010, tel que soumis aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-468

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-469

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, à 19H30, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, à 19h30, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2010-470

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, à 20h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, à 20h, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 59-2010

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement 1145-2010 concernant la politique de gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION NO. 60-2010

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de nommer officiellement certaines voies de circulation situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 61-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement 1096-2007 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

AVIS DE MOTION NO. 62-2010

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement V221-1974 pour augmenter le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Adèle.

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z07
RÉSOLUTION NO. 2010-471

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-07, amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z, afin de permettre, à l'intérieur de la zone Pa-5, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1146-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-472

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1146-2010, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2011, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1147-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-473

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1147-2010, afin de nommer officiellement la voie de circulation formée des lots 2B-5 et 3-27-1, rang 4, Canton Wexford, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement 1148-2010, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1148-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-474

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1148-2010, décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1149-2010
RÉSOLUTION NO. 2010-475

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1149-2010, décrétant la limite de vitesse à 30 km/hre sur la rue des Capucines, entre les rues du Congrès et du Bourg-Joli, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2010-476

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1143-2010

Règlement autorisant le Conseil municipal à décréter la confection de plans et devis requis pour des travaux municipaux concernant la réfection de stations de pompage d'aqueduc situées en bordure de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets, et tous autres travaux connexes, et pour emprunter une somme de 66,400\$ pour assumer les honoraires professionnels et tous les autres frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

Montant autorisé : 66,400\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tels prêts étant remboursables à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

RÉSOLUTION NO. 2010-477

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2011.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière-adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2010-478

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les personnes suivantes soient mandatées afin de siéger sur les commissions, comités et/ou organismes suivants :

Commission des finances et développement économique

Président : Monsieur John Butler
Substitut : Monsieur Pierre Morabito

Commission des loisirs, de la culture, des Arts et des aînés

Présidente : Madame Lise Gendron
Substitut : Madame Nadine Brière

Commission de la Famille et Plein Air

Présidente : Madame Nadine Brière
Substitut : Madame Lise Gendron

Commission des travaux publics

Président : Monsieur Roch Bédard
Substitut : Monsieur John Butler

Commission de la sécurité publique et incendie

Président : Monsieur Pierre Morabito
Substitut : Monsieur Robert Lagacé

Comité consultatif d'urbanisme

Membre : Monsieur Robert Lagacé
Membre : Monsieur Pierre Morabito

Comité consultatif en environnement

Membre : Madame Nadine Brière
Substitut : Monsieur Pierre Morabito

Corporation du parc d'affaires La Rolland

Administrateur : Monsieur John Butler
Administrateur : Monsieur Robert Lagacé

Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Ste-Adèle

Membre : Monsieur Robert Lagacé
Substitut : Monsieur Pierre Morabito

Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Ste-Adèle

Membre : Monsieur Pierre Morabito

Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Ste-Adèle

Membre : Monsieur Roch Bédard

Transport adapté des Laurentides

Membre : Monsieur Pierre Morabito

Agence du Bassin Versant de la Rivière du Nord (Abrinord)

Représentant Monsieur Pierre Morabito

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ces comités ou organismes soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2010-479

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 24 novembre 2010, concernant le règlement hors Cour dans le dossier de réclamation déposée le 9 juillet 2010, suite à des dommages survenus à la propriété située au 1541, rue du Versant-Sud, le 4 juillet 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour ce dossier en indemnisant d'une part la compagnie d'assurance AXA Assurances Inc. d'une somme de 15,791.32\$, et Mme Johanne Mercier d'une somme de 1,000\$, le tout sous réserve de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-480

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 28 avril 2010, relativement à la subvention au développement des collections des bibliothèques.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de livres pour les bibliothèques et ce, pour une somme supplémentaire de 14,424\$ à être financée par la subvention additionnelle et que le solde au montant de 4,076\$ soit réservé pour financer des achats de livres au début de l'année 2011, le tout conformément aux dispositions dudit rapport.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-481

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour recevoir des soumissions pour le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

ATTENDU que 7 entrepreneurs ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Gestion d'entretien ménager Jalco Inc. a déposé la plus basse soumission pour les fins susdites au montant de 83,748.60\$, taxes incluses.

ATTENDU la recommandation de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, datée du 23 novembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts pour ce faire selon le devis et le bordereau de soumission déposés pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 2010-482

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 25 novembre 2010, relativement à l'approbation d'un plan image concernant un projet majeur de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2010, minute 14058, concernant le morcellement des parties du lot 16 et 16-2, rang 10, Canton Abercrombie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2010, minute 14058, copie conforme du 18 novembre 2010.

QUE le Conseil décrète que le mode de contribution pour fins de parc, qui sera applicable dans le cadre d'une demande de permis de lotissement relatif audit plan image, sera sous forme monétaire.

RÉSOLUTION NO. 2010-483

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, daté du 4 novembre 2010, concernant le renouvellement du contrat de transport et disposition des boues ou transport et valorisation des boues de l'usine d'épuration.

ATTENDU la clause CS.2.2 du contrat SP-2009-008.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat susdit pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, avec la compagnie RCI Environnement Inc.

QUE les prix unitaires déposés lors de l'acceptation de la soumission soient révisés selon la formule prescrite à l'article CS.6 du contrat concerné.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-484

ATTENDU le rapport transmis le 10 novembre 2010 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement à la signature d'une entente avec la compagnie 9055-8842 Québec Inc. concernant la consommation électrique pour les équipements municipaux du système d'aqueduc desservant le secteur du Mont-Gabriel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du document précité pour la période s'échelonnant du 23 avril 2011 au 23 avril 2013.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, conformément à l'article 4 de ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2010-485

ATTENDU que des négociations entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Développement Olymbec (2004) Inc. se sont déroulées pendant quelques semaines afin d'en venir à une entente pour la location de locaux au 555, boulevard de Sainte-Adèle afin d'y aménager la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que les parties en sont venues à une entente pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte officiellement que la Ville de Sainte-Adèle signe un bail de location des locaux convenus à l'adresse susdite pour les fins précitées et ce, pour une période de 5 ans à partir du 1^{er} février 2011 pour un loyer annuel au montant de 60,000\$ plus taxes, et selon les conditions convenues entre les parties.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail de location, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-486

ATTENDU la correspondance transmise par Mme Nathalie Léveillé de la Croix-Rouge Canadienne, Division du Québec, concernant la contribution de la Ville de Sainte-Adèle d'un montant correspondant à 0.10\$ per capita et ce, afin de se conformer à l'entente signée entre la Ville de Sainte-Adèle et la Croix-Rouge Canadienne relativement à l'organisation des services aux sinistrés.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à transmettre à la Croix-Rouge Canadienne un chèque au montant de 1,132\$ pour les fins précitées et ce, pour l'année 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-487

CONSIDÉRANT l'excédent des revenus sur les dépenses généré par l'Omnium de golf du maire de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'émission de chèques aux écoles et organisme suivants et pour les montants ci-après indiqués :

• École Auguste-Norbert-Morin	5,000 \$
• École Saint-Joseph	4,000 \$
• Sainte-Adèle Elementary	3,000 \$
• École Chante-au-Vent	2,300 \$
• Omnium de golf du maire de Sainte-Adèle	2,263 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-488

ATTENDU que le Club des éleveurs Holstein des Laurentides, regroupant près de 200 entreprises de production laitière, tiendra son congrès annuel à l'Hôtel le Chantecler, du 2 au 4 février 2011.

ATTENDU que le Conseil estime opportun que la Ville de Sainte-Adèle apparaisse comme un des commanditaires de cet événement important.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat d'une publicité de la Ville de Sainte-Adèle pour les fins précitées et ce, pour une somme de 500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-489

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des Municipalités du Québec au montant de 6,375.61\$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-490

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle, le ministre de la Sécurité publique du Québec, et l'Association des directeurs de Police du Québec, ont signé une entente relativement au programme « ACCES ALCOOL » pour les exercices financiers 2009 à 2012 inclusivement.

ATTENDU que le Conseil, après analyse du dossier, juge opportun de mettre fin à l'entente susdite.

ATTENDU les dispositions de l'article 22 de ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil informe officiellement les autres parties à l'entente que la Ville de Sainte-Adèle se retire du programme « ACCES ALCOOL » et, conformément à l'article précité, la présente constitue un avis prévu à l'article 22 susdit et prendra fin dans les 15 jours de la transmission du présent avis au ministre de la Sécurité publique du Québec et à l'Association des directeurs de Police du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2010-491

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat de M. Pierre-Georges Garneau à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour une période d'une année, à partir du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

QUE de plus, le Conseil nomme M. Michel Lamoureux et M. André Lagounaris à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour une période de 2 ans, à partir du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2012.

RÉSOLUTION NO. 2010-492

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 1^{er} décembre 2010, relativement à une demande de remboursement au courtier d'assurance BFL Canada risques et assurances Inc., correspondant à la franchise que la Ville doit assumer suite aux dommages subis à la propriété située au 2745, rue Bellevue, le 28 septembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 25,000\$ au courtier BFL Canada risques et assurances Inc. dans le dossier précité.

RÉSOLUTION NO. 2010-493

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 1^{er} décembre 2010, relativement au règlement hors Cour dans le dossier de réclamation suite aux dommages subis par Bell Canada lors de travaux effectués face au 110, rue Lesage le 25 août 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le règlement hors Cour susdit en indemnisant la compagnie requérante d'une somme de 2,200.41\$, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-494

ATTENDU le rapport signé par Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, et Mme Brigitte Forget, trésorière, le 1^{er} décembre 2010, relativement à l'autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Sainte-Adèle et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCC), concernant un projet en animation culturelle des bibliothèques publiques et l'octroi d'une subvention pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer la convention pour les fins susdites, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le Conseil déclare officiellement que la Ville de Sainte-Adèle assume les responsabilités de l'organisme sans but lucratif Bibliothèques et CACI de Sainte-Adèle dans le cadre de ce projet.

RÉSOLUTION NO. 2010-495

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a demandé des soumissions par invitation à 5 firmes spécialisées pour produire et déposer une étude concernant la fourniture d'un système de téléphonie et la mise à niveau des équipements.

ATTENDU que 2 firmes ont répondu à ladite demande de soumissions.

ATTENDU que le Conseil n'estime plus requis d'attribuer le mandat susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées dans le cadre du dossier précité.

RÉSOLUTION NO. 2010-496

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat et l'installation d'un enregistreur numérique de marque ComLog ainsi que son installation par la compagnie CVDS, le tout pour le service de police de la Ville de Sainte-Adèle, et pour une somme de 22,015\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-497

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 2 décembre 2010, concernant l'entente de cession d'une servitude perpétuelle sur le lot 4 538 259 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Les Entreprises Bogite Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'entente susdite et autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal ainsi que l'acte notarié à intervenir dans ledit dossier.

QUE M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre soit mandaté pour préparer et déposer un plan et une description technique de la servitude précitée.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger l'acte de servitude à intervenir entre les parties susdites.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville à même l'argent disponible au fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-498

ATTENDU la recommandation signée le 3 décembre 2010 par M. Pierre Dionne, directeur général, concernant la permanence de M. Pierre-Luc Forget au poste de directeur des services techniques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde la permanence de M. Pierre-Luc Forget au poste susdit et ce, rétroactivement au 19 septembre 2010.

RÉSOLUTION NO. 2010-499

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde à la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut, pour l'année 2011, une subvention équivalente aux taxes et autres compensations imposées par la Ville de Sainte-Adèle sur leur immeuble situé au 480, rue des Capucines, ainsi qu'un montant de 2,000\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-500

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture d'uniformes pour les policiers et répartiteurs pour l'année 2011.

ATTENDU que la compagnie CLB Uniformes Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. Garry Moore, directeur du service de police, datée du 3 décembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte la soumission de la compagnie précitée selon les prix unitaires indiqués à ladite soumission annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-501

ATTENDU les recommandations de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, datées du 6, 10 et 13 décembre 2010, concernant le paiement de travaux exécutés par divers entrepreneurs.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer aux entrepreneurs suivants les montants ci-après indiqués, sous réserve du dépôt, au préalable, au service de la trésorerie de toutes les quittances requises :

<u>Entrepreneur</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>	<u>Règlement</u>
(Réfection de la station d'épuration de Mont-Rolland) :		
Nordmec Construction Inc.	432,471.29\$ (décompte # 3)	1119-2010
Nordmec Construction Inc.	335,741.77\$ (décompte # 4)	1119-2010
(Émissaire pluvial Bélec/Notre-Dame) :		
Entreprises TGC Inc.	455,696.83\$ (décompte # 2 – révisé)	1130-2010
(Réfection des infrastructures – rue Dumouchel) :		
9088-9569 Québec Inc. (RB Gauthier Inc.)	132,214.17\$ (décompte # 6)	1118-2009
(Réfection de pavage 2010) :		
Asphalte Desjardins Inc.	273,406.26\$ (décompte # 1)	1133-2010

RÉSOLUTION NO. 2010-502

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 7 décembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2010-138

M. Yves Dufort
923, rue des Cimes
- **Agrandissement mineur**

Résolution C.C.U. '2010-139

3093-8146 Québec Inc.
1392, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-141

Développement Olymbec 2004 Inc. (Rosseidi Design)
555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-142

M. Jean-François Perron
90, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2010-143

129447 Canada Inc.
798 à 818, boulevard de Sainte-Adèle
- **Mur de soutènement et aménagement paysager**

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- 2010-140 : 1062, boulevard de Sainte-Adèle – enseigne.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-503

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2733, rue du Hameau, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 7,70 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, en date du 26 octobre 2010, minute 5423, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 janvier 2011 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 2010-504

ATTENDU le rapport signé le 14 décembre 2010 par Monsieur le Maire Réjean Charbonneau, conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les Cités et Villes, relativement à l'octroi d'un contrat pour cas de force majeure.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine l'achat de 2 pompes submersibles chez Gilles Laperrière Inc., le tout pour une somme de 37,135.88\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-505

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 10 décembre 2010, relativement à une demande d'attestation de conformité à la réglementation municipale et une demande de certificat d'autorisation du MDDEP en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, relativement à un projet immobilier sur le lot 2 230 438, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que le projet décrit au document préparé par la firme APUR et intitulé « Domaine Privilège Acres – Projet de développement résidentiel, propriété formée du lot 2 230 438, promoteurs Les Développements Lauter Inc., les Investissements immobiliers et les Constructions Tétris Inc. – Demande d'attestation de conformité à la réglementation d'urbanisme – Document de présentation – 9 décembre 2010 », ne contrevient pas à la réglementation municipale (relative à l'usage, au lotissement (dimensions des terrains) et à la protection des rives et littoral).

QUE le Conseil indique également qu'il ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer le certificat de conformité relativement audit projet.

RÉSOLUTION NO. 2010-506

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 13 décembre 2010, relativement à l'embauche d'une coordonnatrice à la vie communautaire au service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage Mme Andrée-Anne Dion, à titre de coordonnatrice à la vie communautaire, à partir du 5 janvier 2011.

QUE le salaire de Mme Dion soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 2 et qu'elle bénéficie de tous les avantages accordés aux cadres en vertu de la politique salariale applicable dans les circonstances.

QUE de plus, le Conseil lui accorde 2 semaines de vacances pour l'été 2011.

RÉSOLUTION NO. 2010-507

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 12 décembre 2010, relativement aux affectations du surplus accumulé non affecté.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète le financement des dépenses ci-après indiquées en vertu des résolutions adoptées antérieurement par les revenus additionnels de l'année 2010 au lieu du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2008 ou 2009 :

2010-021	Dépôt projet de centrale hydroélectrique
2010-053	Location d'un chapiteau parc Claude-Henri-Grignon
2010-055	Petite Séduction`
2010-150	Acquisition d'immeubles de Cascades Groupe Papiers Fins Inc.
2010-161	Acquisition du lot 3 888 887
2010-311	Élections du 14 novembre 2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-508

ATTENDU la recommandation du Comité Culturel de la Ville de Sainte-Adèle concernant le projet « J'aime Sainte-Adèle » dont les activités auront lieu du 11 au 13 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle contribue financièrement à la tenue de l'événement susdit et ce, pour un montant de 6,000\$.

QUE ladite somme soit payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

30% à la signature d'une entente avec la Ville, 30% sur présentation des contrats signés avec les artistes, 30% à la fin de l'événement, si tout a été conforme à l'entente initiale, et le dernier versement de 10%, au dépôt du bilan de l'événement, ce dernier doit être conforme aux attentes du Comité culturel, en fonction de la grille d'analyse.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-509

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à BFL Canada risques et assurances Inc. un montant de 1,662.85\$ représentant la prime à payer pour le renouvellement des assurances en dommages pour les organismes sans but lucratif indiqués ci-après :

Chambre de Commerce de Sainte-Adèle	439.20 \$
Club de l'Amitié 3 ^e Âge de Sainte-Adèle	210.30 \$
Fondation Sports-Études A.-N.-Morin	319.30 \$
Corporation du Parc d'Affaires la Rolland	63.15 \$
Ouvroir des Pays-d'En-Haut	210.30 \$
Plein Air Sainte-Adèle	210.30 \$
Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle	210.30 \$

QUE chaque organisme rembourse à la Ville de Sainte-Adèle les sommes susdites et ce, pour la période du 30 novembre 2010 au 30 novembre 2011.

RÉSOLUTION NO. 2010-510

ATTENDU que le 6 décembre 2010, la compagnie 9141-6925 Québec Inc., propriétaire du 1071 à 1085, boulevard de Sainte-Adèle, a fait signifier à la Ville de Sainte-Adèle une requête introductive d'un recours devant le Tribunal Administratif du Québec dans le dossier SAI-M-178434-1011.

ATTENDU que le Conseil estime que la Ville de Sainte-Adèle doit présenter une défense à l'encontre de ladite réclamation.

ATTENDU que ladite réclamation a été transmise aux différents assureurs de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que pour ce faire la Ville de Sainte-Adèle doit mandater une firme d'avocats pour comparaître et défendre les intérêts de la Ville dans le dossier précité et ce, jusqu'à la réponse des différents assureurs concernés.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste la réclamation ainsi déposée et mandate la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Ville dans ce dossier et rédiger et faire signifier toutes procédures jugées utiles dans les circonstances et ce, tant et aussi longtemps que les assureurs n'auront pas transmis à la Ville leur décision de défendre la Ville de Sainte-Adèle dans le présent dossier.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-511

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 7 décembre 2010, concernant le règlement hors Cour dans le dossier de réclamation déposée par M. Réjean Guénette, suite à des dommages survenus à sa propriété située au 854, rue Latour, le 5 novembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour ce dossier en indemnisant le réclamant d'une somme de 1,354.50\$, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance finale pour ce faire par ce dernier.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-512

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2010-513

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels des firmes d'avocats mandatées par Mme Josée Barbeau d'une part et M. Jean-Paul Cardinal d'autre part, dans les dossiers concernant la Ville de Sainte-Adèle et autres, et M. Marc Lupien et autres.

RÉSOLUTION NO. 2010-514

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat d'un véhicule de patrouille pour le service de police.

ATTENDU que le concessionnaire automobile Ventes Ford Élite (1978) Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 14 décembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission du concessionnaire susdit pour l'achat d'un véhicule de marque Ford Taurus P2H AWD 2011, le tout pour une somme de 33,703.35\$, taxes incluses.

QUE M. Garry Moore soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert dudit véhicule.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 2 ans.

RÉSOLUTION NO. 2010-515

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 13 décembre 2010, concernant le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels et le soutien des applications pour l'année 2011, avec PG Solutions.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement des contrats susdits avec la compagnie PG Solutions, le tout tel qu'il appert ci-après :

PGmegagest (finances)	18,825.00 \$
Gestionnaire municipal	12,960.00 \$
Accès-cité (interrogation du rôle via internet)	4,650.00 \$

plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, tel qu'il appert aux documents annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2010-516

ATTENDU l'offre de services transmise le 8 décembre 2010 par Atelier idea, Architecture+Design, relativement aux plans et devis pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'offre de services susdite pour les fins précitées au montant de 6,500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2010-517

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à la publication d'un appel d'offres public pour recevoir des soumissions relativement à la vente de véhicules et de machinerie utilisés par le service des travaux publics.

ATTENDU que lesdites soumissions ont été ouvertes le 16 décembre 2010.

ATTENDU la recommandation rédigée le 17 décembre 2010 par M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions ci-après indiquées :

	(Plus taxes)
<u>Excavation Serge Robert (9081-6166 Québec Inc.</u> Camionnette Chevrolet Pickup 4 x 4, diesel, 6.5 L, année 2000 incluant une boîte Fibrobec (spacecab) blanche, cabine allongée	2,850 \$
<u>Malldan Inc.</u> Camionnette Ford F-350, 4 x 4, année 1996, incluant benne basculante, grappe à neige et aile de côté.	7,521 \$
<u>Michel McTear</u> Rétrocaveuse Caterpillar 436, 4 x 4, année 1990, incluant boom télescopique, godet avant d'origine + godet à neige (avant) et godet arrière d'origine + godet à fossé.	12,500 \$
<u>Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc.</u> Godet à neige de plus ou moins 3 verges, plus ou moins 20 ans pour rétrocaveuse ou autre.	500 \$

QUE lesdites ventes soient effectuées sans garantie légale et aux risques et périls des différents acheteurs.

QUE le directeur du service des travaux publics, ou en son absence l'un des superviseurs dudit service, soit mandaté pour signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les différents documents de transfert des véhicules.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2010-518

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) concernant le règlement du grief numéro 10-01 déposé le 8 février 2010.

QUE de plus, le Conseil accepte les dispositions du rapport rédigé le 13 décembre 2010 par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, concernant le règlement du grief numéro 10 déposé le 23 septembre 2010 et du grief numéro 10-07 déposé le 14 juillet 2010, et autorise le versement des sommes requises dans les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2010-519

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans les procès-verbaux du 7 septembre 2010 et 2 novembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Mme Suzanne Lizotte Cianflone

Réduire la marge arrière du bâtiment principal existant de 8 mètres à 5,65 mètres, tel que montré au certificat de localisation de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 août 2010, minute 14402, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Situation : 4675, rue Rolland

M. Alain Gagné et Mme Sylvie Daly

Réduire la largeur moyenne du lot projeté (1B-33, rang 4, Canton Wexford) de 50 mètres à 46,08 mètres, et réduire la largeur minimale sur rue de 50 mètres à 46,10 mètres, tel que montré au plan de subdivision préparé par M. Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2010, minute 8694.

Situation : Ptie du lot 1B, (lot projeté 1B-33) rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise)

Mme Lise Jolicoeur

Réduire la marge avant minimale de 7 mètres à 5,05 mètres, et réduire la marge arrière minimale de 7 mètres à 2,91 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2010, minute 0483.

Situation : 978, rue Grignon

Mme Line Bernard

Réduire la largeur moyenne de 50 mètres à 47,15 mètres, et réduire la superficie totale minimum pour ladite partie de lot de 4000 mètres carrés à 3191,6 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par M. Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2010, minute 4870.

Situation : Ptie du lot 1B, rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise)

Mme Jacqueline Duguay

Réduire, pour ladite partie de lot 1B, rang 4, Canton Wexford, la largeur minimum à la rue de 50 mètres à 46,76 mètres, réduire la largeur moyenne de 50 mètres à 46,98 mètres, et réduire la superficie totale minimum de 4000 mètres carrés à 3211,2 mètres carrés, le tout concernant ladite partie de lot, tel que montré au plan préparé par M. Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2010, minute 4870.

Situation : Ptie du lot 1B, rang 4, Canton Wexford (rue de la Rogeloise),

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 287,006.88\$ pour la période du 6 au 12 novembre 2010
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 774,486.51\$ pour la période du 13 au 19 novembre 2010.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 331,799.92\$ pour la période du 20 au 26 novembre 2010.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 84,032.21\$ pour la période du 27 novembre au 3 décembre 2010.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 170,133.49\$ pour la période du 4 au 10 décembre 2010.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 252,832.25\$ pour la période du 11 au 17 décembre 2010.
- Liste des comptes à payer au montant de 627,971.90\$ pour le mois d'octobre 2010.
- Engagements au montant de 334,825.91\$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2010.

2) Rapport :

- Police : statistiques octobre 2009/2010.
- Cour municipale : septembre 2010.
- Urbanisme : novembre 2010.

3) Déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur le Conseiller Roch Bédard.

4) Rapport de la trésorière municipale en vertu de l'article 513 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités.

5) Rapport de Monsieur le Maire daté du 14 décembre 2010 conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les Cités et Villes – achat de pompes submersibles.

6) Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 30 septembre 2010.

Avant la période de questions, Monsieur Pierre Grignon remet officiellement à Monsieur le Maire Réjean Charbonneau le livre intitulé « Séraphin Illustré », dédié par Monsieur Pierre Grignon.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h09 et se termine à 21h39.

RÉSOLUTION NO. 2010-520

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h39.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier